



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Conseil exécutif
Cent soixante-dix-septième session

177 EX/4
Partie I

PARIS, le 31 août 2007
Original anglais/français

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

**RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR L'EXÉCUTION
DU PROGRAMME ADOPTÉ PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE**

PARTIE I

Résumé

Le présent rapport vise à informer les membres du Conseil exécutif de l'état de l'exécution du programme adopté par la Conférence générale. La Partie I contient les principaux résultats obtenus pendant les 18 premiers mois de l'exercice biennal 2006-2007, correspondant au document 33 C/5. Afin de présenter un compte rendu plus concis et stratégique de la mise en œuvre du programme, ce rapport se limite à une synthèse des principaux résultats obtenus par grand programme et sous-programme. Des informations détaillées concernant les résultats obtenus au niveau des axes d'action et des projets relevant des thèmes transversaux relatifs à l'élimination de la pauvreté et aux TIC peuvent être consultées sur le site Web de SISTER à l'adresse <http://sister2006.hq.int.unesco.org/sister>.

TABLE DES MATIÈRES

	Page
GRAND PROGRAMME I - ÉDUCATION	1
GRAND PROGRAMME II - SCIENCES EXACTES ET NATURELLES	10
GRAND PROGRAMME III - SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES	18
GRAND PROGRAMME IV - CULTURE	22
GRAND PROGRAMME V - COMMUNICATION ET INFORMATION	30
INSTITUT DE STATISTIQUE DE L'UNESCO	38
Anticipation et prospective	40
Évaluation et audit	41
Normes internationales et affaires juridiques	41
Programme de participation	42
Coordination de l'action en faveur de l'Afrique	42
Programme de bourses	44
Information du public	44
Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme	46
Élaboration du budget et suivi de son exécution	47
Gestion et coordination des unités hors Siège	48
Relations extérieures et coopération	49
Administration	51

GRAND PROGRAMME I - ÉDUCATION

Évaluation globale

1. La réforme du Secteur de l'éducation vise à instaurer une approche décentralisée, axée sur les résultats, afin d'assurer une exécution plus efficace au niveau des pays. En dehors du transfert de personnel et d'activités, la restructuration du Secteur a donné lieu à une nouvelle répartition du travail entre le Siège et les instituts et bureaux hors Siège. Malgré la brièveté des délais de mise en œuvre qui ont inévitablement accompagné ces ajustements, en particulier au Siège, les efforts ont redoublé pour atteindre les objectifs du programme. À la mi-juin 2007, le taux d'exécution des activités du grand programme I dans son ensemble atteignait le taux satisfaisant de 77,1 %, tandis que les taux partiels d'exécution pour les unités décentralisées étaient légèrement plus élevés puisqu'ils s'élevaient 82,7 %.

Renforcer le rôle de chef de file de la coordination mondiale de l'EPT et de la mobilisation des ressources en faveur de l'EPT

2. L'UNESCO a poursuivi ses efforts pour renforcer la coordination de l'EPT et en être le chef de file mondial ainsi que pour améliorer la pertinence et l'efficacité de son soutien aux États membres en modifiant l'ordre des principales manifestations relatives à l'EPT afin de permettre au **Groupe de travail sur l'EPT** d'adresser au Groupe de haut niveau (HLG) des recommandations en matière de stratégie. En outre, et pour garantir la continuité et la cohérence entre les mécanismes de l'EPT tout au long de l'année, l'UNESCO a créé un **Groupe consultatif international sur l'EPT (IAP)**, qui réunit des représentants de toutes les parties prenantes à l'EPT pour conseiller l'UNESCO dans ce domaine.

3. La clarification des liens et synergies entre les deux principaux instruments - le **Plan d'action global pour l'Éducation pour tous** et la **Stratégie d'appui de l'UNESCO à l'éducation nationale (UNESS)** - mise au point pour améliorer l'exécution par le Secteur de l'éducation d'activités axées sur les résultats, décentralisées et coordonnées au niveau des pays, a beaucoup progressé. L'UNESCO défend le Plan d'action global, de concert notamment avec les autres institutions des Nations Unies initiatrices de l'EPT, et prépare son application au niveau des pays.

4. L'UNESCO a continué d'étudier d'autres moyens de financer l'EPT. Après la première réunion du **Groupe de travail sur la conversion de la dette**, en novembre 2006, le Secteur de l'éducation a co-organisé la deuxième réunion du Groupe à Buenos Aires, Argentine, les 13 et 14 juillet 2007. Sur la base des travaux de ces réunions, des recommandations relatives à l'intérêt de la conversion de la dette au bénéfice de l'éducation et aux meilleures pratiques dans ce domaine ont été formulées.

5. L'UNESCO a participé à la réunion technique sur **l'Initiative de mise en œuvre accélérée** organisée les 24 et 25 mai 2007 à Bonn (Allemagne), qui a insisté sur la nécessité de renforcer les processus au niveau des pays et d'améliorer la communication. Lors de cette réunion, l'UNESCO a été admise à remplir les fonctions de conseiller technique auprès du Comité stratégique du Fonds catalytique de l'IMOA, qui aide les pays rencontrant des difficultés pour mobiliser des fonds extérieurs. De plus, l'UNESCO a récemment été nommée membre de l'Équipe spéciale chargée d'étudier les possibilités pour le Fonds de développement des programmes d'éducation de financer des activités post-primaires ainsi que des activités mondiales fondées sur le savoir.

6. Les efforts de l'Organisation pour mobiliser des ressources au bénéfice de l'EPT ont en outre été guidés par les conclusions **d'études récentes effectuées et publiées** par l'IIEP, relatives au coût de l'éducation, aux sources de financement et à la préparation du budget, qui démontrent la nécessité d'améliorer les liens entre procédure de planification et procédure budgétaire afin d'améliorer les pratiques et les prévisions.

7. Les appels à l'augmentation des investissements dans le domaine de l'éducation ont été réitérés par les Ministres de l'éducation et d'autres participants internationaux réunis à Buenos Aires, en Argentine, les 29 et 30 mars 2007 dans le cadre du **Projet régional d'éducation pour l'Amérique latine et les Caraïbes (PRELAC)**. La déclaration et les recommandations publiées à l'issue de la réunion ministérielle soulignaient l'importance d'un accroissement des investissements financiers dans l'éducation et d'une distribution équitable des ressources afin d'assurer à tous une éducation de qualité et insistait sur la nécessité de politiques publiques globales et intégrées favorisant l'épanouissement personnel et l'évolution professionnelle des enseignants.

Les trois principales initiatives à l'appui de l'EPT - EDUSIDA, LIFE et TTISSA

8. Bien que le processus d'évaluation des besoins dans chacun des 11 pays de la première phase de l'**Initiative savoir pour pouvoir (LIFE)** prenne plus de temps que prévu, il s'est avéré indispensable de veiller à ce que les programmes des pays participant à l'initiative soient conformes aux priorités du développement national. Cet exercice a été mené à bien et la mise en œuvre des programmes nationaux LIFE a démarré dans cinq pays (Haïti, Égypte, Maroc, Nigéria et Yémen), mais le processus en est encore à ses débuts dans des pays comme le Bangladesh, le Burkina Faso, le Mali, le Niger, le Pakistan et le Sénégal. Tirant parti des enseignements fournis par la première année de mise en œuvre de l'Initiative, l'Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (IUAV) a révisé et affiné la stratégie initiale de l'Initiative LIFE afin de la rendre encore plus opérationnelle au niveau des pays. Une stratégie de suivi et d'évaluation est également en cours de préparation.

9. L'UNESCO a beaucoup progressé dans l'élaboration d'un cadre stratégique commun pour l'**Initiative pour la formation des enseignants en Afrique subsaharienne (TTISSA)** et l'identification de domaines et approches prioritaires d'action. Tout en cherchant à renforcer le soutien apporté pour faire face à la question de la pénurie des enseignants, l'UNESCO a continué d'entreprendre des activités de sensibilisation de haut niveau concernant la TTISSA et la mise en réseau en vue **d'une harmonisation et d'une collaboration accrues** avec d'importants partenaires, parmi lesquels l'Union africaine, le NEPAD, l'ADEA, de grands donateurs multilatéraux et bilatéraux et des ONG compétentes. Une assistance technique a été fournie au niveau des pays pour l'élaboration de plans et politiques nationaux de formation des enseignants. Des synergies ont été recherchées avec EDUSIDA afin d'intégrer l'éducation à la prévention du VIH et du sida aux programmes de formation des enseignants.

10. L'UNESCO a continué de promouvoir des réponses globales et renforcées du Secteur de l'éducation et une intensification de la participation du Secteur aux mesures nationales prises pour lutter contre le VIH et le sida en assumant le rôle de chef de file d'**EDUSIDA** (l'Initiative mondiale sur le VIH/sida et l'éducation de l'ONUSIDA) et la coordination de l'**Équipe de travail interinstitutions de l'ONUSIDA (ETII) sur l'éducation**. Les capacités des parties prenantes dans les pays participant actuellement à l'EDUSIDA ont été renforcées par le biais d'ateliers organisés et assurés par l'UNESCO en coopération avec l'IIRCA, le BIE et de nombreux partenaires de la société civile et de l'ONUSIDA.

11. L'un des **principaux défis** communs aux initiatives LIFE, TTISSA et EDUSIDA consiste à traduire au niveau national les cadres stratégiques mondiaux élaborés pour chacune de ces initiatives tout en veillant à ce que les programmes mis en œuvre au niveau national soient adaptés aux besoins spécifiques de chaque pays.

Programme I.1	Renforcement de la coordination et de la planification pour l'EPT
----------------------	--

	Crédits ouverts pour les plans de travail 2006-2007 \$	Dépenses au 30.06.2007 \$	Dépenses par rapport aux crédits ouverts au 30.06.2007 %
Sous-programme I.1.1	4 241	3 272	77,2
Sous-programme I.1.2	5 318	4 152	78,1
Programme I.1	9 559	7 424	77,7

(en milliers de dollars des États-Unis - du fait des arrondis, les totaux peuvent ne pas être tout à fait égaux à la somme des chiffres)

12. L'UNESCO a continué de favoriser de **solides partenariats entre les parties prenantes à l'EPT**. Des consultations entre les cinq institutions initiatrices de l'EPT ont ouvert la voie à l'application du **Plan d'action global pour l'EPT** au niveau des pays. Les partenariats avec le secteur privé ont également été favorisés par l'accord relatif à l'initiative conjointe « Partenariats pour l'éducation », conclu entre l'UNESCO et le Forum économique mondial, qui vise à mobiliser des contributions du secteur privé au bénéfice de l'EPT et à contribuer à leur versement effectif.

13. Se fondant sur des données factuelles et sur les principaux messages politiques présentés dans le Rapport mondial de suivi 2008, le Groupe de travail sur l'EPT se réunira du 14 au 16 novembre 2007 et établira l'ordre du jour du Groupe de haut niveau qui devrait alors prendre, en connaissance de cause, des décisions politiques stratégiques concernant l'EPT.

14. Le processus d'**évaluation régionale à mi-parcours de l'EPT** a démarré et les bureaux régionaux de l'UNESCO pour l'éducation ont fourni un appui technique aux États membres en vue de la préparation de leurs rapports nationaux, en étroite coopération avec l'ISU et d'autres bureaux hors Siège.

Points forts

- *La stratégie révisée de l'UNICEF en matière d'éducation mentionne le Plan d'action global comme un partenariat essentiel pour soutenir efficacement le leadership gouvernemental des pays en matière d'EPT.*
- *Les Coordonnateurs résidents des Nations Unies ont été informés des possibilités qu'offrait le Plan d'action global pour la coordination sectorielle en matière d'éducation.*
- *Après la publication du Rapport mondial de suivi 2007, les activités de sensibilisation ont essentiellement visé à ce que l'éducation et la protection de la petite enfance occupent une place plus importante dans l'ordre du jour politique.*
- *La promotion de l'EPT et la communication la concernant ont été renforcées grâce au nouveau site de l'EPT et à la participation de l'UNESCO, en coopération avec des partenaires de la société civile et leurs réseaux dans le monde entier à la Semaine d'action mondiale, qui avait cette année pour thème principal le droit à l'éducation.*
- *Au moins 36 pays ont organisé des présentations/séminaires sur le Rapport mondial de suivi 2007. Des versions nationales du rapport ont été établies en portugais, vietnamien et bangla.*
- *Des directives techniques pour l'évaluation à mi-parcours ainsi que des modèles et outils d'application ont été élaborés et appliqués lors d'ateliers de formation organisés en Asie et dans le Pacifique ainsi que dans les États arabes ; pour la région Afrique, le rapport*

Dakar + 7 est en cours de finalisation et sera présenté à Bamako, Mali, en septembre 2007.

- *Les préparatifs de la septième réunion ministérielle de l'E-9, qui aura lieu à Bali, Indonésie, du 10 au 12 mars 2008 sur le thème : « L'amélioration de l'éducation et de la formation des enseignants au cœur de la réforme du système éducatif », ont commencé.*

15. L'UNESCO a continué de **renforcer les capacités institutionnelles** des États membres dans les domaines de la formulation des politiques, de la planification à l'échelle sectorielle, de la gestion du secteur public, de la planification, du suivi, de la coopération financière et de la coordination des donateurs. L'UNESCO met ses ressources techniques et financières en commun avec l'UNICEF et le PNUD afin que les trois entités apportent conjointement leur aide aux États membres dans la formulation de stratégies nationales de développement de l'éducation. Le modèle de simulation et de calcul des coûts des politiques de l'éducation (EPSSim) conçu par l'UNESCO est préconisé par le PNUD et utilisé par les équipes des Nations Unies dans plusieurs pays comme instrument à l'appui d'exercices nationaux de planification de l'éducation.

16. L'**UNESS**, lancée durant le premier semestre de 2006, continue de progresser dans les pays pilotes et il est prévu d'élaborer des documents de l'UNESS dans 60 pays supplémentaires d'ici à la fin 2007.

Points forts

- *L'UNESCO a apporté son appui à des **actions sectorielles** dirigées par les pouvoirs publics au Cameroun, en Égypte, en Jamaïque, en République démocratique populaire lao, au Pakistan et au Viet Nam tout en favorisant une représentation plus large de la société civile dans la mise en œuvre des politiques éducatives au niveau national.*
- *Le processus de pilotage de l'UNESS s'instaure dans les 11 pays pilotes à savoir l'Angola, le Bangladesh, l'Égypte, la Guinée, le Maroc, le Niger, le Pakistan, le Sénégal, la Sierra Leone, la République-Unie de Tanzanie et le Viet Nam.*
- *Des progrès ont été réalisés eu égard à la conception d'un centre régional d'information sur le financement de l'éducation et la politique en matière d'enseignement secondaire en Asie.*
- *Une assistance technique dans les domaines de la planification, de l'alphabétisation, de la formation des enseignants et de l'élaboration des programmes a été apportée à huit pays dans le cadre du programme de contribution des États-Unis à la reconstruction des systèmes éducatifs des pays en situation de post-conflit.*

Programme I.2 Réaliser l'éducation de base pour tous

	Crédits ouverts pour les plans de travail 2006-2007	Dépenses au 30.06.2007	Dépenses par rapport aux crédits ouverts au 30.06.2007
	\$	\$	%
Sous-programme I.2.1	8 461	6 657	78,7
Sous-programme I.2.2	6 322	4 841	76,6
Sous-programme I.2.3	3 383	2 698	79,7
Programme I.2	18 166	14 195	78,1

(en milliers de dollars des États-Unis - du fait des arrondis, les totaux peuvent ne pas être tout à fait égaux à la somme des chiffres)

17. L'UNESCO a continué d'aider les États membres à **élargir l'accès à l'éducation de base de qualité** en leur donnant des conseils sur les mesures tendant, d'une part, à promouvoir un accès équitable et, d'autre part, à mieux faire connaître les normes et règles internationales, pour que les droits inscrits dans la législation soient respectés et favorisent la mise en place de sociétés inclusives. Une attention particulière a également été accordée aux efforts visant à élargir l'**accès des filles et des femmes** aux possibilités d'apprentissage.

Points forts

- *Des études nationales et des consultations régionales sur l'éducation et la protection de la petite enfance (EPPE) en Afrique, dans les États arabes ainsi qu'en Asie et dans le Pacifique ont été prises en compte pour élaborer les notes sur l'EPPE.*
- *En tout, 44 États membres ont présenté des rapports d'activité sur l'application de la Convention et de la Recommandation concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement.*
- *Une assistance technique visant à intégrer le droit à l'éducation dans la législation nationale de plusieurs États membres a été associée à une collaboration avec des organismes compétents des Nations Unies.*
- *Des matériels de sensibilisation et des matériels techniques sur l'éducation destinés à des groupes vulnérables, en particulier aux enfants des rues, aux enfants qui travaillent et aux minorités ethniques, sont utilisés par les principales parties prenantes.*
- *Des documents sur l'éducation inclusive ont été publiés en Amérique latine et dans les Caraïbes, et une collaboration a été nouée avec le Conseil de l'Europe pour promouvoir des politiques inclusives en Europe.*
- *Dans le cadre de l'UNGEI, l'Organisation a largement diffusé sa publication « Les bonnes pratiques en matière d'éducation des filles : vers une mise à l'échelle », disponible en quatre langues, et elle a participé à la réunion annuelle du Comité consultatif mondial.*
- *La coopération Sud-Sud à l'appui de l'analyse des rôles dévolus aux femmes et aux hommes dans les manuels de l'enseignement primaire est encouragée dans la région africaine.*

18. Dans le cadre de la **Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (DNUA)** et de l'Initiative de l'UNESCO pour l'alphabétisation : savoir pour pouvoir (LIFE), la première Conférence régionale en faveur de l'alphabétisation dans le monde s'est tenue à Doha (Qatar) du 12 au 14 mars 2007. Cette conférence a suscité un nouvel engagement en faveur de l'alphabétisation, recensé une série de pratiques novatrices et éprouvées et encouragé un solide partenariat à l'appui de l'alphabétisation, en particulier en faveur des pays de l'Initiative LIFE dans la région arabe (Égypte, Iraq, Maroc, Mauritanie, Soudan et Yémen). Suite à cette conférence, une série de bonnes pratiques appliquée dans la région en matière d'alphabétisation a été rassemblée en vue d'une collecte de fond.

19. Diverses actions de sensibilisation et activités visant à tisser des partenariats ont été entreprises dans les 11 pays de la première phase de l'Initiative LIFE pour faire en sorte que le cadre de l'Initiative soit compris et partagé par les différents acteurs. À partir d'études d'évaluation des besoins, certains des pays de l'Initiative LIFE ont commencé à élaborer des programmes nationaux LIFE qui tiennent compte de leurs priorités respectives en matière de développement. Dans les autres pays, d'importants progrès ont été réalisés dans le cadre de l'Initiative et une série d'ateliers sous-régionaux a été organisée pour accélérer le processus.

Points forts

- *Les politiques et stratégies d'alphabétisation, les questions de coût et de financement et les interventions d'alphabétisation dans les situations de crise, de post-conflit et d'urgence ont été les principaux thèmes débattus pendant la Conférence régionale sur les défis de l'alphabétisation dans la région des États arabes (Doha, 12-14 mars 2007).*
- *Un certain nombre de pays ont commencé à élaborer des programmes nationaux LIFE qui tiennent compte de leurs priorités respectives en matière de développement (Haïti, Égypte, Maroc, Nigéria et Yémen). Des analyses de la situation au Pakistan, au Niger et au Mali sont en cours d'élaboration.*
- *Un atelier régional destiné aux trois pays africains francophones de la première phase de l'Initiative LIFE (Mali, Niger et Sénégal) a permis de faire le point des progrès réalisés dans le cadre de l'Initiative et d'affiner les plans nationaux.*
- *Des activités de sensibilisation et de recherche ont été entreprises dans d'autres pays de l'Initiative LIFE (Guinée, Mozambique, Népal, Indonésie et Papouasie-Nouvelle-Guinée).*
- *D'importantes activités d'alphabétisation sont actuellement exécutées dans six pays de la première phase de l'Initiative LIFE (Bangladesh, Égypte, Pakistan, Maroc, Niger et Sénégal), au titre de projets LIFE de renforcement des capacités en faveur de l'EPT, financés par des fonds extrabudgétaires.*
- *Les capacités de spécialistes de l'alphabétisation en matière d'approches pédagogiques innovantes de l'alphabétisation, de même que les capacités d'élaboration de matériels d'alphabétisation ont été renforcés dans un certain nombre de pays.*
- *S'agissant de l'éducation préventive sur le VIH une analyse de l'interface entre éducation formelle et non formelle a été entreprise par l'IUAV en Afrique, dans le cadre d'activités sous-régionales.*

20. L'UNESCO a réalisé d'importants progrès dans la mise en place d'un cadre stratégique commun à l'appui de l'**Initiative pour la formation des enseignants en Afrique subsaharienne (TTISSA)** et dans la sélection de domaines et approches prioritaires. Des outils de planification ont été mis au point et affinés et une note conceptuelle a été élaborée. Des réunions consultatives ont été organisées à l'appui de la mise en œuvre de la première phase de l'Initiative TTISSA dans les 17 pays participants. Une coopération est en cours avec l'IIRCA et le BIE dans le domaine de l'élaboration de programmes d'enseignement pour les établissements de formation des enseignants, et avec l'ISU en ce qui concerne les indicateurs sur les enseignants.

21. Dans les autres régions non visées par l'Initiative TTISSA, à savoir les États arabes, l'Asie et le Pacifique ainsi que l'Amérique latine et les Caraïbes, l'UNESCO a continué, d'une part, **d'assurer des activités de sensibilisation et d'appuyer les réformes** en vue de la professionnalisation du métier d'enseignant et de l'évaluation de la condition des enseignants, de leurs conditions de travail et de leurs performances et, d'autre part, de promouvoir des politiques et stratégies de certification nationale des enseignants, ainsi que la mise au point de cadres d'assurance de la qualité et de normes de certification. L'UNESCO a également appuyé les **activités de renforcement des capacités relatives à la formation des enseignants**, en vue notamment de mettre en place des programmes de formation initiale des enseignants dans des domaines tels que l'éducation en matière de santé et d'environnement, le développement durable, l'utilisation des TIC et la prévention du VIH et du sida.

Points forts

- Une assistance technique a été octroyée en vue d'élaborer des plans et politiques nationaux de formation des enseignants (Angola, Éthiopie, Nigéria et République démocratique du Congo).
- La question de l'intégration de la prévention du VIH et du sida dans les programmes de formation des enseignants est actuellement examinée dans le cadre d'EDUSIDA.
- Le rapport de la 9^e session du Comité conjoint OIT-UNESCO d'experts sur l'application des Recommandations concernant le personnel enseignant (CEART) a été publié et largement diffusé.

Programme I.3	Améliorer la qualité de l'éducation
----------------------	--

	Crédits ouverts pour les plans de travail 2006-2007 \$	Dépenses au 30.06.2007 \$	Dépenses par rapport aux crédits ouverts au 30.06.2007 %
Sous-programme I.3.1	5 356	4 524	84,5
Sous-programme I.3.2	1 584	1 327	83,8
Programme I.3	6 941	5 851	84,3

(en milliers de dollars des États-Unis - du fait des arrondis, les totaux peuvent ne pas être tout à fait égaux à la somme des chiffres)

22. L'UNESCO a continué d'œuvrer en faveur de la mise en place d'environnements et de programmes favorables à un véritable apprentissage, en apportant un appui technique aux États membres, en renforçant leurs capacités dans le domaine de l'éducation aux droits de l'homme, à la paix et à la citoyenneté démocratique, et en faisant connaître le **Plan d'action du Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme (WPHRE)**. Elle a organisé des réunions d'experts et d'autres manifestations en vue de favoriser l'échange, entre experts, praticiens et autres parties prenantes, de bonnes pratiques et de connaissances concernant des questions comme l'édification de la paix grâce à une conception novatrice des manuels scolaires et à l'intégration de stratégies de prévention de la violence à l'école dans les politiques et la pratique. En collaboration avec le BIE, elle a également entrepris des activités visant à améliorer l'apprentissage et les résultats de l'apprentissage et à donner suite aux recommandations tendant à promouvoir la langue maternelle comme langue d'enseignement dans les premières années de la scolarisation.

Points forts

- Les conclusions de la réunion d'experts consacrée à la réflexion sur la paix et à l'édification de la paix moyennant une conception novatrice des manuels scolaires, qui a été organisée en collaboration avec l'ISESCO et le Conseil de l'Europe, a souligné la nécessité, d'une part, d'encourager la formation continue des enseignants afin de leur permettre d'affiner leurs connaissances, leurs comportements et leur aptitude à transmettre et à développer des compétences de haut niveau et, d'autre part, de renforcer la capacité analytique des élèves et des étudiants à évaluer les formules employées dans les manuels scolaires de même que les messages tendancieux ou entachés de préjugés.
- Le Plan d'action du Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme (WPHRE) a été traduit et largement diffusé.

- *De bonnes pratiques ont été échangées et des réseaux renforcés dans le domaine de la promotion de la tolérance et de la prévention de la violence à l'école.*

23. Dans le cadre de la **Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (DEDD)**, l'UNESCO a continué de piloter le processus mondial de réorientation de l'éducation à l'appui du développement durable dans les politiques et systèmes éducatifs nationaux.

Points forts

- *Des avis sur la mise en œuvre de la DEDD ont été prodigués à l'occasion de consultations d'experts et d'importantes réunions de parties prenantes, y compris des organisations confessionnelles et le secteur privé.*
- *Des enseignants et des responsables ont été formés et des matériels d'EDD pertinents ont été élaborés.*
- *De bonnes pratiques en matière d'EDD - notamment les principes directeurs visant à prendre en compte la problématique du développement durable dans la formation des enseignants et le Plan international de mise en œuvre de la DEDD - ont été collectées et largement diffusées.*

24. Dans le cadre d'EDUSIDA, les efforts de coopération, l'appui technique et les activités de renforcement des capacités de l'UNESCO dans le domaine de la prévention du VIH et du sida ont permis aux États membres de fixer des priorités pour la poursuite des activités et les mesures de suivi en Afrique subsaharienne, en Amérique latine et dans les Caraïbes ainsi qu'en Asie et dans le Pacifique.

Points forts

- *Les actions de prévention du VIH et du sida ont été intégrées dans des initiatives éducatives à l'échelle nationale grâce à l'élaboration d'un référentiel destiné aux planificateurs de l'éducation.*
- *Des exemples de bonnes pratiques et politiques en matière d'éducation sur le VIH et le sida ont été recensés.*
- *Un programme conjoint sur l'acquisition de compétences psychosociales a été élaboré pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe (il est piloté par l'UNICEF, avec la participation du FNUAP et de la FAO).*
- *Des orientations concernant les politiques à appliquer sur le lieu de travail et destinées au secteur de l'éducation dans les Caraïbes et l'Afrique australe ont été élaborées et diffusées (avec le concours de l'OIT).*
- *Un appui a été apporté pour prendre en compte les besoins des enseignants séropositifs en Afrique de l'Est et en Afrique australe.*

Programme I.4	Appuyer les systèmes d'éducation postprimaire
----------------------	--

	Crédits ouverts pour les plans de travail 2006-2007 \$	Dépenses au 30.06.2007 \$	Dépenses par rapport aux crédits ouverts au 30.06.2007 %
Sous-programme I.4.1	2 645	2 081	78,7
Sous-programme I.4.2	1 832	1 417	77,4
Programme I.4	4 477	3 498	78,1

(en milliers de dollars des États-Unis - du fait des arrondis, les totaux peuvent ne pas être tout à fait égaux à la somme des chiffres)

25. L'UNESCO a continué de mettre l'accent sur la nécessité de prendre en compte à la fois **l'accès à l'enseignement secondaire et la qualité de l'enseignement secondaire**. On s'est attaché en particulier à promouvoir la professionnalisation de l'enseignement secondaire et à aider les États membres à élaborer des stratégies sur l'orientation et le conseil professionnels et la formation à l'entrepreneuriat, l'objectif étant d'améliorer l'employabilité des élèves qui quittent l'enseignement secondaire. Dans le même contexte, l'UNESCO a continué d'appuyer les politiques et stratégies dans le domaine de **l'enseignement et de la formation techniques et professionnels** afin de combler l'écart entre l'enseignement et le monde du travail.

26. Les efforts déployés pour vulgariser **l'enseignement des sciences se sont multipliés**, de la révision de l'ouvrage de référence de l'UNESCO consacré à cette question à l'appui aux mesures visant à promouvoir **la participation des filles et des femmes aux activités scientifiques**, en passant par l'élaboration d'un CD-ROM sur les outils de renforcement des capacités dans le domaine de l'enseignement des sciences.

Points forts

- *Collaboration avec l'Association pour le développement de l'éducation en Afrique (ADEA), la Banque mondiale et des donateurs bilatéraux en vue de créer un fonds spécial en faveur des pays qui doivent faire face à une demande croissante d'enseignement secondaire.*
- *Renforcement du Centre pour le conseil, l'orientation et l'épanouissement des jeunes en Afrique pour l'aider, d'une part, à dispenser une formation à son réseau de conseillers à l'échelle du continent afin que les pairs puissent donner des conseils sur les possibilités de carrière et, d'autre part, à fournir des services concernant la prévention du VIH et du sida ainsi que la toxicomanie et d'autres phénomènes liés à des comportements destructeurs.*
- *Réalisation d'une évaluation des politiques d'enseignement et de formation techniques et professionnels et d'un programme de sensibilisation aux possibilités et avantages offerts en la matière parmi les jeunes et les élèves ayant quitté l'école prématurément dans la région de l'Asie et du Pacifique.*
- *Des matériels de l'UNESCO concernant la formation à l'entrepreneuriat et destinés à des jeunes non scolarisés ont été adaptés et expérimentés dans les Caraïbes.*
- *Des ateliers pour éducateurs et praticiens ont été organisés dans la région arabe afin d'encourager la réflexion sur le rôle de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels au service du développement durable et sur les avantages qu'il pourrait y avoir à tisser des passerelles avec les différents secteurs de l'économie.*

- *Le rôle clé du réseau UNESCO-UNEVOC dans l'échange de données d'expériences et de bonnes pratiques a été renforcé, le nombre d'organismes membres étant passé à 263 dans 163 pays.*

27. Les capacités des acteurs de l'enseignement supérieur ont été renforcées dans les domaines de l'assurance de la qualité, de la reconnaissance des diplômes et des qualifications ainsi que de la gestion de l'information sur la qualité et la validité des programmes d'enseignement supérieur. Afin de fournir les éléments nécessaires à l'élaboration des politiques sur l'enseignement supérieur et la recherche, des réunions régionales ont été organisées sur des questions d'actualité pertinentes, telles que la contribution de l'enseignement supérieur aux systèmes éducatifs nationaux et en particulier à l'EPT, et les effets de la mondialisation sur l'enseignement supérieur et la recherche.

Points forts

- *Une enquête sur les Lignes directrices UNESCO-OCDE pour des prestations de qualité dans l'enseignement supérieur transfrontalier a été réalisée pour déterminer dans quelle mesure ces lignes directrices étaient utilisées par les principaux acteurs.*
- *Le texte des trois conventions régionales sur la reconnaissance des diplômes et des qualifications professionnelles a été révisé et le processus devant conduire à leur adoption officielle a été lancé.*
- *L'utilisation de la technologie du calcul en réseau en vue d'étoffer les capacités de recherche des universités africaines a été renforcée dans le cadre du projet UNESCO-Hewlett Packard intitulé « Tester des solutions permettant d'enrayer la fuite des cerveaux et d'encourager le retour des professionnels en Afrique ».*
- *Les capacités des pays participant au projet pilote sur le portail consacré aux établissements d'enseignement supérieur agréés (« Portal on recognized higher education institutions ») ont été renforcées.*
- *Soixante et une chaires et quatre réseaux, dont bon nombre ont pour objet de relever les nouveaux défis d'ordre social, économique et environnemental, ont été créés dans 39 États membres.*
- *Des documents de recherche, des publications et des documents relatifs à des réunions ont été largement diffusés.*

GRAND PROGRAMME II - SCIENCES EXACTES ET NATURELLES

Évaluation globale

28. Le grand programme II (GP II) a continué de mettre l'accent sur la contribution apportée à la réalisation des objectifs d'ensemble que sont l'élimination de la pauvreté, la paix et le développement durable, notamment par le biais du renforcement des capacités et du partage des connaissances. Ces activités ont concerné à la fois des responsables de la politique scientifique et des jeunes, une attention particulière étant prêtée au renforcement des capacités en Afrique et l'égalité hommes-femmes. La mise en place d'un réseau de sept chaires UNESCO s'occupant de questions relatives aux femmes, à la science, à la technologie et au développement, l'attribution des prix et bourses L'Oréal-UNESCO pour « Les femmes et la science », et l'octroi de bourses supplémentaires à de jeunes scientifiques africains en vue de recherches sur les grands singes, soulignent le rôle de catalyseur joué par l'UNESCO dans le renforcement des capacités, la création et au développement de réseaux de recherche et de formation et à la promotion de l'égalité entre les sexes.

29. **Faits marquants** - Les programmes scientifiques de l'UNESCO ont joué un rôle essentiel en faisant progresser les connaissances scientifiques sur un certain nombre de questions mondiales et régionales et en facilitant le dialogue entre scientifiques et décideurs à leur sujet :

- La Conférence scientifique internationale « L'avenir des terres sèches » (Tunis, juin 2006) a débouché sur la Déclaration de Tunis, qui a identifié 12 thématiques prioritaires pour le développement durable dans les terres sèches.
- La Conférence internationale sur les « Écosystèmes de tropiques humides : changements, défis et opportunités » (Kandy, Sri Lanka, décembre 2006) a adopté un message fort pour promouvoir le rôle des réserves de biosphère en tant que lieux d'apprentissage et laboratoires du développement durable en particulier dans le cadre de la DEDD.
- En sa qualité de responsable du groupe des Nations Unies sur la science et la technologie, l'UNESCO a apporté une contribution intellectuelle et financière à l'élaboration du Plan d'action consolidé pour la science et la technologie en Afrique, ainsi qu'à la préparation de la session spéciale du Sommet de l'Union africaine, consacrée en 2007 à la science et à la technologie, et aide actuellement à la mise en œuvre du Plan d'action consolidé.
- L'UNESCO a co-organisé le Forum mondial sur le renforcement des capacités en matière de science, de technologie et d'innovation dans une optique de croissance durable et de réduction de la pauvreté (Washington D.C., février 2007), parrainé par la Banque mondiale, et dirigé le Forum mondial G8-UNESCO sur le thème « Éducation, recherche et innovation : un nouveau partenariat pour le développement durable » (Trieste, mai 2007).
- La Conférence sur les énergies renouvelables tenue au Kazakhstan (mai 2006) a stimulé le renforcement des capacités dans ce domaine en Asie centrale.
- Le quatrième Forum mondial de l'eau (Mexico, mars 2006) et la présentation à cette occasion du deuxième Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau ont souligné le rôle essentiel de l'UNESCO dans le domaine de l'eau douce et renforcé la visibilité de l'Organisation sur ce plan.
- L'UNESCO a aussi contribué activement à la mise en œuvre du « Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015 : Pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes », en particulier avec le lancement de la Campagne mondiale pour l'éducation en vue de la prévention des catastrophes (juin 2006).

30. **Programmes scientifiques internationaux** - Les mécanismes directeurs des programmes scientifiques internationaux envisagent de nouvelles approches stratégiques de leurs activités dans le 34 C/4, à la lumière notamment des recommandations du Comité chargé de l'examen d'ensemble des grands programmes II et III qui appelaient à une meilleure coordination entre les programmes scientifiques intergouvernementaux/internationaux et avec les autres organisations compétentes.

31. Le Programme international relatif aux sciences fondamentales (PISF) a mis au point une nouvelle stratégie afin de renforcer les capacités scientifiques des institutions nationales et régionales, insistant particulièrement sur l'établissement de partenariats et le développement des activités de mise en réseau. À sa deuxième réunion, le Conseil scientifique du PISF a spécifiquement cherché à renforcer les capacités de recherche par le biais de projets dont la mise en œuvre a été approuvée dans toutes les régions.

32. Afin de rendre le Programme international de géoscience (PICG) plus utile à la société en général et à l'UNESCO en particulier, le Conseil scientifique du PICG l'a révisé à sa 35^e session pour mieux répondre aux besoins de la société et à ceux du développement durable.

33. À sa 17^e session, le Conseil intergouvernemental du Programme hydrologique international (PHI) a approuvé le Projet de plan stratégique de la septième phase (2008-2013) du PHI, souscrit à l'adjonction d'un cinquième thème concernant l'éducation relative à l'eau afin de prendre en compte l'évolution de la situation au sein de l'UNESCO et a également étudié le rôle que le PHI devrait jouer dans la stratégie à l'échelle de l'ensemble de l'Organisation pour l'éducation relative à l'eau à tous les niveaux. Comme l'atteste l'augmentation rapide du nombre de centres de catégorie 2 relatifs aux sciences de l'eau, les centres fonctionnant sous les auspices de l'UNESCO sont de plus en plus utilisés pour l'exécution du programme, en particulier le renforcement des capacités. Pour veiller à ce que ces entités apportent une contribution substantielle à la mise en œuvre des objectifs stratégiques de l'UNESCO et en vue de renforcer aussi le réseau des centres UNESCO relatifs à l'eau (de catégorie 1 et de catégorie 2), la 40^e session du Bureau du PHI a adopté une stratégie commune destinée à permettre de mieux coordonner les activités des multiples centres de gestion des ressources en eau de catégorie 2 placés sous l'égide de l'UNESCO.

34. La Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO (COI) continue d'encourager la mise en place dans la Méditerranée, dans l'Atlantique du Nord-Est et dans les Caraïbes, de systèmes d'alerte analogues à celui qui existe pour l'océan Indien. La COI a également accueilli deux importantes réunions consacrées à la gestion rationnelle de la haute mer et aux effets du changement climatique sur les océans et les côtes, ainsi qu'à l'amélioration des instruments d'observation et à la prévention des aléas. La 24^e session de l'Assemblée de la COI a adopté la Stratégie biennale de la COI pour 2008-2009 et est convenue de faire de la mitigation de l'impact des changements et de la variabilité climatiques et de l'adaptation à ces phénomènes un objectif de haut niveau.

35. Enfin, à sa 19^e session, le Conseil du MAB (L'homme et la biosphère) a approuvé les candidatures de 25 sites en vue de leur désignation comme réserves de biosphère, y compris celle du premier site intercontinental, la Réserve de biosphère intercontinentale de la Méditerranée, à cheval sur le Maroc et l'Espagne, et des mesures ont été prises pour créer des réserves de biosphère urbaines. De nouveaux partenariats ont également été forgés avec le secteur privé au titre du Programme MAB.

36. **Chaires scientifiques de l'UNESCO** - Un examen des chaires scientifiques de l'UNESCO a été mené, en vue de l'adoption d'une approche plus stratégique qui assurera une utilisation plus efficace du potentiel et de la capacité institutionnelle des chaires, conformément à la recommandation du Comité chargé de l'examen des GP II et III.

37. **Le changement climatique mondial** - Compte tenu du regain d'intérêt pour le changement climatique mondial suscité par le quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental OMM-PNUE sur l'évolution du climat (GIEC) et des efforts entrepris de longue date par l'UNESCO sur cette question, le grand programme II est le fer de lance des efforts actuellement déployés au sein du Secrétariat pour définir une approche stratégique et intégrée de l'UNESCO en matière d'atténuation des effets du changement climatique et d'adaptation à ces derniers et à leurs implications éthiques et pour mettre l'Organisation en mesure d'accroître sa contribution aux efforts mondiaux et régionaux actuels en tirant parti de ses avantages comparatifs et de ses compétences propres.

38. **Coordination à l'échelle du système dans les domaines de la science, de la technologie et de l'environnement** - Enfin, l'UNESCO a activement participé aux mécanismes de coordination des Nations Unies dans les domaines de la science et de la technologie ainsi que de l'environnement, et notamment au Groupe de la gestion de l'environnement, à la consultation sur l'environnement organisée par le Groupe de haut niveau sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies dans les domaines du développement, de l'aide humanitaire et de la protection de l'environnement et à la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement (UNCSTD). Un partenariat stratégique avec le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB) sur des questions relatives à l'objectif fixé pour 2010

en matière de biodiversité a également été renforcé et des mesures ont été prises pour permettre au programme de l'UNESCO en sciences exactes et naturelles d'être mieux à même d'assurer « l'unité d'action du système », en particulier dans les pays pilotes retenus pour la Stratégie d'unité d'action du système des Nations Unies.

Programme II.1	Sciences, environnement et développement durable
-----------------------	---

	Crédits ouverts pour les plans de travail 2006-2007 \$	Dépenses au 30.06.2007 \$	Dépenses par rapport aux crédits ouverts au 30.06.2007 %
Sous-programme II.1.1	9 226	7 502	81,3
Sous-programme II.1.2	3 220	2 549	79,2
Sous-programme II.1.3	3 822	3 238	84,7
Programme II.1	16 267	13 289	81,7

(en milliers de dollars des États-Unis - du fait des arrondis, les totaux peuvent ne pas être tout à fait égaux à la somme des chiffres)

II.1.1	Gestion de l'eau - phénomènes d'interaction : systèmes menacés et défis sociaux
---------------	--

Points forts

- *Le projet de stratégie pour les centres UNESCO de catégorie 1 et 2 relatifs à l'eau a été approuvé par la 40^e session du Bureau du PHI.*
- *Le deuxième Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau a été publié et diffusé et les travaux préparatoires en vue de la troisième édition du rapport ont démarré.*
- *Les réseaux transdisciplinaires FRIEND sur des questions spécifiques comme la sécheresse, les crues et les inondations ou la sédimentation des bassins ont été élargis en Asie centrale et en Afrique.*
- *La carte mondiale des ressources en eau souterraines, indiquant les milieux hydrogéologiques et la répartition de la recharge des nappes aquifères a été établie.*
- *Du matériel de référence pour des études de cas, des ensembles de données et des outils de modélisation concernant la collecte de l'eau et la modélisation des eaux souterraines ont été produits.*
- *Des stratégies à utiliser pour réalimenter les nappes aquifères ont été publiées. Les résultats définitifs attendus du Programme de gestion des eaux urbaines pour la phase VI du PHI sont pratiquement réalisées.*
- *Un guide méthodologique sur l'utilisation des ressources en eau en vue de l'adaptation aux situations d'urgence et aux changements climatiques a été publié et plusieurs études de cas ont été compilées.*
- *Des inventaires des aquifères transfrontières ont été entrepris dans la région de la SADC, en Afrique occidentale, en Asie centrale et dans la région du Caucase, ils sont en bonne voie dans les régions des Balkans et des Amériques.*
- *Des indicateurs relatifs aux eaux souterraines ont été élaborés, testés et publiés.*

- *L'initiative internationale sur les crues et les inondations a été lancée et l'établissement d'une carte indiquant les agences membres du consortium est en cours.*
- *Le rôle de l'eau comme facteur essentiel au développement et à l'expression de la diversité culturelle a été souligné à l'occasion de la Journée mondiale de l'eau 2006 au titre du thème « L'eau et la culture ».*
- *Les techniques de l'éducation relative à l'eau ont été améliorées, des matériels pédagogiques en la matière développés et des programmes axés sur l'éducation et la formation continues pour des groupes cibles choisis ont été renforcés.*
- *La base de connaissances nécessaires à l'approche écohydrologique a été renforcée par la mise en œuvre de projets de démonstration.*
- *Plusieurs volumes relatifs aux recherches sur l'érosion et la sédimentation ont été publiés et un système mondial d'information sur l'érosion et la sédimentation a été créé à l'IRTCS (centre de catégorie 2 situé à Beijing).*

II.1.2 Les sciences écologiques et les sciences de la terre au service du développement durable

Points forts

- *Des conférences internationales sur les zones arides (Tunisie, juin 2006) et les régions tropicales humides (Sri Lanka, décembre 2006) ont synthétisé les connaissances sur ces écosystèmes et proposé des orientations en vue de l'articulation et du développement du programme pour 2008-2013.*
- *Vingt bourses du MAB pour jeunes scientifiques ont été décernées en 2006 (dont plus de la moitié à des femmes scientifiques originaires de PMA).*
- *Vingt bourses spéciales ont été décernées à des jeunes scientifiques africains pour des recherches sur les grands singes (dont 15 à des scientifiques originaires de PMA).*
- *Vingt-quatre spécialistes africains de la gestion intégrée des terres et des ressources venus de 12 pays se sont inscrits à l'ERAIPT (École régionale supérieure, Kinshasa).*
- *Un partenariat a été établi avec le réseau STAR Alliance (alliance mondiale de compagnies aériennes) afin de promouvoir le rôle des réserves de biosphère en tant que lieux d'apprentissage et laboratoires du développement durable ainsi que l'utilisation durable des ressources naturelles par l'intermédiaire des vastes systèmes de diffusion des communications des compagnies aériennes, y compris sur des vols, sur des sites Web et dans des publications, lors de conférences et de manifestations.*
- *Les réserves de biosphère sont de plus en plus utilisées en vue d'assurer un environnement durable (OMD 7) au niveau local : avec la création de 25 nouvelles réserves de biosphère, le réseau mondial compte désormais 507 sites disséminés dans 102 pays et notamment une première réserve intercontinentale, commune au Maroc et à l'Espagne, et les premiers sites jamais créés au Qatar, à Oman et dans les Émirats Arabes Unis.*
- *Un numéro spécial de la revue internationale des sciences sociales sur le thème « Diversité culturelle et biodiversité » a été publié en collaboration avec SHS et le CNRS (France).*

- *Des guides illustrant les liens entre les pratiques culturelles et favorisant l'utilisation durable de la biodiversité dans les îles de la mer d'Andaman (Inde, Thaïlande, Malaisie et Indonésie) ont été produits.*
- *Des projets de recherche et de renforcement des capacités du PICG, axés sur la géologie fondamentale, ont été réorientés vers des thèmes directement utiles au développement durable.*
- *L'objet de l'Accord-cadre ouvert passé avec des agences spatiales a été élargi pour inclure les réserves de biosphère et des écosystèmes plus vastes ainsi que des paysages terrestres et marins dans le contexte des efforts visant à renforcer la capacité de surveillance des systèmes terrestres des États membres.*
- *L'utilisation des géoparcs en tant que sites éducatifs a été encouragée, en particulier en Amérique latine et en Asie.*
- *Des activités de sensibilisation et de communication concernant la contribution des géosciences au développement ont été organisées dans le cadre du réseau mondial des géoparcs, contribuant aussi à préparer l'Année internationale de la planète Terre, proclamée par les Nations Unies pour 2008 et placée sous la direction de l'UNESCO.*
- *Des ateliers de formation des enseignants ont été organisés en Asie et en Amérique latine en coopération avec d'autres organismes des Nations Unies (CESAP/UNOOSA, etc.), dans le cadre du Projet d'éducation spatiale (SEP).*

II.1.3 Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO (COI)

Points forts

- *Une note d'orientation sur les incertitudes liées à l'élévation et aux fluctuations passées et futures du niveau de la mer et sur les activités de recherche et d'observation nécessaires pour réduire ces incertitudes a été préparée à l'issue de l'atelier du Programme mondial de recherche sur le climat parrainé par la COI sur le thème Comprendre l'élévation du niveau marin et ses fluctuations, qui a réuni 163 scientifiques de 29 pays.*
- *Le service Web « State of the Ocean Climate » (État du climat océanique), qui donne un rapide aperçu de l'état et des tendances d'indicateurs physiques essentiels du climat océanique liés aux grandes tendances de la variabilité climatique ayant un impact social significatif, comme le phénomène El Niño, a été créé.*
- *La mise en œuvre d'un projet régional sur l'élaboration de stratégies d'adaptation au changement climatique et de mesures de l'adaptation à ces changements, financé par le FEM, a été lancé dans cinq zones pilotes d'Afrique de l'Ouest.*
- *Le Programme ICAM a été mené à bien et un ouvrage intitulé Handbook for Measuring the Progress and Outcomes of Integrated Coastal and Ocean Management (Guide de mesure des progrès et des résultats de la gestion intégrée des côtes et des océans) a été publié.*
- *Un rapport sur la vulnérabilité des coraux des profondeurs à la pêche dans les montagnes sous-marines au-delà des juridictions nationales a été établi et publié.*
- *Un Groupe d'experts sur les systèmes de classification biogéographiques dans les zones de haute mer et les grands fonds marins a été créé de concert avec des partenaires, afin de fournir des apports scientifiques au Groupe de travail des Nations Unies, récemment créé, chargé d'étudier les questions relatives à la conservation et à l'exploitation durable de la biodiversité marine dans les zones situées au-delà des juridictions nationales.*

- *En sa qualité de composante océanique du Système mondial d'observation du climat (SMOC), le module mondial du GOOS, qui est conçu pour améliorer les prévisions, le suivi et la recherche météorologique et climatique et servir de base à l'océanographie opérationnelle à l'échelle mondiale, a continué de satisfaire les constants besoins en observation découlant de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ainsi que du volet climat du GEOSS, l'un des neuf domaines présentant un avantage pour la société de cette initiative relevant du Groupe intergouvernemental sur l'observation de la Terre (GEO).*
- *Le Système d'alerte aux tsunamis et de mitigation dans l'océan Indien (IOTWS) a été renforcé et des arrangements régionaux visant à assurer la couverture de cette zone sont en bonne voie après l'achèvement du système initial en juillet 2006, l'accent étant mis sur l'amélioration des politiques des données afin de permettre la transmission de ces dernières en temps réel et de faire en sorte que les autorités nationales communiquent l'information en aval aux communautés en danger.*
- *Des groupes intergouvernementaux de coordination pour les tsunamis ont été constitués dans le Pacifique, l'Atlantique du Nord-Est et les régions de la Méditerranée et des Caraïbes.*
- *Les capacités des instituts d'océanologie ont été renforcées grâce à l'organisation d'ateliers de formation menés dans cinq régions à l'intention de 102 instituts de 45 pays.*

Programme II.2	Renforcement des capacités en science et technologie au service du développement durable
-----------------------	---

	Crédits ouverts pour les plans de travail 2006-2007 \$	Dépenses au 30.06.2007 \$	Dépenses par rapport aux crédits ouverts au 30.06.2007 %
Sous-programme II.2.1	4 139	3 255	78,6
Sous-programme II.2.2	1 829	1 395	76,3
Programme II.2	5 967	4 650	77,9

(en milliers de dollars des États-Unis - du fait des arrondis, les totaux peuvent ne pas être tout à fait égaux à la somme des chiffres)

II.2.1	Sciences fondamentales et sciences de l'ingénieur, énergies renouvelables et atténuation des effets des catastrophes
---------------	---

Points forts

- *Une approche plus stratégique, s'inspirant de l'analyse et des conclusions de l'évaluation de la première phase du PISF, a été adoptée en vue de renforcer les capacités en sciences fondamentales dans toutes les régions, en se fondant sur les centres d'excellence existants, et de stimuler la coopération dans les domaines de la formation et de la recherche.*
- *La promotion de l'enseignement et des carrières scientifiques a été assurée grâce à l'élaboration et à la diffusion de techniques d'apprentissage actif en physique, au soutien à l'élaboration de programmes d'enseignement scientifique, à la traduction d'expérimentations microscientifiques ainsi qu'à la formation à leur utilisation, à la mise au point, déjà engagée, d'un kit de formation des enseignants sur les OGM en collaboration avec ED, à la conception de ressources didactiques en ligne et à la fourniture d'un accès à des revues spécialisées aux scientifiques des pays en développement par le biais du CIPT et du programme sur les biotechnologies et ses partenaires.*

- *Trois ateliers consacrés aux réformes à apporter aux programmes d'études universitaires pour que les questions relatives au VIH et au sida soient incluses dans l'enseignement supérieur des sciences, y compris les sciences de l'ingénieur, ont été organisés dans le cadre du budget-plan de travail intégré d'ONUSIDA.*
- *La participation des femmes aux sciences fondamentales et de l'ingénieur s'est vu accorder une place importante dans le cadre des réseaux et chaires UNESCO pertinents, du partenariat UNESCO-L'Oréal, d'une nouvelle publication portant sur les indicateurs sexospécifiques dans les secteurs des sciences, de l'ingénierie et de la technologie, et de manifestations telles que le Colloque international « Promouvoir la place des femmes dans l'ingénierie et la technologie » (Tunis, juin 2007).*
- *Le Prix UNESCO/Daimler-Chrysler Mondialogo de sciences de l'ingénieur, qui encourage la coopération internationale entre jeunes ingénieurs, a été décerné (octobre 2006).*
- *Une conférence régionale ministérielle consacrée au « rôle stratégique des énergies renouvelables pour le développement durable en Asie centrale » a été organisée (Kazakhstan, mai 2006).*
- *La campagne mondiale 2006-2007 sur l'éducation à la prévention des catastrophes a été lancée par l'UNESCO, qui assume la responsabilité du Programme interinstitutions des Nations Unies sur les connaissances et l'éducation, et des partenariats ont été encouragés en vue de mettre en œuvre le Cadre d'action de Hyogo sur la résilience face aux catastrophes.*
- *Une déclaration appelant l'attention sur des questions importantes relatives à la gestion intégrée des risques et au développement, au genre et aux catastrophes, à la vulnérabilité environnementale, ainsi qu'à l'éducation, au savoir et à l'information, a été adoptée par plus de 600 participants à la Conférence internationale sur la prévention des catastrophes (IDRC), coorganisée par l'UNESCO (Davos, septembre 2006), y compris des plans avancés destinés à promouvoir l'intérêt mutuel et la coopération en matière de prévention des catastrophes afin que les communautés d'Afrique soient plus en sécurité et capables de résister aux catastrophes.*

II.2.2 Politiques scientifiques et technologiques au profit du développement durable

Points forts

- *Les politiques scientifiques nationales et la réforme des systèmes scientifiques ont été formulées au Nigéria, en République démocratique du Congo, au Lesotho, en Mongolie et en Éthiopie, et ont été lancées au Swaziland, en Namibie, en Mauritanie et aux Seychelles.*
- *Le Plan d'action consolidé pour les sciences et la technologie en Afrique a été finalisé avec le soutien de l'UNESCO et a été entériné par les chefs d'État africains, qui ont également demandé à l'Organisation de les aider à le mettre en œuvre.*
- *Le Rapport international sur la science, la technologie et la parité des sexes 2007 a été élaboré en partenariat avec plus de 20 institutions de premier plan.*
- *La collaboration internationale dans le domaine de la construction d'indicateurs des sciences et des technologies utiles pour les politiques a été renforcée grâce à l'organisation, en coopération avec l'ISU, d'ateliers régionaux de formation en Europe, en Afrique, en Asie du Sud-Est et en Asie centrale.*

- *Les capacités des États membres en développement ont été renforcées dans le domaine de l'innovation scientifique et technologique grâce à des partenariats entre l'université et l'industrie, ainsi que l'organisation d'ateliers sur les parcs et « pépinières » technologiques dans les régions Afrique (Namibie), des États arabes (Bahreïn), d'Asie occidentale (République islamique d'Iran) et en Corée du Sud, dans le cadre d'un accord avec la République de Corée.*
- *Des visites d'étude ont été organisées au profit de hauts responsables d'établissements d'enseignement supérieur du Nigéria dans le but de tirer des enseignements des meilleures pratiques et de mettre en place des partenariats avec des établissements sud-africains en vue d'élaborer des programmes d'entrepreneuriat technologique.*
- *Un forum régional sur les politiques scientifiques a été mis en place en Europe du Sud-Est (Roumanie).*
- *Le forum mondial sur le renforcement des capacités en matière de science, de technologie et d'innovation a été organisé en coopération avec la Banque mondiale (Washington D.C., février 2007).*
- *L'initiative « Vision des jeunes sur la vie dans les îles » en faveur du renforcement des capacités et de la participation des jeunes en matière de développement durable compte désormais plus de 30 projets dans les trois régions où se trouvent des PEID.*
- *La publication intitulée « L'eau et les peuples autochtones », élaborée en collaboration avec CLT, a été présentée lors du quatrième Forum mondial de l'eau (Mexico, 2006).*
- *Fishers' Knowledge in Fisheries Science and Management, qui montre quelles contributions les connaissances des pêcheurs apportent à la science et à la gestion des pêcheries mondiales, a été publié.*
- *La version en maori du CD-ROM « The Canoe is the people: Indigenous Navigation in the Pacific » a été publiée.*

GRAND PROGRAMME III - SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES

Évaluation globale

39. Au cours des 18 premiers mois de l'exercice biennal 2006-2007, l'UNESCO a continué à œuvrer à la réalisation des objectifs stratégiques 4, 5 et 6 assignés au programme dans la Stratégie à moyen terme pour 2002-2007 (31 C/4), à savoir « promouvoir des principes et des normes éthiques pour guider le progrès scientifique, le développement technologique et les transformations sociales », « améliorer la sécurité humaine par une meilleure gestion de l'environnement et du changement social », et « renforcer les capacités scientifiques, techniques et humaines de participation aux nouvelles sociétés du savoir ». De plus, les projets relevant du thème transversal relatif à l'élimination de la pauvreté, surtout l'extrême pauvreté, coordonnés par le Secteur, ont été planifiés et exécutés dans les domaines de compétence de l'Organisation en vue de traiter les questions suivantes : recherche-intervention-politique, allant d'activités concrètes sur le terrain en faveur des populations locales jusqu'à la recherche empirique débouchant sur des recommandations de politique générale axées sur l'objectif à long terme du changement social.

40. Dans le domaine normatif, l'Organisation a continué de sensibiliser les États membres à la nécessité de lutter contre le dopage dans le sport et de relever les défis éthiques qui découlent des avancées des sciences et technologies en diffusant la Convention internationale contre le dopage dans le sport (2005) et la Déclaration universelle sur la bioéthique et les droits de l'homme (2005). Ces efforts ont abouti à l'entrée en vigueur, le 1^{er} février 2007, de la Convention internationale

contre le dopage dans le sport ; au 24 janvier 2007, 41 États membres l'avaient ratifiée. Avec cette Convention, c'est la première fois que des gouvernements du monde entier s'accordent pour donner force de loi internationale à la lutte contre le dopage. Suite à la ratification de la Convention, la première Conférence des Parties s'est tenue à Paris (février 2007) afin de prendre des décisions pour la mise en œuvre de la Convention. Le mode d'administration du Fonds pour l'élimination du dopage dans le sport a été évoqué à ce sujet. Le Fonds, aujourd'hui estimé à 300 000 dollars, doit être utilisé par l'UNESCO pour aider les États parties, par le biais : (1) de projets éducatifs centrés sur les jeunes et les organisations sportives ; (2) d'une aide à la formulation de politiques ; (3) de parrainages ou programmes de développement des capacités. À la Conférence des Parties, neuf pays (Afrique du Sud, Canada, Chine, Danemark, Espagne, Grèce, Luxembourg, Pays-Bas et Suède) ont accepté de verser des contributions volontaires au Fonds et plusieurs autres ont indiqué leur intention de faire de même dans un avenir proche.

41. Avec le concours de la Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST) et du Comité international de bioéthique (CIB), l'Organisation a continué à élaborer et mettre en œuvre des cadres nationaux et internationaux pour les politiques concernant l'éthique des sciences et technologies. À cet égard, la 5^e session de la Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST) s'est réunie pour la première fois en Afrique, à l'invitation du Gouvernement sénégalais (décembre 2006), afin de mener un débat approfondi sur les questions essentielles intéressant les sociétés africaines, et d'accroître les perspectives de renforcement des capacités sur le continent. Ces débats ont abouti à l'adoption, par les ministres des sciences de la CEDEAO, de la Déclaration de Dakar sur l'éthique de la science et de la technologie, qui appelle à créer des comités de bioéthique nationaux. Les principales recommandations de cette déclaration ont été reprises le 17 janvier 2007 par la Conférence ministérielle sur les sciences et technologies de la CEDEAO, et soumises à l'Union africaine à son 8^e Sommet. Pour renforcer la mise en œuvre de la Déclaration universelle sur la bioéthique et les droits de l'homme, le Comité international de bioéthique a tenu sa 13^e session à Paris (novembre 2006) afin de discuter des modalités d'application de la Déclaration. À l'aimable invitation du Gouvernement du Kenya, la quatorzième session ordinaire du Comité international de bioéthique (CIB) s'est tenue à Nairobi (mai 2007) et a rassemblé plus de 150 participants de plus de 53 pays, avec la participation active de pays africains. Deux des principes énoncés dans la Déclaration universelle sur la bioéthique et les droits de l'homme - le consentement d'une part, la responsabilité sociale et la santé de l'autre - ont été examinés et la 14^e session du CIB a été l'occasion du premier débat approfondi sur les perspectives africaines en bioéthique. Le premier centre africain de bioéthique, hébergé par l'Université Egerton au Kenya, a également été inauguré à cette occasion.

42. Différentes autres actions clés visant à renforcer les liens entre la recherche en sciences sociales et l'élaboration des politiques dans les domaines des droits de l'homme, de la lutte contre la discrimination, de la sécurité humaine et des migrations ont été menées. C'est dans ce contexte qu'un colloque international MOST sur le thème « De la recherche aux politiques et à l'action », coorganisé avec le Gouvernement kényen en marge du Forum social mondial, s'est tenu à Nairobi (janvier 2007), avec pour objectif de réduire le fossé entre les sciences sociales et les politiques, en donnant une tonalité scientifique aux préoccupations des politiques, et une résonance politique à la connaissance issue de la recherche en sciences sociales.

43. Afin d'aider les États membres à faire face aux problèmes de migration, des approches intersectorielles ont été définies pour donner suite à la décision 175 EX/57 (voir document 176 EX/5). Dans le domaine de la sécurité humaine, la Conférence internationale sur la sécurité humaine en Afrique a été organisée en Afrique du Sud (mars 2007), et une réunion régionale, coorganisée avec l'ASEAN, s'est tenue à Jakarta, en Indonésie (octobre 2006), aboutissant à d'importantes recommandations sur les liens entre recherche et politiques et sur la mise en place de réseaux. Afin de contribuer à l'élimination de la pauvreté, les implications des thèmes transversaux pour l'action des pouvoirs publics ont été précisées, notamment les résultats des projets de petites bourses qui visent à renforcer les capacités nationales en matière de recherche et d'analyse des politiques ; ces implications seront examinées lors d'une réunion internationale

organisée à Lisbonne (du 27 février au 2 mars) à l'invitation du Gouvernement portugais. Pour combattre le racisme et la discrimination, deux nouvelles Coalitions internationales des villes contre le racisme et la discrimination ont été lancées à l'échelle régionale en Afrique et en Amérique latine, respectivement en septembre et octobre 2006. La Coalition européenne a organisé en mai 2007 à Nuremberg sa première conférence générale, à laquelle participaient 120 municipalités de 15 pays, faisant valoir la nécessité d'œuvrer en coopération avec tous les acteurs de la société civile, en particulier les jeunes. L'accent a également davantage été mis sur les interfaces entre recherche et politiques dans le domaine de la philosophie, par le biais d'activités organisées au Maroc et dans 100 autres pays dans le cadre de la Journée mondiale de la philosophie (le 16 novembre), et par l'organisation de différents forums de dialogue interrégionaux.

Programme III.1 Éthique des sciences et philosophie

	Crédits ouverts pour les plans de travail 2006-2007 \$	Dépenses au 30.06.2007 \$	Dépenses par rapport aux crédits ouverts au 30.06.2007 %
Sous-programme III.1.1	3 290	3 158	96,0
Sous-programme III.1.2	2 297	2 152	93,7
Programme III.1	5 587	5 311	95,1

(en milliers de dollars des États-Unis - du fait des arrondis, les totaux peuvent ne pas être tout à fait égaux à la somme des chiffres)

III.1.1 Éthique des sciences

44. Les résultats de la 5^e session de la Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST) montrent les progrès considérables qui ont été accomplis tant pour la consolidation du débat approfondi sur les questions essentielles intéressant les sociétés africaines qu'en ce qui concerne les possibilités de renforcement des capacités sur le continent. C'est ce qui ressort bien de l'adoption de la Déclaration de Dakar sur l'éthique de la science et de la technologie par les ministres des sciences de la CEDEAO, qui appelle à la création de comités nationaux de bioéthique.

Points forts

- *Renforcement des activités visant à assurer aux jeunes un rôle clé dans le développement des sciences en Afrique grâce à l'organisation du Forum des jeunes chercheurs africains, qui s'est tenu en marge de la 5^e session de la COMEST.*
- *Le Comité international de bioéthique a encore renforcé les impératifs de la mise en œuvre de la Déclaration universelle sur la bioéthique et les droits de l'homme à sa 13^e session, le Comité interinstitutions des Nations Unies sur la bioéthique a étudié à sa sixième réunion les meilleurs moyens de sensibiliser les États membres et les institutions du système des Nations Unies aux problèmes de propriété intellectuelle et de bioéthique.*
- *Intensification de la diffusion des instruments normatifs de l'UNESCO relatifs à la bioéthique, en particulier en Afrique grâce à la contribution de l'UNESCO au 8^e Sommet de l'Union africaine.*

III.1.2 Prospective, philosophie et sciences humaines, démocratie et sécurité humaine

45. L'application de la Stratégie intersectorielle concernant la philosophie s'est poursuivie avec diverses activités comme la mise au point de l'enquête mondiale sur l'enseignement de la philosophie à tous les niveaux, la poursuite des dialogues philosophiques interrégionaux (troisième session des Dialogues philosophiques interrégionaux Asie-Monde arabe : rencontres de l'Asie et de la région arabe avec la modernité) ; et la session préparatoire des Dialogues Amérique latine-Afrique. S'agissant de la sécurité humaine, le suivi de l'atelier régional UNESCO-ASEAN (octobre 2006) est assuré par l'organisation d'une Conférence internationale et une réunion régionale.

Points forts

- *Journée mondiale de la philosophie célébrée au Maroc et dans 100 autres pays.*
- *Inauguration du Réseau international de femmes philosophes de l'UNESCO le 8 mars avec la participation de plus de 40 femmes philosophes de différentes régions.*
- *Achèvement de l'importante Étude sur l'enseignement de la philosophie dans le monde (publication prévue en juillet).*

Programme III.2 Droits de l'homme et transformations sociales

	Crédits ouverts pour les plans de travail 2006-2007 \$	Dépenses au 30.06.2007 \$	Dépenses par rapport aux crédits ouverts au 30.06.2007 %
Sous-programme III.2.1	2 178	1 723	79,1
Sous-programme III.2.2	3 352	3 089	92,1
Programme III.2	5 530	4 812	87,0

(en milliers de dollars des États-Unis - du fait des arrondis, les totaux peuvent ne pas être tout à fait égaux à la somme des chiffres)

III.2.1 Promotion des droits de l'homme

46. La Coalition africaine des villes contre le racisme et la discrimination a été lancée à Nairobi (Kenya) le 25 septembre 2006, à l'occasion du quatrième Sommet Africités (septembre 2006) et la Coalition des villes en Amérique latine et les Caraïbes contre le racisme, la discrimination et la xénophobie, à Montevideo (Uruguay) (octobre 2006).

Points forts

- *La Coalition africaine a placé parmi les priorités de son ordre du jour la lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH, et le Plan d'action en dix points de la Coalition des villes en Amérique latine et les Caraïbes contre le racisme, la discrimination et la xénophobie reflète les priorités et spécificités propres à l'Amérique latine et aux Caraïbes, notamment la lutte contre le racisme (en particulier contre la marginalisation persistante des populations autochtones ou d'origine africaine), la xénophobie et l'intolérance ethnique ou religieuse, la situation des enfants et jeunes vivant dans la rue, et l'éradication des attitudes discriminatoires à l'égard des personnes vivant avec le VIH/sida ou d'autres problèmes de santé.*

- *Afin d'étudier les possibilités de renforcer l'application de l'Article 27 de la Déclaration universelle des droits de l'homme sur le droit de chacun de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent, l'UNESCO a organisé une réunion d'experts de concert avec le Centre de droit international d'Amsterdam et le Centre irlandais des droits de l'homme.*

III.2.2 Transformations sociales

47. Les points focaux du Forum régional des ministres du développement social se sont rencontrés en novembre 2006 dans le cadre du programme MOST afin de renforcer la coopération et les réseaux entre les forums existants et ceux qui sont prévus, en particulier les forums programmés en 2007 en Amérique latine, en Afrique, en Asie et dans les États arabes.

Points forts

- *MOST a organisé conjointement avec EUNIC, AGE et le Comité économique et social européen une conférence sur le thème « Vers une société multi-âges : la dimension culturelle des politiques du vieillissement » (novembre 2006).*
- *L'action relative au développement urbain a été renforcée par la troisième réunion du Groupe de travail ONU-HABITAT/UNESCO (décembre 2006) sur « Les politiques urbaines et le droit à la ville : gouvernance locale, démocratie locale et citoyenneté », au cours de laquelle ont été établies des lignes directrices sur la mise au point de ce projet.*
- *Le Forum des États arabes pour le développement social, qui privilégiait le renforcement des capacités comme priorité essentielle de la région, a été créé à Rabat (Maroc), en mai 2007, avec la coopération de l'UNESCO.*
- *Le Forum des ministres du développement social d'Amérique latine s'est réuni en Argentine pour discuter des moyens de renforcer la cohésion sociale et la gouvernance démocratique.*
- *Deux importants séminaires nationaux ont eu lieu en avril au Cap-Vert, et en Guinée dans le cadre du projet MOST relatifs aux « États-nations face aux défis de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest » et des études de cas ont été entreprises dans 10 des 15 pays membres de la CEDEAO.*

GRAND PROGRAMME IV - CULTURE

Évaluation globale

48. En accord avec les objectifs stratégiques 7, 8, et 9 de la Stratégie à moyen terme (31 C/4), les activités relevant de la priorité principale du *grand programme IV*, ont été poursuivies s'attachant à promouvoir une approche intégrée pour la promotion et la protection de la diversité culturelle dans toutes ses expressions. Le principal défi a été celui d'assurer une interaction mutuelle entre le riche socle normatif élaboré dans le domaine culturel et l'action opérationnelle qui s'y rapporte. La stratégie a donné lieu à deux grandes avancées, d'une part, l'ancrage de la diversité culturelle dans la préservation du patrimoine et dans les politiques de développement ; d'autre part l'entrée en vigueur de deux Conventions, celle de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, et celle de 2005 pour la protection et pour la promotion de la diversité des expressions culturelles.

49. L'UNESCO a également dû faire face aux évolutions et défis nouveaux posés par (i) l'accroissement des sites du patrimoine mondial et les enjeux qui se rattachent à leur conservation ; (ii) la mise en place de directives opérationnelles et d'organes statutaires pour les nouvelles conventions récemment entrées en vigueur ; (iii) le démarrage et l'achèvement d'un certain nombre de plans de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel ; (iv) la poursuite de l'action opérationnelle dans la reconstruction après les conflits et la conservation des collections de biens culturels meubles en péril ou faisant l'objet de trafic illicite.

50. Le programme « Culture » a contribué à la réalisation des OMD 1, 7 et 8, visant l'« élimination de l'extrême pauvreté et de la faim » ; à « assurer la durabilité de l'environnement » ; et à « mettre en place un partenariat mondial pour le développement ». Il a également contribué à la réalisation de l'OMD 6 par l'approche culturelle des activités de prévention du VIH/sida. Le Secteur de la culture s'est engagé pleinement dans la réforme du système onusien, d'une part dans le cadre des exercices de révision des UNDAF et des Projets « **One UN** », d'autre part, par l'octroi par le PNUD du leadership au titre du volet « Culture et développement » du **Fonds espagnol** pour les Objectifs du Millénaire pour la préparation de projets résultant d'une coopération interagences.

51. Par ailleurs, afin de faire face aux défis croissants du Secteur de la culture dans les années à venir, liés, notamment, à la mise en œuvre intégrée et complémentaire des sept instruments normatifs qui constituent le socle global de protection et de promotion de la diversité culturelle, des ajustements ont été effectués dans la structure du Secteur de la culture, tel que le Directeur général l'avait évoqué devant le Conseil exécutif à sa 175^e session.

52. C'est à ce titre, que dans le cadre du **Comité du patrimoine mondial**, une révision de ses méthodes de travail a été menée au cours de la période visée en vue, notamment, de l'accroissement du nombre de propositions d'inscription émanant des PMA et d'une meilleure prise en compte des États membres non ou sous-représentés sur la Liste. Il est important dans ce cadre de souligner la décision visant à la création d'un **Fonds du patrimoine mondial africain** qui est désormais opérationnel. Par ailleurs, l'**audit de gestion** du Centre du patrimoine mondial demandé lors de la 30^e session du Comité du patrimoine mondial à Vilnius a été achevé et a permis d'évaluer les défis pour l'optimisation de son fonctionnement.

53. Le **Comité du patrimoine mondial** s'est réuni pour sa 30^e et 31^e session respectivement en juillet 2006 à Vilnius et en juin 2007 à Christchurch, en Nouvelle-Zélande. Au cours de cette dernière session il est à noter tout particulièrement que deux nouveaux pays, le Gabon et la Namibie, ont connu leur premier bien inscrit, portant à 139 le nombre de pays représentés. Néanmoins, 45 pays, bien que Parties à la Convention, ne disposent toujours pas de sites inscrits. D'autre part, par une décision sans précédent, le Comité a également retiré un bien de la Liste afin de continuer à assurer une crédibilité de celle-ci sur le plan international et technique. La Liste compte désormais 851 biens, dont 660 culturels, 166 naturels et 25 mixtes, ce qui représente environ 80 % de sites culturels et 20 % de sites naturels, un chiffre impressionnant, qui conduit à une réflexion profonde sur les moyens de permettre au Centre du patrimoine mondial de remplir sa mission.

54. L'exercice biennal a également été marqué par l'entrée en vigueur de deux Conventions, celles de **2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel** le 20 avril 2006 et de **2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles** le 18 mars 2007, comblant ainsi, d'une part, une lacune majeure dans l'identification et la protection des formes vivantes les plus vulnérables de la diversité culturelle, d'autre part, garantissant la protection et la promotion des produits de la création tels que véhiculés par les moyens contemporains de diffusion que sont les biens et services culturels.

55. L'engagement de l'UNESCO en faveur du dialogue interculturel, corollaire de la diversité culturelle, a été réaffirmé dans le cadre d'initiatives et d'instances internationales, telles que lors de la Conférence africaine régionale sur le dialogue entre les cultures, les civilisations et les peuples en juin 2006, des réunions du **Groupe de haut niveau de l'Alliance des civilisations**, la mise en

œuvre des programmes divers de coopération avec des institutions partenaires, des nouvelles stratégies adoptées pour le projet Route de l'esclave, et en contribuant à l'adoption par le **Conseil des droits de l'homme, en juin 2006, de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des populations autochtones**. Pour mieux appréhender les problèmes et perspectives de la notion de diversité culturelle sous l'angle intersectoriel et international, la préparation de la deuxième édition du *Rapport mondial de l'UNESCO* a été initiée en étroite coopération avec l'ISU.

56. Le rôle de la culture, comme agent de développement et de dialogue à la fois, a pu également être illustré à travers son action pour la préservation du patrimoine dans les situations de post-conflit. Une stratégie globale du Secteur de la culture pour les **interventions post-conflit** a été élaborée démontrant la pertinence de l'action opérationnelle pour impulser la reprise d'un développement social et économique par la culture, tout en favorisant le dialogue et la réconciliation entre toutes les parties prenantes, la culture étant un instrument de réconciliation.

57. L'association de l'UNESCO à la sixième session ordinaire de l'**Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine** (Khartoum, janvier 2006), consacrée à l'éducation et à la culture, a permis de réaffirmer la nécessité de rénover les systèmes éducatifs par un ancrage indispensable dans la culture africaine pour permettre un développement durable sur le continent et une véritable intégration régionale. L'éducation dans les langues africaines et la langue maternelle jouant un rôle crucial, une coopération s'est instaurée avec l'Académie africaine des langues (ACALAN).

58. Des efforts ont été déployés pour venir en appui aux actions de promotion de la diversité culturelle par la création artistique, notamment, à l'occasion du 21 mai 2006, **Journée mondiale de la diversité culturelle pour le dialogue et le développement**, de la **Journée mondiale de la poésie**, autour du grand poète et philosophe Léopold Sedar Senghor, soulignant le rôle fédérateur de la poésie pour le rapprochement des individus et les groupes, mais aussi la célébration de **Turin, capitale mondiale du livre** en mars 2006, et la onzième **Journée mondiale du livre et du droit d'auteur** le 23 avril 2006, soulignant le rôle multiple du livre et de la littérature dans les sphères éducative, culturelle et économique.

59. Enfin, les efforts accomplis pour renforcer la **présence de l'UNESCO au niveau des pays** dans le domaine de la culture ont été intensifiés, par une allocation supplémentaire de 1 % du budget du Programme ordinaire aux bureaux hors Siège bénéficiant des services de spécialistes du programme Culture pour leur permettre de conduire des activités de programmation au niveau du pays. Des contributions importantes ont été faites aux activités de programmation des Nations Unies dans les pays et autres activités de planification nationale, notamment, au Bhoutan, au Costa Rica, à Cuba, en Jordanie en République-Unie de Tanzanie et à Zanzibar. De même, l'inclusion de la protection et de la promotion de la diversité culturelle dans les BCP et le PNUAD est désormais chose faite dans un certain nombre de pays d'Asie et d'Afrique. En Afghanistan, dans le cadre du Pacte afghan et de la *Stratégie nationale de développement de l'Afghanistan*, le Bureau de l'UNESCO à Kaboul a participé activement aux activités de coopération et de planification communes au niveau du pays par le biais du Groupe consultatif.

60. Il en est de même au Pakistan par l'élaboration d'une politique culturelle nationale. Au Mozambique, suite à une mission du Siège, une stratégie pour la culture a été élaborée conjointement par les autorités nationales et le Bureau de l'UNESCO à Maputo, a été intégrée au document « PNUAD Plus » incluant des projets extrabudgétaires approuvés dans le domaine du renforcement des capacités institutionnelles en culture. Le Bureau de l'UNESCO à Hanoi a lancé une stratégie de soutien au Secteur de la culture pour appuyer la révision du PNUAD, ainsi que des programmes communs des Nations Unies dans des domaines ciblés tels que les industries culturelles et le tourisme culturel en vue de la lutte contre la pauvreté et de la création d'emplois. Enfin 45 projets ont été présentés au PNUD par les bureaux hors Siège au titre du volet « Culture et développement » du Fonds espagnol pour les Objectifs du Millénaire pour la préparation de projets résultant d'une coopération interagences.

Programme IV.1 Protection et sauvegarde du patrimoine culturel dans le monde

	Crédits ouverts pour les plans de travail 2006-2007 \$	Dépenses au 30.06.2007 \$	Dépenses par rapport aux crédits ouverts au 30.06.2007 %
Sous-programme IV.1.1	3 379	3 216	95,2
Sous-programme IV.1.2	2 451	2 045	83,4
Sous-programme IV.1.3	2 421	2 066	85,4
Sous-programme IV.1.4	1 084	987	91,1
Programme IV.1	9 335	8 315	89,1

(en milliers de dollars des États-Unis - du fait des arrondis, les totaux peuvent ne pas être tout à fait égaux à la somme des chiffres)

IV.1.1 Renforcement des capacités pour la protection du patrimoine mondial

61. Les documents élaborés en vue des 30^e et 31^e sessions du Comité du patrimoine mondial (Vilnius, 2006 et Christchurch, 2007) ont comporté de nombreux rapports sur l'état de conservation de biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, y compris la Liste du patrimoine mondial en péril. Une série d'activités de renforcement des capacités a été menée dans différentes régions du monde à l'intention des gestionnaires de sites et des agences de gestion de sites, en vue d'une meilleure administration et conservation des biens du patrimoine mondial. Certains États parties à la Convention du patrimoine mondial ont établi et présenté des listes indicatives, nouvelles ou révisées, en particulier dans le but d'assurer une représentation équilibrée du patrimoine. Des outils de communication et de diffusion des informations plus performants et plus efficaces ont été mis en place en vue d'une sensibilisation et d'un appui accru à la conservation du patrimoine mondial, naturel et culturel. Plusieurs activités, notamment des séminaires (MERCOSUR, Asie, Afrique, Europe), ont reçu le soutien d'unités hors Siège pour renforcer la capacité des pays à promouvoir et mettre en œuvre la Convention de 1972 ainsi qu'une politique commune en matière de patrimoine.

Points forts

- *Depuis janvier 2006, trois ratifications supplémentaires de la Convention du patrimoine mondial ont été enregistrées (portant le nombre d'États parties signataires de la Convention à 184), et 42 États parties ont soumis de nouvelles Listes indicatives (dont 11 pour la première fois) ou modifié les Listes existantes. Le nombre de nouveaux biens ajoutés aux Listes indicatives est de 204. En 2006-2007, grâce au renforcement des capacités nationales et aux efforts de conservation, huit sites ont été retirés de la Liste du patrimoine mondial en péril.*
- *La gestion de l'information et de la documentation relatives à la mise en œuvre de la Convention a été améliorée grâce à l'achèvement de l'inventaire rétrospectif en Europe et dans la région arabe ainsi qu'à son lancement dans la région Afrique.*
- *De nouvelles orientations stratégiques ont été mises au point par le biais de 10 réunions organisées en 2006 et 2007 : réunions d'organes consultatifs, réunions dans le cadre de l'Année de réflexion sur les Rapports périodiques, réunion de réflexion sur les indicateurs de référence, réunions du Groupe de travail sur la simplification du questionnaire de soumission de Rapports périodiques et l'établissement d'indicateurs.*
- *Des projets opérationnels, qui ont fait intervenir des experts nationaux et internationaux, ont été élaborés pour la sauvegarde de sites, en particulier de sites en péril.*

- *À l'occasion de la 30^e session du Comité du patrimoine mondial (Vilnius, 2006), 133 rapports sur l'état de conservation ainsi que des Rapports périodiques pour l'Europe ont été publiés ; de même, 42 documents de travail ainsi que 13 documents d'information et 161 rapports sur l'état de conservation ont été publiés à l'occasion de la 31^e session du Comité du patrimoine mondial (Christchurch, 2007).*

IV.1.2 Identification et sauvegarde du patrimoine culturel immatériel

62. Après l'entrée en vigueur de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, le 20 avril 2006, et parallèlement à l'organisation des sessions de l'Assemblée générale des États parties et du Comité intergouvernemental, les principales activités ont concerné la mise au point de pages Web pour la Convention et de projets sur les langues menacées et les trésors humains vivants. De nombreuses réunions sur le patrimoine culturel immatériel, visant à renforcer les capacités en vue de la mise en œuvre de la Convention, ont été organisées à Khartoum (Soudan) en mars 2006, à Chiba (Japon) en février 2007, à New Delhi (Inde) et Abou Dhabi (Émirats Arabes Unis) en avril 2007, ainsi qu'au Panama, au Costa Rica, au Nicaragua et au Honduras.

Points forts

- *La Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel est entrée en vigueur le 20 avril 2006 ; en juin 2007, le nombre de ratifications a atteint 78.*
- *Deux sessions de l'Assemblée générale des États parties (juin et novembre 2006), une session du Comité intergouvernemental (novembre 2006) et une session extraordinaire (mai 2007) ont été organisées.*
- *Vingt-deux plans d'action de sauvegarde ont été élaborés pour donner suite à la troisième proclamation des chefs-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité.*
- *Sept États ont adhéré au Centre régional pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'Amérique latine (CRESPIAL) en juin 2007, et la première réunion de son Conseil d'administration a eu lieu à Cusco (Pérou) en novembre 2006.*
- *Une aide a été apportée aux ministères compétents de plusieurs pays d'Afrique occidentale en vue de la mise en place d'un système de trésors humains vivants et de promouvoir ainsi l'esprit de la Convention.*

IV.1.3 Protection et réhabilitation du patrimoine culturel

63. L'UNESCO a visé à consolider les législations, les politiques et les pratiques nationales relatives au patrimoine culturel pour renforcer les mesures juridiques et pratiques de protection du patrimoine culturel, ainsi qu'à appuyer la coordination internationale. La promotion de l'adhésion aux différentes Conventions sur la protection du patrimoine culturel et aux Protocoles et la mise en œuvre de ces instruments et des mesures de protection concrètes étaient au centre des activités.

Points forts

- *Trois ratifications supplémentaires de la Convention de 1970 concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels ont été enregistrées en 2006-2007. Un questionnaire a été adressé aux États parties et non encore parties à la Convention sur la protection des biens culturels au niveau national et sur les mesures envisagées ou déjà prises pour adhérer à la Convention ou pour améliorer sa mise en œuvre. Un manuel en six langues sur les mesures juridiques et pratiques contre le trafic illicite des biens culturels a été publié en 2006.*

- *Huit nouveaux États sont devenus parties à la Convention de 2001 sur la protection du patrimoine culturel subaquatique en 2006-2007, portant le nombre des États parties à 14. La ratification a été encouragée dans plus de 30 États membres supplémentaires. Dans ce contexte, de nouveaux documents d'information sur la Convention de 2001 ont été élaborés.*
- *Le site Web de la base de données de l'UNESCO sur la législation relative au patrimoine culturel a été mis à jour et 65 États membres ont communiqué leurs textes de lois.*

IV.1.4 Protection des biens culturels

64. Des accents ont été mis sur le renforcement des capacités des professionnels des musées, sur la réalisation d'inventaires informatisés et sur l'établissement de partenariats pour rendre disponible l'expertise spécialisée nécessaire à la bonne conservation et à l'accès des populations aux collections.

Points forts

- *Organisation de 45 cours de formation, en particulier dans les pays les moins développés, dans ceux en situation de post-conflit et en Afrique, sur la gestion des musées, les inventaires, la conservation préventive et la sécurité; de nombreux matériels pédagogiques se rapportant aux musées et à la lutte contre le trafic illicite, ont été réalisés particulièrement à l'attention des communautés locales, des jeunes et des écoles.*
- *Établissement d'un partenariat avec l'ICCROM, en liaison avec l'ICOM pour la mise au point de kits pédagogiques.*
- *Une quarantaine d'inventaires numériques ont été réalisés. Le premier inventaire culturel informatisé d'Afghanistan a été mis en service au Musée national de Kaboul.*
- *Publication de quatre numéros de Museum International depuis 2006 et élaboration et diffusion de la série UNESCO Handbooks pour la gestion et la conservation des collections (traduction dans une dizaine de langues).*
- *Organisation de la 14^e session du Comité intergouvernemental pour la promotion du retour de biens culturels à leur pays d'origine ou de leur restitution en cas d'appropriation illégale les 5 et 6 juin 2007.*

Programme IV.2 Renforcement des politiques culturelles, des industries culturelles et du dialogue interculturel

	Crédits ouverts pour les plans de travail 2006-2007 \$	Dépenses au 30.06.2007 \$	Dépenses par rapport aux crédits ouverts au 30.06.2007 %
Sous-programme IV.2.1	2 481	2 253	90,8
Sous-programme IV.2.2	1 898	1 752	92,3
Sous-programme IV.2.3	2 619	2 400	91,6
Programme IV.2	6 999	6 405	91,5

(en milliers de dollars des États-Unis - du fait des arrondis, les totaux peuvent ne pas être tout à fait égaux à la somme des chiffres)

IV.2.1 Élaborer des politiques culturelles

65. L'UNESCO a poursuivi son travail d'accompagnement des États membres dans la mise à jour de leurs politiques culturelles sur la base de la reconnaissance et de la valorisation de la diversité culturelle. Le principe directeur de son action a été double : développer le secteur culturel en répondant aux besoins en matière de législation, de formation à l'administration culturelle et de gestion des ressources culturelles, d'une part, et s'assurer de la juste place de la culture dans toute politique de développement. Des exemples concrets de cette action sont fournis pour l'Afrique par l'engagement des chefs d'État africains à Khartoum, en janvier 2006, ainsi que par la tenue du 50^e anniversaire du Premier congrès international des écrivains et artistes noirs à Paris, en septembre 2006. Plusieurs activités de sensibilisation des États membres aux enjeux de la *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles* ont été menées ainsi que des partenariats techniques notamment avec le Conseil de l'Europe, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), et avec l'Union africaine (UA).

Points forts

- *La Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, entrée en vigueur le 18 mars 2007, a permis le 18-20 juin 2007 la tenue de la première Conférence des Parties (élection des 24 membres du Comité intergouvernemental) ; au 30 juin 2006, 62 États membres et une organisation d'intégration économique (Communauté européenne) ont ratifié la Convention qui était en vigueur pour 57 Parties à cette date.*
- *Célébration de la « Journée mondiale de la diversité culturelle pour le dialogue et pour le développement » le 21 mai 2006 et 2007.*
- *Le Comité consultatif d'experts s'est réuni (septembre 2006 et avril 2007) avec pour objectif de diffuser l'avant-projet du Rapport mondial de l'UNESCO sur la diversité culturelle avant la fin août 2007.*
- *Le Mozambique, le Libéria et l'Équateur ont engagé, avec l'assistance de l'UNESCO, du PNUD et des fonds extrabudgétaires, une réorientation de leurs institutions culturelles. L'UNESCO a également apporté son concours pour la révision/mise à jour des politiques culturelles au Costa Rica, au Nicaragua, au Panama, en République centrafricaine et au Zimbabwe.*

IV.2.2 Promouvoir le dialogue interculturel

66. La sensibilisation de la société civile et des pouvoirs publics à la nécessité de respecter la diversité des cultures comme élément fondamental dans la promotion du dialogue interculturel et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales a été intensifiée. Des plates-formes de consultation entre divers partenaires tels que le Conseil de l'Europe, l'Union africaine, l'ALECSO, l'ISESCO et l'Alliance des civilisations ont été organisées. La coopération avec le monde académique dans le cadre du Réseau des chaires UNESCO pour le dialogue interreligieux et pour la compréhension interculturelle a été intensifiée par la signature d'un accord le 31 mars 2006.

Points forts

- *Renforcement de la coopération régulière avec l'Instance permanente de l'ONU sur les questions autochtones (UNPFII) pour encourager le dialogue interculturel comme base du développement durable.*
- *Remise du Prix Sharjah pour la culture arabe en 2006.*

- *Organisation de la réunion d'experts « Pour une intégration des principes de la diversité culturelle et du dialogue interculturel dans les politiques du développement durable » en mai 2007 et de la table ronde régionale sur les échanges de meilleures pratiques interculturelles en Asie centrale à Almaty en juin 2007.*
- *Renforcement des activités du projet de la Route de l'esclave dans l'océan Indien, l'Asie et dans le monde arabo-musulman ; des matériels pédagogiques sur la traite négrière et l'esclavage en Amérique centrale ont été mis en œuvre ; le projet la Route de l'esclave a activement participé avec les Nations Unies et les autorités britanniques à la préparation et à l'organisation d'événements pour la commémoration de 2007, Bicentenaire de l'abolition de la traite négrière par le Royaume-Uni.*
- *Introduction d'exemples de bonnes pratiques dans les différentes régions, notamment de programmes d'apprentissage radiophoniques et de supports pédagogiques sur la diversité culturelle et le dialogue interculturel. La « programmation dans l'optique de la diversité culturelle » a fait l'objet d'une campagne de sensibilisation, de formation et de diffusion.*

IV.2.3 Renforcer les industries culturelles et l'artisanat

67. Les actions menées visaient au développement des industries culturelles, au renforcement de partenariats et à la promotion de l'artisanat du design. L'expérience pilote du « Label d'excellence » dans le domaine de l'artisanat a été étendue de l'Asie aux Caraïbes, et le projet des « Villes créatives » dont plusieurs réseaux thématiques ont commencé à se constituer est entré dans une phase de consolidation. La coopération avec le Centre régional pour le développement du livre en Amérique latine et dans les Caraïbes (CERLALC) a permis d'apporter un soutien à une vingtaine de pays de la région. Dans le domaine des industries culturelles en général, la coopération interagences a été très soutenue avec le PNUD, la CNUCED, le BIT et l'OMPI et des actions en faveur du cinéma ont été favorisées (FESPACO).

Points forts

- *Organisation de la Conférence mondiale sur l'éducation artistique à Lisbonne en mars 2006.*
- *Poursuite de la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur et de la Capitale mondiale du livre.*
- *Réorganisation complète du site de l'observatoire mondial dans le cadre du suivi de la recommandation relative à la condition de l'artiste, afin qu'il réponde aux objectifs visés par la Convention de 2005.*
- *Organisation d'ateliers de lutte contre le piratage à Harare (Zimbabwe) et à Lilongwe (Malawi) dans le prolongement de la formation de formateurs en matière de lutte contre le piratage en Afrique australe.*
- *Préparation d'un outil pédagogique sur le design pour les femmes artisanes de l'océan Indien, d'un guide sur l'artisanat et le design ; organisation d'expositions et d'un séminaire pour les responsables de l'artisanat dans les pays andins ; organisation de l'Atelier symposium sur les teintures textiles qui a réuni en Inde 600 participants du monde entier.*
- *Lancement du programme « Design 21: Social Design Network » et l'ouverture d'un Dream Centre, centre d'activités artistiques destiné aux enfants, au Libéria et à Jérusalem.*

GRAND PROGRAMME V - COMMUNICATION ET INFORMATION

Évaluation globale

68. Au cours de la période considérée, l'UNESCO a continué d'œuvrer à la réalisation des objectifs stratégiques 10, 11 et 12 énoncés dans la Stratégie à moyen terme pour 2002-2007 (document 31 C/4), à savoir « Encourager la libre circulation des idées et l'accès universel à l'information », « Promouvoir l'expression du pluralisme et de la diversité culturelle dans les médias et les réseaux d'information mondiaux » et « Assurer pour tous l'accès aux technologies de l'information et de la communication, en particulier dans le domaine public ». La stratégie principale consistait à mettre en œuvre le concept de construction de sociétés du savoir à la fois par des mesures concrètes et par des activités de sensibilisation.

69. Au titre du programme V.1 « **Autonomiser les populations par l'accès à l'information et au savoir, l'accent étant mis sur la liberté d'expression** », l'UNESCO a continué de promouvoir les principes de **liberté d'expression** et de **liberté de la presse** par le biais de diverses activités au Siège et dans les bureaux hors Siège. Tout en soulignant que la sécurité des journalistes est une condition fondamentale de la liberté de la presse, les activités ont inscrit cette dernière dans une approche du développement et de l'élimination de la pauvreté fondée sur les droits de l'homme telle qu'elle figure dans la Déclaration du Millénaire et les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

70. La promotion de politiques et de normes à des fins de sensibilisation et le suivi des progrès réalisés en matière d'**accès universel à l'information et au savoir** ont été renforcés, grâce à l'attention particulière portée à la mise en œuvre des mesures résultant du **Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI)**, et notamment au suivi des six grandes orientations dont l'UNESCO a été chargée de faciliter la mise en œuvre, et dans le cadre du **Programme Information pour tous (PIPT)** et de ses trois priorités stratégiques - initiation à l'information, éthique de l'information et préservation de l'information. Les actions menées ont continué de favoriser une plus grande reconnaissance des défis éthiques que soulèvent les sociétés du savoir, principalement au niveau régional.

71. L'accent a été mis sur le développement de l'accès grâce à la **formation des professionnels de l'information et des médias**. À cet égard, la stratégie principale a consisté à renforcer les capacités des établissements de fournir une formation de qualité aux journalistes et d'échanger des compétences et un savoir-faire en la matière. Dans ce contexte, le travail de recensement exhaustif des établissements africains de formation aux médias mené à bien par l'UNESCO servira de base à de multiples possibilités de mise en réseau et à d'autres activités utiles, telles que des programmes de collaboration, l'élaboration de programmes et de manuels scolaires et des échanges.

72. Parallèlement, les efforts se sont poursuivis en vue de renforcer les établissements qui facilitent l'**accès des communautés** à l'information et au savoir, en particulier les centres multimédia communautaires et d'améliorer leur capacité de contribuer à l'élimination de la pauvreté, au développement durable, à la gouvernance, à l'intégration sociale et à la démocratie participative. L'action menée par l'UNESCO pour promouvoir l'accès universel visait également les bibliothèques, archives et autres fournisseurs de services d'information.

73. Afin de favoriser la **création et la préservation de contenus divers**, l'UNESCO a continué d'encourager le multilinguisme et la présence des langues dans le cyberspace. La radiodiffusion de service public a été soutenue par l'élaboration de programmes d'échanges et de coproduction. Des stratégies ont été mises au point pour la préservation du patrimoine documentaire analogique et numérique au moyen du programme Mémoire du monde.

74. Au titre du programme V.2 « **Promouvoir le développement de la communication et l'utilisation des TIC à des fins éducatives, scientifiques et culturelles** », les efforts se sont

poursuivis en vue de promouvoir le développement de médias indépendants et pluralistes, notamment dans les zones de conflit et d'après-conflit. L'importance capitale que revêt le **Programme international pour le développement de la communication (PIDC)**, principal instrument de l'action de l'UNESCO à l'appui du **développement des médias**, en particulier du renforcement des capacités professionnelles et institutionnelles, a été confirmée par l'évaluation externe conduite début 2006. Celle-ci a relevé les améliorations apportées aux méthodes de travail du PIDC, ainsi que son approche novatrice de la mise en œuvre et du financement de projets, faisant suite à un plan de réforme sur trois ans. De ce fait, les donateurs ont augmenté de manière significative leurs contributions financières, ce qui a permis au Programme de mobiliser près de 2,7 millions de dollars, au total, pour des projets de développement des médias. En 2006-2007, conformément à la décision prise par son Conseil intergouvernemental à sa 25^e session, le PIDC s'est aussi efforcé de concevoir des indicateurs du développement des médias pour permettre aux décideurs politiques et autres parties prenantes de mieux cibler leur action dans ce domaine.

75. Dans ce contexte, la dixième **Table ronde interinstitutions des Nations Unies sur la communication au service du développement**, organisée par l'UNESCO à Addis-Abeba, en février 2007, a décidé de promouvoir et renforcer une « approche commune du système des Nations Unies pour mettre la communication pour le développement au service de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement », d'intégrer les principes et méthodologies de la communication au service du développement dans la planification et l'exécution des programmes et de veiller à une plus grande cohérence et une meilleure coordination de l'action au niveau national.

76. Une aide aux **médias dans des situations de conflit ouvert et d'après-conflit** a été apportée à l'Afghanistan, l'Iraq, le Libéria, le Népal, l'Ouganda, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, la Somalie et le Soudan au moyen du programme d'assistance aux médias. Dans l'Europe du Sud-Est, il a été mis fin progressivement au programme au bout de sept ans, de manière à se concentrer sur d'autres pays prioritaires. L'UNESCO a continué, par le biais du Programme, à développer et renforcer ses partenariats en matière d'assistance aux médias dans des situations d'après-conflit avec d'autres organisations du système des Nations Unies à savoir le PNUD et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, ainsi qu'avec des ONG reconnues œuvrant dans le domaine des médias. Un accent particulier a été mis sur le rôle de l'information et de la communication dans le dialogue et la prévention des conflits, notamment avec le lancement du **réseau « Le pouvoir de la paix »** à Bali, en janvier 2007, et avec le soutien apporté à des centres d'échange pour les journalistes et les professionnels des médias. En outre, l'UNESCO a continué de mettre en place et de renforcer les réseaux d'échange entre les organismes et les professionnels des médias en Europe du Sud-Est, dans les pays lusophones et en Afrique.

77. L'une des principales réalisations de cette période a été le renforcement **des partenariats et des alliances stratégiques**, ce qui s'est traduit par un impact accru et une meilleure hiérarchisation des activités, s'agissant notamment de la mobilisation de ressources. Les efforts soutenus pour associer des partenaires du secteur privé à l'exécution du programme ont permis de réaliser des progrès en ce qui concerne le développement de l'accès des communautés et la diversité des contenus. La coopération avec Sonatel, premier opérateur de télécommunications du Sénégal, est un modèle de partenariat public-privé profitant directement aux centres multimédia communautaires de l'ensemble du pays. Des résultats importants ont également été enregistrés dans le cadre de la coopération UNESCO/Microsoft, notamment l'élaboration de « critères de compétences des enseignants en matière de TIC » en coopération avec Microsoft, Intel et Cisco. De nouveaux partenariats avec des entreprises (Apple, Cisco et Sun Microsystems) sont en cours de mise en place.

78. Le Secteur de la communication et de l'information a continué de mener des **actions intersectorielles** dans des domaines tels que les TIC appliquées à l'éducation (avec le grand programme I), l'élargissement de l'accès à l'information scientifique et technique grâce aux médias et aux TIC (avec le grand programme II), ainsi que le recours aux TIC pour encourager la diversité

culturelle et linguistique dans les médias et le cyberspace (avec le grand programme IV). Une importante initiative conjointe en vue d'améliorer l'accès à la connaissance scientifique a été amorcée par le partenariat UNESCO-BBC World Trust, qui vise à fournir des documentaires scientifiques de qualité aux services nationaux de radiodiffusion dans les pays en développement. Les résultats obtenus par les 15 projets relatifs au thème transversal intitulé « La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture » mettent en évidence les effets multiplicateurs que les TIC peuvent avoir dans tous les domaines de programme de l'UNESCO.

Programme V.1	Autonomiser les populations par l'accès à l'information et au savoir, l'accent étant mis sur la liberté d'expression
----------------------	---

	Crédits ouverts pour les plans de travail 2006-2007 \$	Dépenses au 30.06.2007 \$	Dépenses par rapport aux crédits ouverts au 30.06.2007 %
Sous-programme V.1.1	3 568	3 076	86,2
Sous-programme V.1.2	6 765	5 872	86,8
Programme V.1	10 333	8 948	86,6

(en milliers de dollars des États-Unis - du fait des arrondis, les totaux peuvent ne pas être tout à fait égaux à la somme des chiffres)

V.1.1	Créer un environnement propice à la promotion de la liberté d'expression et de l'accès universel
--------------	---

79. La célébration, les 3 mai 2006 et 2007, de la **Journée mondiale de la liberté de la presse**, et l'attribution du **Prix mondial de la liberté de la presse UNESCO-Guillermo Cano** ont fait partie des activités marquantes menées pour sensibiliser les gouvernements, la société civile et le grand public à l'importance de la **liberté d'expression** et de la **liberté de la presse**. Les manifestations organisées dans différentes régions pour célébrer la Journée ont été largement couvertes par les médias internationaux et ont donné une grande visibilité à l'action de l'UNESCO. En 2006, le thème principal de la célébration portait sur les liens entre médias et élimination de la pauvreté, qui était également le thème de la conférence internationale qui s'est tenue à Colombo (Sri Lanka), lors de laquelle il a été demandé à l'UNESCO de concevoir les bases de stratégies d'élimination de la pauvreté axées sur la liberté de la presse. Pendant la période considérée, des efforts ont également été faits en vue d'encourager l'autoréglementation professionnelle, le journalisme d'enquête, ainsi que des normes déontologiques élevées afin que les informations fournies au grand public soient objectives et fiables, favorisant ainsi la transparence et la responsabilité des autorités nationales et autres institutions telles que les instances indépendantes de contrôle des médias et les radiodiffuseurs du service public.

Points forts

- « *La liberté de la presse, la sécurité des journalistes et l'impunité* », thème principal des célébrations de 2007, a également été le sujet d'une conférence qui s'est tenue le 3 mai 2007 à Medellín (Colombie), lors de laquelle quelque 200 professionnels des médias du monde entier ont adopté une déclaration jetant les bases d'une large gamme de mesures destinées à améliorer la sécurité des journalistes.
- Le **Prix mondial de la liberté de la presse UNESCO-Guillermo Cano 2007** a été décerné à titre posthume à la journaliste russe Anna Politkovskaya.

- *L'UNESCO a fourni une aide technique pour la réforme des cadres législatifs régissant les médias, ainsi que la réforme de la législation relative à l'accès à l'information dans les pays en développement et en situation de post-conflit, et a poursuivi son appui aux réseaux nationaux, régionaux et mondiaux qui s'attachent à promouvoir la liberté d'expression.*
- *La conférence internationale « Les nouveaux médias et la liberté de la presse », qui a eu lieu en février 2007, s'est penchée sur les défis et les possibilités que représentent les nouveaux médias pour la liberté de la presse.*

80. Conformément à l'Agenda de Tunis pour la société de l'information, l'UNESCO a été désignée facilitateur pour les six grandes orientations du SMSI ci-après : Accès à l'information et au savoir (C3) ; Cyber-apprentissage (C7) ; Cyber-science (C7) ; Médias (C9) ; Diversité et identité culturelles, diversité linguistique et contenus locaux (C8) et Dimensions éthiques de la société de l'information (C10). L'Organisation a commencé à mettre en place des mécanismes de collecte et d'échange d'informations par le biais, par exemple, de réunions de consultation tenues en février et en octobre 2006, ainsi qu'en mai 2007 à Genève, Paris et Beijing, ainsi qu'à dresser des bilans d'ensemble avec des outils en ligne, à faciliter les procédures de réexamen et à transmettre aux instances compétentes les enseignements tirés de la mise en œuvre. Dans le cadre du **Programme Information pour tous (PIPT)**, qui a fait l'objet d'une évaluation externe, l'action de l'Organisation a été centrée sur les trois domaines prioritaires du PIPT, à savoir la mise en œuvre de projets de développement, l'organisation de débats thématiques et l'élaboration de principes directeurs pour favoriser l'**accès universel** à l'information.

Points forts

- *La visibilité et l'impact du PIPT au niveau national ont été renforcés grâce à la mise en œuvre de près de 30 projets de développement.*
- *Des experts dans le domaine de l'éducation et des technologies de l'information et de la communication (TIC) se sont réunis à Kronberg (Allemagne), en juin 2007, afin d'examiner comment tirer parti du potentiel de ces technologies pour l'acquisition et le partage de connaissances.*
- *Afin de favoriser une plus large prise de conscience des défis éthiques posés par les sociétés du savoir, des consultations régionales sur l'éthique dans la société de l'information ont été organisées (Amérique latine et Caraïbes : Saint-Domingue, République dominicaine, décembre 2006 ; Afrique : Pretoria, Afrique du Sud, février 2007 ; Europe : Strasbourg, France, septembre 2007).*
- *Une étude sur les « implications éthiques des nouvelles technologies », traitant des enjeux en constante évolution dans le domaine de l'infoéthique et offrant une vue d'ensemble des implications éthiques des TIC ainsi que de leur incidence sur les sociétés du savoir, a été publiée en 2007.*

V.1.2 Favoriser l'accès des communautés et la diversité des contenus

81. En ce qui concerne le renforcement des capacités **institutionnelles et professionnelles** des établissements de formation à la communication et des services de radiodiffusion, la stratégie a continué de privilégier la formation des enseignants, le travail en réseau et les programmes en collaboration, de façon que l'action dans ce domaine ait un impact à long terme et un effet multiplicateur. Une attention particulière a été accordée à la formation de professionnelles des médias. À la suite de l'évaluation externe de l'action de l'UNESCO dans le domaine de la **radiotélévision de service public (RSP)**, la priorité a été donnée à l'amélioration de l'accès à l'information, au journalisme d'investigation ainsi qu'à la qualité des contenus portant sur les grandes questions de développement et de société ; parallèlement, l'Organisation a continué

d'apporter son soutien à la transformation des radiotélévisions d'État en institutions de service public indépendantes sur le plan éditorial.

Points forts

- *L'UNESCO a établi (conjointement avec l'École de journalisme de l'Université de Rhodes et l'École supérieure de journalisme de Lille (ESJ,) ainsi que d'autres parties prenantes) une carte de 96 établissements africains de formation aux médias/au journalisme, une base de données et une série de critères consensuels permettant d'identifier des centres d'excellence.*
- *L'UNESCO a lancé, lors du Congrès mondial de l'enseignement du journalisme (Singapour, juin 2007) un modèle de programme d'enseignement du journalisme destiné à être adapté ou utilisé comme référence pour la révision du cursus actuel.*
- *Le renforcement des capacités des jeunes professionnels de l'information et du savoir a été mené avec le soutien de différents partenaires, notamment l'Institut supérieur coréen de science et technologie (KAIST), le PNUD, la Commission européenne et le secteur privé.*
- *Des projets à grande échelle de renforcement des capacités dans le domaine des TIC ont été mis en place à Bahreïn et dans la Jamahiriya arabe libyenne. Un accord a été signé avec cette dernière, portant sur un fonds-en-dépôt de 72 millions de dollars au profit du donateur et destiné au renforcement des capacités en matière de TIC dans l'enseignement supérieur.*

82. Le développement d'infrastructures englobant archives, centres communautaires et fournisseurs de services d'information a également constitué l'un des principaux axes de travail de l'UNESCO en réponse à la question de l'accès et de la participation des communautés. Des progrès sensibles ont été enregistrés grâce aux **centres multimédia communautaires (CMC)** de l'UNESCO qui sont un outil essentiel pour la lutte contre la pauvreté, le développement durable, la gouvernance, l'intégration sociale et la démocratie participative. Suite à une évaluation externe du programme, la priorité est donnée aux synergies et à la collaboration intersectorielles entre les diverses initiatives menées par l'UNESCO dans le domaine des médias communautaires, des TIC et d'autres plates-formes d'accès communautaire, telles que les centres d'apprentissage communautaires et les centres culturels et scientifiques. L'Organisation a continué de travailler avec un large éventail de partenaires en vue de rechercher, de mettre au point et d'appliquer des solutions sociotechnologiques innovantes pour utiliser les TIC dans la lutte contre la pauvreté et favoriser l'accès aux TIC des groupes ayant des besoins spéciaux, notamment par le biais de matériels de formation en ligne spécialement conçus, en particulier en Afrique et en Asie.

Points forts

- *Plus de 130 CMC sont en fonctionnement ou en cours de création, dont quelque 70 s'inscrivent dans le cadre d'initiatives à grande échelle faisant intervenir de multiples parties prenantes au Cameroun, au Mali, au Mozambique et au Sénégal. Les projets menés à ce titre en Afrique ont permis la création de 64 CMC depuis mi-2005, la formation de 950 bénévoles, professionnels et responsables locaux, ainsi que la mise en place et le renforcement de centres et réseaux de documentation nationaux. Plus de 1,2 million de dollars ont été recueillis, outre 2,4 millions de dollars provenant de la Suisse.*
- *L'UNESCO a prêté son concours pour la mise en place d'une radio communautaire dans 32 pays, et a contribué à la formulation de politiques en matière de radio communautaire en Inde, où la création de 4 000 stations communautaires est prévue dans les cinq ans à venir.*

- Une réunion internationale organisée par la Commission nationale française en partenariat avec l'UNESCO et le Conseil de l'Europe, à Paris, en juin 2007, a permis à des experts de toutes les régions de se mettre d'accord pour renforcer leur coopération en vue de promouvoir et d'améliorer l'éducation aux médias.
- Plus de 16 000 demandes d'outils de traitement de l'information (CDS/ISIS, Greenstone et IDAMS) ont été satisfaites au cours des 18 premiers mois de l'exercice biennal ; les activités ont porté notamment sur la publication d'un CD-ROM intitulé « Information Processing Tools 2006 » et la formation de spécialistes de l'information en République populaire démocratique de Corée.
- L'accès des jeunes à l'information et à la formation dans le domaine des TIC a été amélioré grâce au programme INFOJEUNESSE, dans les Balkans, en Afrique et en Amérique latine. Un guide pratique sur le thème « Jeunes et sida » a été publié. Deux portails sur la jeunesse et à son intention, concernant l'Amérique latine et les Caraïbes ainsi que les États arabes, ont été lancés.

83. L'Organisation a œuvré à la **préservation du patrimoine documentaire analogique ou numérique** par le biais du **programme « Mémoire du monde »**. De même, la production et la diffusion de contenus diversifiés sur les plans culturel et linguistique, notamment les productions audiovisuelles de pays en développement ont bénéficié d'un soutien. Une réunion d'experts sur la création d'une bibliothèque numérique mondiale, en association avec le secteur privé et de grandes bibliothèques du monde, a permis de disposer d'une structure de base pour aborder les questions de recherche et de récupération des documents dans un contexte multilingue. En améliorant la disponibilité des collections dans leur langue d'origine, cette bibliothèque contribuera largement à accroître la diversité des contenus et à renforcer le multilinguisme et la représentation numérique dans le cyberspace, comme préconisé dans le cadre du suivi du SMSI. En outre, les productions locales ont pu jouir d'une grande visibilité internationale grâce à des festivals dans lesquels des œuvres bénéficiant du soutien de l'UNESCO ont reçu des prix prestigieux et touché un public important.

Points forts

- La plate-forme audiovisuelle électronique de l'UNESCO, qui héberge les œuvres de plus de 80 pays, peut désormais se féliciter de rassembler une importante communauté en ligne de 2 700 membres contribuant ainsi à la diversité culturelle et linguistique par le biais des médias audiovisuels.
- Trente-neuf nouveaux éléments ont été inscrits au Registre de la Mémoire du monde, dont deux inscriptions provisoires.
- Il a été recommandé d'attribuer le Prix UNESCO/Jikji Mémoire du monde à la Phonogrammarchiv de l'Académie des sciences autrichienne (Vienne, Autriche), lors de la 8^e réunion du Comité consultatif international du programme Mémoire du monde (CCI) (Pretoria, Afrique du Sud, juin 2007).
- Un atelier destiné aux délégués africains a abouti à la mise en place d'un comité régional « Mémoire du monde » intérimaire, le Comité régional africain devant être officiellement créé en 2008.

Programme V.2	Promouvoir le développement de la communication et l'utilisation des TIC à des fins éducatives, scientifiques et culturelles
----------------------	---

	Crédits ouverts pour les plans de travail 2006-2007 \$	Dépenses au 30.06.2007 \$	Dépenses par rapport aux crédits ouverts au 30.06.2007 %
Sous-programme V.2.1	2 344	1 952	83,3
Sous-programme V.2.2	725	601	82,9
Programme V.2	3 069	2 553	83,2

(en milliers de dollars des États-Unis - du fait des arrondis, les totaux peuvent ne pas être tout à fait égaux à la somme des chiffres)

V.2.1 Favoriser le développement des médias
--

84. L'UNESCO a renforcé son rôle de principal facilitateur de la coopération internationale en matière de développement des médias, par le biais de son Programme ordinaire et du **Programme international pour le développement de la communication (PIDC)**. Les donateurs, parmi lesquels 15 pays, ont considérablement augmenté leur soutien au programme en 2006-2007, ce qui a permis d'en accroître l'impact et d'obtenir de meilleurs résultats. Par ses projets, le PIDC a contribué au maintien d'un réseau mondial de professionnels et d'organisations des médias pour promouvoir des médias libres, indépendants et pluralistes dans leur pays et région. Dans les **pays en situation de post-conflit et en transition**, l'UNESCO a renforcé son approche globale de l'aide à la reconstruction et au développement d'un secteur des médias indépendant, pluraliste et professionnel en soutenant les associations de professionnels des médias et le développement des médias.

Points forts

- *En 2006-2007, le PIDC a octroyé 2 724 000 dollars à 115 projets de développement des médias visant à améliorer le pluralisme des médias et à renforcer les capacités des professionnels des médias dans 80 pays, en particulier des pays d'Afrique, des PMA et des PEID.*
- *Conformément aux priorités du PIDC, une vaste consultation a été lancée auprès de diverses parties prenantes dans le but de définir des indicateurs du développement des médias, ce qui permettra aux professionnels des médias, aux responsables de l'élaboration des politiques et aux décideurs, aux organismes de développement ainsi qu'aux promoteurs de projets d'analyser les différents éléments des systèmes médiatiques et de recenser les domaines où l'aide est la plus nécessaire.*
- *Le Prix UNESCO-PIDC pour la communication rurale a été décerné à Malayala Manorama, un quotidien publié au Kerala (Inde), récompensé pour l'originalité de sa campagne de communication visant à sensibiliser à l'importance de la préservation des ressources en eau.*
- *Le réseau « Le pouvoir de la paix », lancé au Forum mondial tenu à Bali, en Indonésie, en janvier 2007, est une initiative visant à promouvoir la compréhension mutuelle, le savoir et le dialogue par l'intermédiaire des médias traditionnels et des nouveaux médias. Il s'agit également de favoriser la mise en place de plates-formes pour des activités telles que l'établissement d'un réseau numérique destiné à véhiculer dans le monde entier des contenus produits localement.*

- *L'intégration de principes et de méthodologies relatifs à la communication au service du développement dans la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes et leur prise en compte dans les principes directeurs du BCP/PNUAD figuraient parmi les principales recommandations de la 10^e Table ronde interinstitutions des Nations Unies sur la communication au service du développement (Addis-Abeba, Éthiopie, février 2007), qui réunissait 16 institutions des Nations Unies, la Banque mondiale et l'OCDE/CAD ainsi que des experts et des professionnels de la communication.*

V.2.2 Promouvoir l'utilisation des TIC à des fins éducatives, scientifiques et culturelles

85. L'UNESCO s'est essentiellement employée à établir des normes et des indicateurs de référence des compétences dans le domaine des TIC à suivre par les fournisseurs de contenus du monde entier. L'action a visé à mettre à profit les capacités des **TIC au service de l'éducation**, et notamment à utiliser les TIC en vue d'améliorer et de développer l'alphabétisation et la formation des enseignants, en particulier par la formation à distance. Des mesures particulières ont été prises pour permettre l'accès à des ressources éducatives et scientifiques libres de grande qualité par le biais d'une plate-forme en ligne. L'UNESCO s'est également attachée à créer des espaces de collaboration en ligne destinés aux éducateurs et aux professionnels des médias, en vue d'un partage des ressources et des données d'expériences. De plus, un certain nombre de partenariats stratégiques avec le secteur privé ont permis de créer une structure pour constituer des bibliothèques mondiales en ligne qui mettent des ressources éducatives et scientifiques à la disposition de tous.

Points forts

- *L'UNESCO a ouvert la voie en établissant des normes relatives à la formation des enseignants afin de s'assurer que ceux-ci disposent des compétences nécessaires dans le domaine des TIC pour mettre les nouvelles technologies au service des processus d'apprentissage, par le biais du Forum des enseignants innovants pour l'Europe, le Moyen-Orient et l'Afrique, organisé en collaboration avec Microsoft (Siège, mars 2007).*
- *Des recommandations ont été émises, après consultation des professionnels des médias sur la DEDD, en vue de l'élaboration d'outils faciles à utiliser, tels que des manuels à leur intention sur l'éducation au service du développement durable.*
- *Des activités de formation à distance, associant des institutions éducatives à des organismes de recherche et renforçant les capacités humaines et institutionnelles, ont bénéficié d'un appui en Angola, au Cap-Vert et en Guinée ; au Bénin, au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, en Guinée, au Mali, au Niger et au Togo, des institutions travaillent à l'élaboration de normes pour l'évaluation des programmes de formation à distance.*

86. L'UNESCO a poursuivi ses efforts en vue de l'**élargissement de l'accès à l'information scientifique et technologique grâce aux médias et aux TIC**, tout en continuant de promouvoir l'acquisition de connaissances scientifiques de base et le journalisme scientifique. L'action a essentiellement porté sur le renforcement des capacités locales en matière de rédaction scientifique et de présentation de l'information scientifique dans les pays en développement, à travers les partenariats de collaboration et le soutien apporté aux centres de formation de professionnels aux niveaux national et régional, l'élaboration et la production de matériels de formation en ligne et hors ligne, ainsi que la promotion de normes professionnelles rigoureuses pour les journalistes et les autres professionnels des médias.

Points forts

- *Au titre d'un mémorandum d'accord avec la BBC signé en septembre 2006, et avec le soutien financier du Gouvernement britannique, l'UNESCO a acquis et étendu les droits sur 46 émissions de la série primée BBC Horizon en vue de leur diffusion dans 41 pays d'Afrique et 9 pays d'Asie ; les sciences fondamentales et les sciences de la vie font partie des sujets traités dans ces programmes, de même que l'écologie et les sciences de la terre, la mitigation des catastrophes, les tsunamis et la thérapie génique.*
- *Les besoins en matière de formation et les défis auxquels doivent faire face les journalistes scientifiques dans les pays en développement ont été débattus lors d'un atelier organisé dans le cadre de la 5^e Conférence mondiale des journalistes scientifiques (Melbourne, Australie, avril 2007), placée sous les auspices de l'UNESCO et qui a rassemblé plus de 500 journalistes de 60 pays du monde entier.*
- *L'UNESCO a continué de participer au projet Space for Science, financé par l'Agence spatiale européenne. L'objectif est de proposer des informations et des services scientifiques aux organismes de recherche et aux institutions universitaires en Europe du Sud-Est en coopération avec leurs homologues d'Europe de l'Ouest, en tirant avantage de la rapidité de déploiement permise par les technologies satellitaires.*

INSTITUT DE STATISTIQUE DE L'UNESCO

	Crédits ouverts pour les plans de travail 2006-2007 \$	Dépenses au 30.06.2007 \$	Dépenses par rapport aux crédits ouverts au 30.06.2007 %
Institut de statistique de l'UNESCO	9 020	9 020	100,0

(en milliers de dollars des États-Unis - du fait des arrondis, les totaux peuvent ne pas être tout à fait égaux à la somme des chiffres)

87. Au cours du dernier exercice biennal, la mise en œuvre des quatre grands axes d'action de l'ISU - (i) améliorer la base de données statistiques transnationales de l'UNESCO ; (ii) mettre au point de nouveaux concepts, méthodes et normes statistiques ; (iii) développer l'analyse statistique et la diffusion de données utiles pour la formation de politiques ; (iv) renforcer les capacités statistiques - a sensiblement progressé.

88. **L'évaluation externe de l'ISU** (commandée par le Service d'évaluation et d'audit en 2006-2007) a été positive et est venue en temps utile. Elle a confirmé l'intérêt du programme de travail de l'ISU et la grande qualité de ses activités et de ses résultats. Elle a par ailleurs fourni des indications indispensables sur les moyens d'améliorer le fonctionnement de l'Institut. Sur la base de cette évaluation et de consultations avec les principales parties prenantes, l'ISU a mis en œuvre une série d'initiatives nouvelles élaborées en interne en 2006-2007, notamment la centralisation de toutes les activités de traitement des données au sein d'une seule unité créée en avril 2007.

89. En rationalisant cette activité, l'ISU s'est efforcé de réaliser des gains d'efficacité, par exemple en introduisant plus de normalisation et d'automatisation dans la collecte et la vérification des données dans tous les secteurs du programme. Cette restructuration permet à l'Institut de consacrer davantage de ressources à l'amélioration de la qualité des données. En particulier, l'unité chargée des acquis scolaires a été renforcée en vue d'améliorer la pertinence, la comparabilité, la ponctualité et l'exhaustivité des indicateurs de l'éducation.

90. Par le biais du **Programme d'indicateurs de l'éducation dans le monde (IEM)**, l'Institut travaille avec des statisticiens venant de 16 pays différents. Ils ont activement contribué à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une importante enquête sur la situation dans les écoles primaires, qui sera publiée en novembre 2007. Un nouveau rapport annuel de l'ISU, intitulé *Education Counts - Benchmarking Progress in 19 WEI Countries*, a été lancé pour permettre aux États membres concernés de comparer leurs résultats avec les données des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). En outre, l'ISU travaille individuellement avec les pays afin d'améliorer la qualité des données, par l'intermédiaire de son réseau de conseillers régionaux. Ce réseau contribuera à la réforme entreprise par l'UNESCO dans le Secteur de l'éducation en prenant la tête de l'équipe spéciale sur le suivi et l'évaluation.

91. L'ISU continue d'adopter une approche du **renforcement des capacités statistiques (RCS)** axée sur la demande. Il a conçu tout un ensemble d'outils - méthodologies générales, systèmes d'information de gestion pour l'éducation, matériels de formation - qui peuvent être adaptés par les pays pour répondre à leurs besoins. La Commission européenne finance des projets de RCS dans 11 pays. En Éthiopie, en Guinée et au Niger, par exemple, plus de 30 000 chefs d'établissements scolaires ont été formés à l'utilisation de formulaires de recensement scolaire, et au Bangladesh, au Pakistan et au Viet Nam, les planificateurs de l'éducation se sont penchés sur l'analyse des indicateurs de l'éducation.

92. L'ISU assure la diffusion la plus large possible de données sur l'éducation tout en collaborant avec des fournisseurs de données secondaires. Les données concernant l'année scolaire 2004-2005 ont été transmises au début de 2007 aux principaux clients parmi les organismes internationaux, et elles ont été affichées sur le site Web de l'ISU en juin 2007. Elles ont été citées dans d'importants rapports et bases de données internationales.

93. L'ISU a mis en place un nouveau **modèle de prévision de l'alphabétisation** pour améliorer la qualité des données, en particulier s'agissant du suivi des efforts pour atteindre les objectifs d'EPT et les OMD. Toutefois, ces données restent, par nature, limitées. Par conséquent, l'Institut travaille à la mise en place d'une enquête plus vaste par le biais du Programme d'évaluation et de suivi de l'alphabétisation (LAMP). Au cours de l'année écoulée, il a collaboré étroitement avec les pays pilotes en vue de mettre au point et traduire toutes les procédures, documents et instruments nécessaires. Les Territoires autonomes palestiniens ont passé le premier test pilote, des essais étant prévus dans un avenir proche.

94. Compte tenu des ressources nécessaires pour mettre en place une nouvelle enquête dans quelque domaine que ce soit, l'ISU s'est également efforcé d'adapter les instruments existants aux **besoins des pays en développement**. Il a donc élaboré des directives sur la façon d'adapter ces instruments. Elles sont désormais publiées en annexe, par exemple, des publications de l'OCDE. Outre l'enquête annuelle sur les statistiques des sciences et technologies, l'ISU a réalisé une enquête pilote pour retracer la carrière de personnes hautement qualifiées, dans le cadre d'un projet conjoint avec l'OCDE et Eurostat. Cet instrument est destiné à aider les pays en développement à quantifier certains problèmes cruciaux liés à la fuite des cerveaux.

95. L'ISU teste actuellement un nouveau questionnaire sur l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans l'enseignement. Dans le domaine de la culture, l'Institut a commencé à réviser son Cadre pour les statistiques culturelles, en étroite collaboration avec le Secteur de la culture. Il s'agit là d'un élément essentiel dans le contexte plus large des efforts menés pour mesurer et suivre la diversité culturelle. L'ISU continue de travailler étroitement avec le Centre de l'UNESCO pour le patrimoine mondial afin d'améliorer le suivi des sites. Une série de nouveaux produits statistiques a été mise au point pour les besoins du rapport intitulé *Patrimoine mondial : défis pour le millénaire* (publié en avril 2007).

Anticipation et prospective

96. L'UNESCO a continué de promouvoir le dialogue et le débat prospectifs dans ses domaines de compétence, grâce notamment au cycle des *Entretiens du XXI^e siècle* et des *Dialogues du XXI^e siècle*. États membres, communautés scientifique et intellectuelle, médias et institutions de la société civile ont ainsi pu être sensibilisés à l'importance de la réflexion prospective et à la nécessité de renforcer les capacités en la matière. Le transfert, en octobre 2006, de la Division de la prospective (SHS/FOR) aux services centraux de l'Organisation, sous le nom de Bureau de la prospective avait pour but de renforcer les activités de l'UNESCO dans ce domaine ainsi que sa fonction de laboratoire d'idées, dans une approche intersectorielle et interdisciplinaire.

97. Un *Dialogue du XXI^e siècle* ainsi que quatre *Entretiens du XXI^e siècle*, présidés par le Directeur général, se sont tenus au Siège de l'UNESCO. Le premier Entretien, organisé le 30 mars 2006, sur le thème « L'espèce humaine peut-elle se domestiquer elle-même ? » a réuni Axel Kahn, Paula Sibilia, Peter Sloterdijk et Jacques Testard. Le deuxième, tenu le 9 mai 2006, a réuni autour de la question « Tout peut-il disparaître ? Espèces, langues, cultures, valeurs... » Jean Baudrillard, Hélé Béji, Norman Myers et Adama Samassekou. Le troisième, organisé le 25 septembre 2006, avec la participation de Nouzha Guessous-Idrissi, Jacques Attali et Boutros Boutros-Ghali, après la publication du Rapport mondial de l'UNESCO *Vers les sociétés du savoir*, avait pour thème « Le partage du savoir : toujours pour demain ? ». Le quatrième Entretien du 22 mai 2007, sur le thème « Population : de l'explosion à l'implosion ? » a réuni Hania Zlotnik, Boutros Boutros-Ghali, Hervé le Bras et Jeremy Rifkin.

98. Dans le cadre de la coopération avec le Forum économique international des Amériques/Conférence de Montréal devenu, depuis mai 2007, un partenaire en relation opérationnelle avec l'UNESCO, deux *Entretiens du XXI^e siècle* ont été organisés en collaboration avec le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada : le premier, le 5 juin 2006, à Montréal, a abordé le thème « Gouvernance et développement : les défis du multiculturalisme » ; le second, le 20 juin 2007 avait pour thème « Vers des sociétés du savoir : redéfinir les relations entre innovation et développement ». Cette séance spéciale a eu lieu en présence de James Heckman, Prix Nobel d'économie, Luc Montagnier et Martin Varsavsky. De janvier 2006 à juin 2007, la collaboration a été renforcée avec nombre de partenaires, tels que le Millenium Project, le Club de Rome et Prospective 2100.

99. Le Bureau de la prospective a organisé le 25 novembre 2006, au Siège de l'UNESCO, une séance des Dialogues du XXI^e siècle ouverte par le Directeur général et l'ancien Secrétaire des Nations Unies, Javier Pérez de Cuéllar, sur le thème « Quel avenir pour l'espèce humaine ? Quel futur pour la planète ? ». Des scientifiques, experts, philosophes et responsables du monde entier ont dialogué la journée entière, devant plus de mille personnes, autour de cinq questions principales : « Y a-t-il des limites à la croissance ? Population, ressources, énergie, développement » ; « De l'eau pour tous ? » ; « La biodiversité en danger » ; « Économiser la planète : consommer moins pour vivre mieux ? » ; « Une nouvelle éthique de la responsabilité : vers un contrat naturel ? ».

100. Les deux premières anthologies des *Entretiens* et *Dialogues du XXI^e siècle*, *Les Clés du XXI^e siècle* et *Où vont les valeurs ?* disponibles dans près d'une dizaine de langues, ont été très largement diffusées. Une troisième anthologie des *Entretiens du XXI^e siècle*, centrée sur le thème « Quel avenir pour l'espèce humaine ? Quel futur pour la planète ? » est à paraître en co-édition en français, anglais et espagnol, et une quatrième est en cours d'élaboration.

101. Diverses actions de sensibilisation des médias aux activités de l'UNESCO en matière de prospective ont été réalisées, y compris la publication dans de nombreux journaux de référence et sur l'Internet de plusieurs articles - « Vers les sociétés du savoir », « Le partage du savoir : toujours pour demain » et « Signons la paix avec la Terre ». Les enregistrements des séances des *Entretiens* et *Dialogues du XXI^e siècle* ont été numérisés pour constituer un fonds multimédia qui sera prochainement mis en ligne sur le site de l'UNESCO.

Évaluation et audit

102. Au cours de l'exercice biennal 2006-2007, qui marque pour IOS une période de transition entre ses deux stratégies à long terme (2001-2006 et 2007-2013), la première version de la nouvelle **stratégie et politique d'évaluation de l'UNESCO** (176 EX/27) a été achevée et est actuellement actualisée pour prendre en compte les points soulevés par le Conseil exécutif à sa 176^e session ; elle sera publiée sous forme d'une brochure de l'UNESCO d'ici à la fin septembre 2007. La priorité a été donnée aux **audits** concernant la rénovation du Siège et le contrat relatif à l'obélisque d'Axoum. Les audits des bureaux de Quito et de Kaboul ont également été entrepris parallèlement à plusieurs enquêtes. Sur les 24 évaluations prévues dans le Plan d'évaluation du 33 C/5, 11 ont été achevées, sept sont en cours, deux autres, relatives à l'EPT, ont été annulées suite aux changements de priorités intervenus du fait de la réforme du Secteur de l'éducation, et le démarrage des quatre évaluations restantes est actuellement (juin 2007) en cours de discussion.

103. Des plans d'action ont été établis en vue de mettre en œuvre des recommandations formulées dans le cadre des évaluations menées à bien, qui sont au nombre d'une trentaine si l'on compte les évaluations achevées durant l'exercice biennal en cours. Environ 80 % des **plans d'action** ont été jugés satisfaisants, et sont actuellement mis en œuvre à différents degrés par les secteurs et bureaux/divisions. Le retour sur la qualité et la pertinence des évaluations continue d'être positif. IOS a organisé une séance d'information sur la gestion des évaluations à l'intention des directeurs/chefs d'unités hors Siège, a émis un avis sur la formulation des résultats escomptés pour les projets de 34 C/4 et 34 C/5, et a apporté sa contribution à l'élaboration des accords de performance pour les cadres supérieurs.

104. Les **enjeux** actuels sont les suivants : une meilleure compréhension des rôles et responsabilités de la direction/du personnel dans l'établissement, la mise en œuvre et le maintien d'un contrôle interne par rapport au rôle d'IOS dans l'évaluation de l'efficacité du fonctionnement des contrôles internes ; la nécessité d'assurer un financement suffisant pour que les évaluations puissent être commandées par les secteurs de programme ; la nécessité d'améliorer la qualité du suivi des projets et programmes ; un recours plus systématique aux données de suivi de la qualité (indicateurs de référence, indicateurs de performance, etc.) afin de veiller à la réalisation d'évaluations externes de bonne qualité.

Normes internationales et affaires juridiques

105. Au cours de la période visée, l'Office des normes internationales et des affaires juridiques (LA) a renforcé l'action normative de l'Organisation. Plus de 210 instruments de ratification ont été examinés et une assistance juridique a été fournie à la première Assemblée générale des États parties à la Convention pour la sauvegarde du patrimoine immatériel, à la première session extraordinaire de l'Assemblée générale des États parties à cette Convention, à la première session du Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et à la première Assemblée générale des États parties à la Convention internationale contre le dopage dans le sport ainsi qu'à la première Conférence des Parties à la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Un appui juridique a par ailleurs été fourni à l'élaboration du projet de déclaration de principes concernant les objets culturels déplacés en relation avec la Seconde Guerre mondiale.

106. LA a continué ses actions normatives en proposant de nouvelles procédures de suivi au Conseil exécutif concernant les conventions et recommandations (CR) et en contribuant à la promotion des instruments normatifs avec l'organisation d'un colloque sur les 60 ans de l'action normative de l'UNESCO. L'Office a continué à donner de nombreux avis juridiques aux 174^e, 175^e et 176^e sessions du Conseil exécutif et a préparé plus d'une vingtaine de documents à son attention. Il est à noter que pour la 34^e session de la Conférence générale, pour laquelle LA continuera d'assurer le Secrétariat de ses Comités juridique et de vérification des pouvoirs, cet Office a préparé un rapport global sur l'action normative de l'Organisation.

107. Une assistance juridique a été fournie aux secteurs de programme. De plus, l'Office a soutenu juridiquement les services centraux et a veillé à la stricte application des règles et procédures internes concernant les activités de l'Organisation. Aux services centraux LA a donné nombreux avis tels qu'ADM (par exemple sur les règles concernant la passation des marchés) et HRM (par exemple sur le Règlement du personnel ou le Manuel administratif). S'agissant des litiges avec des tiers, l'Office a préservé les immunités et privilèges de l'Organisation, assuré la protection du nom et de l'emblème de l'Organisation contre toute utilisation non autorisée et a défendu les intérêts de l'Organisation contre toute prétention juridiquement injustifiée.

Programme de participation

108. La transparence et l'intersectorialité du Programme de participation ont continué de s'améliorer. Au 15 juin 2007, la situation était la suivante : 820 requêtes avaient été approuvées pour 147 États membres et Membres associés, et 62 requêtes pour les organisations internationales non gouvernementales, pour un montant total de 15 244 632 dollars. De même, 32 demandes d'aide d'urgence avaient été approuvées pour un montant total de 943 600 dollars. Les taux d'approbation pour ces différentes catégories de requêtes s'établissent comme suit :

- 80 % pour les fonds réservés aux États membres ;
- 94 % pour les fonds réservés aux organisations internationales non gouvernementales ;
- 76 % pour les fonds réservés à l'aide d'urgence.

109. Un certain nombre de pays membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE ont répondu positivement à la demande du Directeur général de favoriser les pays les moins avancés en s'abstenant de soumettre des requêtes au titre du Programme de participation. Ces pays sont les suivants : Belgique, Canada, Espagne, États-Unis d'Amérique, Finlande, Grèce, Irlande, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Portugal, Suède, Suisse et Royaume-Uni. Outre ces pays, l'Inde, qui n'est pas membre de l'OCDE/CAD, a également décidé de s'abstenir en faveur des PMA, des pays en développement et des pays en transition.

Coordination de l'action en faveur de l'Afrique

Coordination et promotion des activités intersectorielles

110. Dans la mise en œuvre du programme destiné à l'Afrique, les activités intersectorielles, interdisciplinaires et transdisciplinaires ont été renforcées, en particulier dans les domaines correspondant aux priorités de l'Afrique, et les partenariats pour leur mise en œuvre élargis, les commissions nationales, les ONG, la société civile et le secteur privé y ayant pris une part plus active.

Points forts

- *Co-organisation de la célébration du Centenaire de la naissance de L. S. Senghor ainsi que de la journée du livre d'Afrique, et soutien à l'école cinématographique de Ouidah, au Festival du film documentaire de Ouagadougou et à la publication du livre Congo River.*
- *Promotion et contribution aux activités d'analyse, aux études et à la réflexion prospective dans des domaines tels que les langues et le multilinguisme, les migrations africaines, la traite négrière, le développement durable, le patrimoine culturel et naturel, les liens entre éducation et culture, et la gestion des ressources hydriques.*
- *Mise en place d'une banque de données afin de faciliter le suivi, l'analyse et l'interprétation des données relatives à l'ensemble de la coopération avec l'Afrique.*

Coordination du programme destiné aux pays en situation de crise ou de post-conflit

111. L'Organisation a considérablement renforcé son programme en matière de réhabilitation et de reconstruction et amélioré ses modes d'intervention, conformément à la stratégie dont elle s'est dotée en la matière.

Points forts

- *Évaluation et restructuration du Programme PEER et renforcement de son action en Somalie.*
- *Système éducatif et patrimoine culturel et naturel de la République démocratique du Congo en voie de restauration progressive, grâce notamment à un projet d'appui de 7,6 millions de dollars destinés au secteur éducatif en cours de mise en œuvre.*
- *Contribution à la mise en œuvre du Pacte de sécurité, de stabilité et de développement de la région des Grands Lacs.*

Coopération avec l'Union africaine, le NEPAD et les communautés d'intégration sous-régionales

112. La coopération avec les organisations régionales et sous-régionales a été renforcée, notamment dans le cadre des interventions menées dans le contexte de la mise en œuvre du NEPAD.

Points forts

- *Contribution à la préparation de deux Sommets de l'Union africaine ayant eu pour résultat : la proclamation de la deuxième Décennie africaine de l'éducation, la proclamation de l'année des langues africaines, l'adoption d'une nouvelle Charte culturelle ainsi que de plans d'action sur les industries culturelles et le développement scientifique et technologique de l'Afrique.*
- *Signature de plusieurs accords spécifiques de coopération avec les CER conformément à la recommandation du FOSRASUN et tenue de la deuxième commission mixte UNESCO-CEDEAO.*
- *Co-organisation de la deuxième Conférence des intellectuels d'Afrique et de la diaspora (Bahia, juillet 2006).*

Coopération avec les États membres d'Afrique (paragraphe 13002-13005)

113. La coopération bilatérale a été également renforcée, parallèlement à la coopération régionale, par le biais en particulier de :

Points forts

- *Visites officielles effectuées par le Directeur général dans neuf pays membres.*
- *Visites effectuées au Siège de l'Organisation par 11 chefs d'État.*
- *Entretiens au plus haut niveau, notamment à l'occasion des Sommets de l'Union africaine et de la Francophonie.*

Communication - Visibilité

Points forts

- *Le département a continué à promouvoir les idéaux de l'Organisation et à mieux faire connaître ses réalisations en Afrique.*
- *Publication d'études sur le « bilan des activités de l'UNESCO en Afrique (2004-2005) » et sur le « rôle de la diaspora africaine postcoloniale dans l'intégration et la renaissance africaines ».*
- *Organisation de deux grandes expositions à l'occasion du 6^e Sommet de l'Union africaine et de la Conférence des intellectuels d'Afrique et de la diaspora sur le thème « L'UNESCO et l'Afrique : mémoire, libération et développement des ressources humaines ».*

Mobilisation de fonds extrabudgétaires en faveur du « Compte spécial Priorité Afrique »

114. La mobilisation de ressources extrabudgétaires destinées à financer des projets/programmes prioritaires a été renforcée et élargie, notamment au secteur privé.

Points forts

- *Mobilisation de fonds d'amorçage (plus 150 000 euros) en faveur de l'éducation des femmes et des jeunes filles et de la préservation du patrimoine culturel en Afrique dans le cadre de la coopération engagée avec La Redoute et Croisi-Europe.*

Programme de bourses

115. Le Programme de bourses a continué de contribuer à la réalisation des objectifs stratégiques de l'UNESCO en améliorant le développement et le renforcement des capacités des ressources humaines, en particulier dans les pays en développement. Au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2006 au 30 juin 2007, l'UNESCO a accordé 269 bourses de courte durée dans des domaines étroitement liés à ses programmes prioritaires, au titre des programmes ordinaire et extrabudgétaire, pour une valeur totale de 3 874 957 dollars des États-Unis. Deux cent quatorze de ces bourses ont été accordées grâce à des arrangements de partage des coûts avec les donateurs et des fonds-en-dépôt. De plus, la coordination avec les autres institutions du système des Nations Unies s'est améliorée, permettant ainsi d'harmoniser les politiques d'administration des bourses et de mettre en commun des informations sur les bonnes pratiques.

Information du public

116. Le Bureau de l'information du public a assuré le suivi et la mise en œuvre des orientations de la stratégie de communication de l'Organisation approuvée en 2001, notamment en ce qui concerne l'adéquation des actions de communication avec les priorités du programme et l'intégration et la synergie des différents supports de communication.

117. Depuis la création, en janvier 2006, du « Comité pour la communication et l'information des publics » qui réunit des représentants de tous les secteurs et services centraux (BFC assurant la coordination avec les unités hors Siège), une meilleure coordination des actions de communication a été mise en place. Le résultat de ce travail est le **Plan de communication** de l'Organisation, un outil dynamique qui permet de recenser les événements majeurs de l'Organisation pour lesquels des actions concertées et des produits d'information sont prévus aussi bien par les secteurs de programme que par le Bureau de l'information du public. La participation de BPI à la mise en œuvre du Plan de communication se concentre sur l'organisation d'actions coordonnées déclinant

plusieurs supports de communication, tous disponibles sur le Web : avis aux médias, kits de presse, communiqués de presse, interviews, Nouveau Courrier, galeries de photos, expositions, vidéos, web-casting et vidéos à la demande.

118. Au cours de la période considérée, plusieurs manifestations d'envergure, liées aux priorités de l'UNESCO, ont servi à accroître l'écho réservé à l'Organisation par la presse ainsi que sa visibilité. À l'occasion de tous ces événements, BPI a organisé des distributions de montages vidéos en partenariat avec l'Union européenne de radiodiffusion, les agences Reuters, Associated Press et UNIFEED. Le service photos, dont les collections illustrant les activités de l'UNESCO sont en ligne, a répondu aux demandes de 120 médias et éditeurs par mois.

119. BPI a également organisé des conférences de presse et des dizaines d'interviews avec des journalistes et des spécialistes et décideurs de l'UNESCO, tant au Siège que hors Siège. Un **nouveau site Web**, « Services d'information de l'UNESCO », offre en un lieu unique aux journalistes, mais aussi au grand public, toutes les informations qu'ils recherchent, sous forme de contenus multimédias (vidéos à la demande), d'articles d'information périodiques et d'interviews dans les six langues officielles de l'Organisation. De ce fait, le nombre moyen d'articles sur les questions dont traite l'UNESCO et ses activités a augmenté de manière constante ces 18 derniers mois. En juin 2007, le service de suivi de la presse de BPI recensait quelque 4 600 articles de journaux et de magazines par mois.

120. Grâce à des efforts coordonnés en interne en vue d'assurer la **cohérence** et l'accessibilité du **portail Web de l'UNESCO**, ainsi que la formation du personnel, plus de 6,2 millions de pages ont été consultés chaque mois en 2006-2007 (contre 1,5 million/mois en 2003), ce qui en fait l'un des sites les plus consultés du système des Nations Unies. Cependant, en 2007, la croissance du nombre de visites s'est stabilisée et des sites Web (comme celui de la FAO) ont dépassé celui de l'UNESCO grâce à un plus grand nombre de pages disponibles en arabe et en chinois. Pour que le portail progresse en termes de nombre de pages consultées et de visiteurs, il convient de l'étoffer par davantage de contenus multilingues.

121. Le processus d'établissement de normes en faveur de la **communication interne** a démarré en 2005 par la définition de normes et de lignes directrices pour la mise en place du portail Web de l'UNESCO. Une formation, ainsi que des modules d'apprentissage en ligne, en matière de rédaction et de contrôle rédactionnel de pages Web ont été créés, et 125 membres du personnel ont été formés au Siège et hors Siège. Une approche identique a été adoptée pour la mise en œuvre de l'identité graphique et des procédures types d'utilisation du logo et du nom de l'UNESCO suite aux décisions pertinentes prises par la Conférence générale à sa dernière session. Un travail de révision de la politique des publications de l'UNESCO a été engagé en 2006 au sein du Secrétariat, ce qui a permis de dégager des principes directeurs ainsi que des nouvelles modalités de planification, production et diffusion.

122. La production de publications destinées à la vente à l'UNESCO, pendant les 18 mois du biennium en cours était la suivante : 103 publications (livres, périodiques, CD-ROM) ont été publiées ou coéditées par BPI dans les langues officielles et 55 contrats de cessions de droits pour des publications dans des langues non officielles ont été négociés ; 108 autorisations de reproduction d'extraits d'ouvrages dont les droits appartiennent à l'UNESCO ont été accordées. Un bulletin électronique « Vient de paraître » est envoyé mensuellement à un panel de 890 lecteurs des Éditions UNESCO. Un dépliant trimestriel est envoyé aux membres (environ 3 000 adhérents) du « Club des lecteurs de l'UNESCO ». La lettre d'information « Unescommunication » a été diffusée avec un rythme quotidien jusqu'à mi-juillet 2006 et qui continue maintenant au rythme de deux fois par semaine assortie de la mise à jour quotidienne de la page d'accueil de l'Intranet.

123. Le cycle de réunions internes « 60 minutes pour convaincre » organisé par BPI à l'occasion du 60^e anniversaire de l'Organisation se poursuit avec la présentation chaque semaine de thèmes et services clés de l'UNESCO. À cette occasion, des fiches d'information sont produites et constituent une source de documentation succincte et pratique sur les activités de l'Organisation.

Enfin, BPI a réalisé une enquête auprès des commissions nationales dont l'objectif est de produire des documents qui satisferont mieux leurs attentes en matière de communication. Dans ce contexte, BPI a réalisé une présentation et une affiche « L'UNESCO au travail » et fait parvenir aux commissions nationales les messages officiels de l'UNESCO à l'occasion de journées internationales.

Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme

124. BSP a intensifié le rôle essentiel qu'il joue dans la coordination des mesures prises par l'UNESCO pour relever les défis de plus en plus nombreux que pose la réforme du système des Nations Unies, en particulier en ce qui concerne les huit pays pilotes du principe d'unité d'action des Nations Unies. BSP a fourni un soutien aux bureaux hors Siège concernés, a participé à de nombreuses réunions interinstitutions, ainsi qu'à des réunions avec d'autres institutions spécialisées en vue de coordonner les positions.

125. BSP a joué un rôle central dans l'**élaboration du projet de 34 C/4 et, conjointement avec BB, dans celle du 34 C/5**. En application de la résolution 30 C/64 de la Conférence générale, BSP s'est vu confier l'établissement du document de travail intitulé « Réflexions sur le rôle futur de l'UNESCO : quelques questions, tendances et enjeux majeurs ». BSP a coordonné l'élaboration de l'avant-projet de Stratégie à moyen terme de l'Organisation (34 C/4) et des éléments du Programme et budget (34 C/5) qui ont trait au programme, conformément aux résultats des réunions de consultation avec les commissions nationales, conduites par BSP, ainsi qu'aux réponses écrites des gouvernements, des OIG et des ONG à un questionnaire qui leur avait été adressé. Les liens entre le Projet de stratégie à moyen terme (34 C/4) et le prochain Programme et budget (34 C/5) se sont traduits par une continuité entre ces documents et une rationalisation de la chaîne des résultats afin d'assurer une concordance plus étroite entre les objectifs à moyen terme de l'Organisation (six ans) et ses priorités de programme (deux ans). Aux résultats escomptés qui sont énoncés dans le Programme et budget s'ajoutent des indicateurs de performance et des indicateurs de référence qui fournissent une base solide pour le suivi et l'évaluation futurs.

126. BSP a continué de promouvoir la mise en œuvre de la **RBM** (programmation, gestion et suivi axés sur les résultats) à différents niveaux, notamment dans le contexte de la réforme des Nations Unies ; certains éléments de l'approche de RBM de l'UNESCO (en particulier la formation par le biais d'une unité interne) ont même été mis en avant à titre de meilleures pratiques dans le cadre du Conseil des chefs de secrétariat (CCS). La RBM est également d'une importance sans cesse croissante pour les **exercices de programmation commune par pays**, pour lesquels, en vertu des nouvelles Orientations 2007 pour l'élaboration des BCP/PNUAD, elle est considérée comme l'un des cinq principes obligatoires à appliquer au niveau des pays. Les modules **de tutorat et de formation à la RBM interne** à l'UNESCO et les matériels correspondants ont été révisés et mis à jour en permanence pour refléter ces aspects. Dans la formulation de la Stratégie à moyen terme de l'Organisation (projet de 34 C/4) et du Programme et budget biennal (projet de 34 C/5), l'UNESCO a systématiquement eu recours à une **programmation axée sur les résultats**.

127. Dans ce contexte, le taux d'enregistrement dans **SISTER** de données relatives à la programmation et au suivi a considérablement augmenté en 2006, atteignant près de 100 % en ce qui concerne la programmation, à tous les niveaux, et 100 % pour ce qui est du suivi au niveau des axes d'action. Huit modules d'apprentissage en ligne sur « la programmation, la budgétisation, la gestion, le suivi, l'établissement de rapports et l'évaluation à l'UNESCO » et un glossaire contenant la terminologie y afférente ont été finalisés afin de faciliter la gestion des programmes au cours de la mise en œuvre du 34 C/5 et au-delà.

128. En outre, BSP a continué de coordonner les activités dans le domaine du **dialogue entre les civilisations, les cultures et les peuples**, notamment grâce à l'élaboration d'un plan d'action dans ce **domaine** et au renforcement de l'intersectorialité (174^e et 175^e sessions du Conseil exécutif). BSP a également été chargé d'organiser les forums régionaux au Sommet de l'Europe du Sud-Est à Opatija (Croatie) en juin 2006 et à Sibiu et Bucarest en juin 2007, ainsi que la

Conférence régionale africaine sur le dialogue entre les civilisations, les cultures et les peuples, à Abuja (Nigéria), en juin 2006. Le partenariat public/privé **Mondialogo** entre l'UNESCO et Daimler-Chrysler, qui vise à promouvoir le dialogue et les échanges culturels entre les jeunes, a été prorogé jusqu'en 2009. Le deuxième Concours scolaire Mondialogo s'est déroulé à Rome en octobre 2006 et la deuxième réunion du jury international pour le Prix Mondialogo des sciences de l'ingénieur devrait se dérouler à Stuttgart le 18 juillet 2007. BSP a également coordonné le rapport sur les progrès réalisés dans le monde pour mettre en œuvre le Programme d'action relatif à la Décennie internationale de la promotion d'une **culture de la non-violence et de la paix** au profit des enfants du monde, soumis à la soixante et unième session de l'Assemblée générale des Nations Unies (juin 2007).

129. S'agissant de l'**autonomisation des femmes et de l'égalité des sexes**, BSP a continué de coordonner et de suivre l'intégration, dans les programmes de l'Organisation, d'aspects relatifs à l'égalité entre les hommes et les femmes, et a contribué à l'élaboration de documents d'orientation essentiels dans ce domaine, applicables à l'ensemble du système des Nations Unies. Au cours de la période considérée, près de 400 fonctionnaires de l'UNESCO (au Siège et hors Siège) ont été dûment formés dans le cadre du programme de formation et de développement des capacités d'intégration de la problématique de l'égalité entre les sexes. Un nouveau partenariat mondial avec le Women's Tennis Association Tour (Association professionnelle du tennis féminin - WTA) Sony Ericsson a été lancé pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et l'exercice de responsabilités par les femmes dans tous les domaines, et l'engagement politique des États membres vis-à-vis de ces questions a été renforcé grâce à la création d'un « Groupe des femmes ambassadeurs auprès de l'UNESCO ». Les initiatives et programmes de sensibilisation se sont poursuivis en partenariat avec différentes parties prenantes sous la forme de conférences et tables rondes sur les aspects des migrations liés au sexe, la violence sexiste à l'école, les femmes et les réseaux de recherche, les femmes, la science, la technologie et l'ingénierie, ainsi que par le biais des programmes de la Journée internationale de la femme axés sur des questions telles que le rôle des femmes dans la défense de la paix ou dans la prise de décisions politiques.

130. Pour ce qui est des **pays les moins avancés**, les décideurs ont été informés des progrès accomplis par ces pays pour atteindre les objectifs éducatifs définis dans le Programme d'action en faveur des PMA grâce à la contribution de l'UNESCO au *Rapport annuel du Secrétaire général sur l'état d'avancement de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010*, qui doit être examiné par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa soixante-deuxième session.

Élaboration du budget et suivi de son exécution

131. Le Bureau du budget n'a cessé d'améliorer la qualité des prestations en ce qui concerne l'administration, la gestion et le suivi de l'exécution du programme et budget pour 2006-2007 (33 C/5 approuvé), y compris l'élaboration des rapports de suivi destinés aux ADG, aux directeurs des unités hors Siège et au Comité du budget et des finances (CBF), ainsi que les informations détaillées fournies dans la Partie II du document 175 EX/4, qui indique « les ajustements budgétaires autorisés à l'intérieur de la Résolution portant ouverture de crédits pour 2006-2007 » et contient le « Tableau de bord de l'exécution du programme en 2006-2007 ».

132. En coopération avec le Bureau de la planification stratégique (BSP), BB a longuement œuvré à l'élaboration du projet de 34 C/5, qui a été examiné par le Conseil exécutif à sa 176^e session, et a poursuivi son travail sur les quatre options budgétaires qui seront soumises au Conseil exécutif à sa 177^e session et à la Conférence générale à sa 34^e session.

133. En vue d'une meilleure intégration des fonds du Programme ordinaire et des ressources extrabudgétaires, le Bureau du budget a également continué d'œuvrer à la mise en œuvre pratique de la politique de l'UNESCO en matière de recouvrement des coûts. Le « Projet de principes directeurs concernant la politique de recouvrement des coûts » a été présenté au CBF en décembre 2006 et communiqué aux auditeurs externes en janvier 2007. Conformément à la

décision 175 EX/36 du Conseil exécutif, un taux de recouvrement des dépenses d'appui au programme de 10 % est désormais appliqué aux comptes spéciaux, sauf décision contraire du Directeur général. Les principes directeurs concernant la politique de recouvrement des coûts ont été systématiquement ajustés pour inclure d'autres détails techniques et arrêter des choix sur le plan comptable pour une politique de recouvrement des coûts qui soit souple. Des consultations ont été organisées avec d'autres organisations du système des Nations Unies afin d'échanger des pratiques en matière de recouvrement des coûts. Par ailleurs, à sa réunion de juin 2007, le Réseau Finances et budget, sous l'égide du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) et du Comité de haut niveau sur la gestion (HLCM), a recommandé que le Groupe de travail sur le recouvrement des coûts soit réactivé et présidé par l'UNESCO. Sur la base du consensus auquel sont parvenues les institutions du système des Nations Unies en 2005 concernant les définitions et principes en matière de politiques de recouvrement des coûts, le Groupe de travail s'efforcera de poursuivre l'harmonisation des pratiques pour le recouvrement des coûts directs et indirects imputables aux projets extrabudgétaires.

134. À la suite du séminaire de travail des 19 et 20 octobre 2006 destiné à l'ensemble du personnel de BB, les tâches et les responsabilités ont été redistribuées au sein du Bureau dans le but de renforcer la polyvalence du personnel et d'améliorer l'intégration et le suivi des crédits du Programme ordinaire et des ressources extrabudgétaires. En outre, le Bureau a organisé des sessions de formation à l'utilisation des logiciels et bases de données connexes afin d'améliorer la qualité des prestations de BB et les profils de carrière.

135. Le Bureau a maintenu sa participation active à un certain nombre de projets dans le cadre du processus de réforme de l'Organisation, notamment SISTER et STEPS, et jouera un rôle actif, à l'UNESCO comme au sein du système des Nations Unies, dans l'interprétation des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et de leur impact sur la gestion budgétaire.

Gestion et coordination des unités hors Siège

136. Compte tenu du nouveau défi que posent la réforme du système des Nations Unies et son objectif d'unité d'action, en particulier au niveau des pays, le Directeur général a avancé l'examen de la stratégie de décentralisation et a réactivé l'**Équipe spéciale d'examen de la décentralisation** pour déterminer les ajustements à court terme à apporter au système décentralisé ainsi que les mesures à prendre immédiatement en vue d'amorcer des activités relevant du principe de l'unité d'action des Nations Unies sur le terrain et d'assurer un impact et une certaine visibilité dans les pays. Deux phases étaient prévues : de décembre 2006 à juin 2007, pour recommander des ajustements immédiats à soumettre à la Conférence générale à sa 34^e session, et à partir de novembre 2007, pour examiner la stratégie de décentralisation en fonction des délibérations de la Conférence générale.

137. Au cours de la première phase de ses travaux, l'Équipe spéciale a convenu d'un mécanisme redditionnel à l'échelle de l'Organisation traitant des questions rencontrées hors Siège par tous les secteurs et incluant l'évaluation du programme, ainsi que la gestion des unités hors Siège. L'Équipe spéciale a approuvé les mesures concrètes immédiates prises par les secteurs de programme pour améliorer l'élaboration, l'exécution et le suivi du programme sur le terrain dans le cadre général des mécanismes déjà en place et des ressources disponibles, et a choisi un certain nombre de pays dans lesquels l'UNESCO appuie la participation active aux processus BCP/PNUAD ainsi qu'aux approches pilotes fondées sur le principe d'unité d'action des Nations Unies en 2007. Pour chaque pays retenu, un plan d'action et un calendrier précisant le type d'appui à fournir aux bureaux hors Siège ont été mis au point. L'Équipe spéciale a alors approuvé un document rédigé par BSP et les secteurs de programme concernant les avantages comparatifs de l'UNESCO dans ses domaines de compétence ainsi que les priorités sectorielles au niveau des pays. Enfin, l'Équipe spéciale a déterminé les nouvelles qualifications et les profils de compétences requis pour une participation effective et efficace aux exercices communs de

programmation par pays et aux initiatives relevant du principe d'unité d'action des Nations Unies, ainsi que la formation qui doit être rapidement dispensée au personnel des unités hors Siège concernées.

138. L'Organisation s'étant engagée à participer activement à chacun des huit projets pilotes dans lesquels le principe d'unité du système des Nations Unies est appliqué, des missions de haut niveau ont été menées dans les pays concernés afin de discuter des modalités de la participation de l'UNESCO avec les **autorités nationales et les équipes de pays des Nations Unies** au Viet Nam, en Albanie, au Mozambique et au Rwanda. L'accent a été mis sur la mise au point de principes directeurs à l'intention du personnel hors Siège de l'UNESCO et des Coordonnateurs résidents des Nations Unies concernant la contribution de l'Organisation aux exercices conjoints de programmation. En ce qui concerne les cinq pays pilotes appliquant le principe d'unité du système des Nations Unies dans lesquels l'UNESCO a des bureaux (Mozambique, Pakistan, République-Unie de Tanzanie, Uruguay, Viet Nam), l'Organisation participe pleinement aux processus préparatoires et/ou à la mise en œuvre pratique. Dans les trois pays pilotes où l'UNESCO n'est pas présente (Albanie, Cap-Vert, Rwanda), une communication permanente est établie avec les Coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies et d'autres arrangements sont mis en place pour que l'Organisation assure sa participation comme il convient.

139. Le Bureau de coordination des unités hors Siège (BFC) a continué d'apporter son soutien à un certain nombre de bureaux hors Siège afin de les aider à procéder aux changements nécessaires en matière de gestion, ainsi qu'aux bureaux ayant besoin d'une assistance ponctuelle. Le **module de formation institutionnelle pour les bureaux hors Siège**, élaboré en 2005 et testé début 2006, continue d'être mis en œuvre avec efficacité. Des sessions de formation ont été organisées dans cinq bureaux hors Siège de l'UNESCO et les matériels de formation ont été actualisés pour refléter les changements récemment intervenus au sein de l'Organisation par suite de la réforme du système des Nations Unies.

140. En étroite coopération avec les bureaux concernés, et en consultation avec la Section des opérations dans les zones de conflit et de post-conflit du Siège, BFC a continué de coordonner et de faciliter l'aide fournie par l'Organisation dans des **situations de post-conflit et de post-catastrophe propres à chaque pays**, dans le contexte des activités d'ensemble entreprises par l'ONU. Une attention particulière a été accordée au soutien en faveur du Liban, de l'Iraq et des Territoires palestiniens. Par ailleurs, l'UNESCO a pris une part active, dans ses domaines de compétence, aux efforts interinstitutions visant à améliorer la cohérence et l'efficacité de l'aide apportée par l'ONU dans les domaines de l'action humanitaire et des situations de transition post-conflit/catastrophe. Enfin, on a particulièrement veillé à repositionner l'UNESCO dans le contexte de l'assistance humanitaire. Dans cette perspective, l'un des nouveaux défis que l'Organisation doit relever consiste à appuyer le renforcement des capacités humaines et institutionnelles dans ses domaines de compétence afin d'aider à préparer les autorités nationales et les parties prenantes à conduire les efforts de relèvement et de reconstruction. Pour y parvenir, l'UNESCO a demandé à faire partie du Comité exécutif pour les affaires humanitaires.

Relations extérieures et coopération

141. Le Secteur des relations extérieures et de la coopération a poursuivi ses efforts pour resserrer les relations de l'UNESCO avec ses États membres, les Membres associés et les observateurs ; pour améliorer la coordination avec l'Organisation des Nations Unies ainsi que ses institutions, programmes, fonds et organes spécialisés, de même qu'avec d'autres organisations intergouvernementales ; et pour mobiliser davantage la société civile et les sources de financement extrabudgétaire, renforçant ainsi l'impact et la portée des activités et du programme de l'Organisation.

142. **Universalité de l'UNESCO** - Le 1^{er} mars 2007, le Monténégro est devenu le 192^e État membre de l'UNESCO. Le Secrétariat est resté en contact étroit avec les autorités de ce pays afin d'assurer rapidement et de façon harmonieuse sa pleine participation à l'ensemble des activités de l'UNESCO. De plus, le Directeur général s'est rendu pour la première fois en visite officielle à Brunéi Darussalam, un an après que le pays fut devenu le 191^e État membre de l'Organisation. Enfin, les échanges avec Singapour se sont intensifiés en vue de faciliter le retour de cet État au sein de l'Organisation.

143. Les relations avec les États membres ont été resserrées à divers niveaux, ce qui a entraîné un renforcement de la coopération, y compris aux niveaux régional et sous-régional. Les relations étroites avec les délégations permanentes et les groupes d'États membres constitués à l'UNESCO ont été consolidées par l'organisation de 34 réunions d'information thématiques ou sectorielles.

144. **Commissions nationales** - L'UNESCO a su amener les commissions nationales à se montrer plus dynamiques et mieux informées pour remplir leur rôle statutaire dans la planification, la mise en œuvre et l'évaluation du programme. Les cinq consultations régionales et les deux conférences quadriennales qui ont eu lieu en 2006 se sont avérées importantes pour l'élaboration du programme, ainsi que pour un meilleur partage des connaissances et la création de réseaux entre les commissions nationales. Les activités de renforcement des capacités ont été encore étayées grâce à des formations et à la mise en réseau. La base de données sur les commissions nationales, ouverte en 2005, s'est développée progressivement pendant l'exercice biennal en cours. À ce jour, sur les 193 commissions nationales existantes, 111 y sont enregistrées et bénéficient d'un accès direct à cette base. Divers manuels et matériels de formation ont été produits et distribués en vue de faciliter l'accès à la base ainsi que sa mise à jour. Le Guide pratique à l'intention des commissions nationales a été actualisé ; la nouvelle version sera lancée à l'occasion de la Conférence générale. Enfin, la moitié des commissions nationales ont aujourd'hui créé leur propre site Internet grâce au logiciel conçu par le Secrétariat.

145. **Partenariat avec les représentants élus** - Dans l'ensemble, le partenariat avec les parlementaires, les maires et les autorités locales a continué de progresser régulièrement. Au niveau international, la coopération de l'UNESCO avec l'Union interparlementaire s'est poursuivie en vue d'accroître le soutien législatif, politique et financier en faveur des priorités de programme de l'Organisation. Des réunions parlementaires se sont tenues au niveau régional, en particulier la conférence relative aux « Défis de l'éducation dans les pays arabes » (Rabat, juin 2007), organisée avec l'ISESCO, l'ALECSO et l'ABEGS, qui a vu la création du Forum des parlementaires arabes pour l'éducation (FARPED). La coopération entre l'UNESCO et les cités et gouvernements locaux unis (CGLU) a été renforcée avec la signature d'un accord de coopération (juin 2007) et l'établissement d'un programme conjoint de coopération pour 2008-2009.

146. **Clubs UNESCO** - Plusieurs réunions ont été organisées pour promouvoir et soutenir le Mouvement des clubs UNESCO, notamment la réunion des clubs européens qui s'est déroulée à Athènes, et la réunion des clubs d'Amérique latine et des Caraïbes à Kingston (Jamaïque), à l'occasion de laquelle a été créée la Fédération régionale des clubs UNESCO.

147. **Organisations non gouvernementales** - Les modalités de coopération avec les ONG ont été améliorées, notamment grâce à la désignation de points focaux dans les secteurs de programme, au renforcement des capacités du Comité de liaison ONG/UNESCO et au développement d'une coopération entre les ONG nationales et les commissions nationales. De larges consultations de toutes les ONG partenaires sur le rapport sexennal ont permis d'évaluer leur contribution aux travaux de l'Organisation et de proposer une action concrète à la Conférence générale. L'organisation d'un certain nombre de réunions thématiques - la « Table ronde sur l'EPT », le « Forum ouvert sur la jeunesse », la « Table ronde sur la coopération régionale avec les ONG » et un « Forum ouvert sur la coopération entre les commissions nationales » - a donné une nouvelle impulsion au Comité des ONG. Les relations statutaires avec les fondations et les ONG ont été réexaminées : sept organisations ont été admises aux relations opérationnelles, cinq

fondations aux relations officielles et deux ONG ont été reclassées dans la catégorie des organisations entretenant des relations de consultation.

148. **Organisation des Nations Unies** - L'UNESCO a continué de renforcer sa coopération avec l'ONU (y compris ses programmes, fonds, commissions et autres organes) et d'autres institutions spécialisées en vue d'accroître la cohérence des programmes, les synergies et la complémentarité - grâce, notamment, à des rapports réguliers au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale des Nations Unies, ainsi qu'à une participation active aux réunions de coordination (par exemple du CCS).

149. **Autres organisations intergouvernementales** - Des relations de travail étroites ont été maintenues avec les OIG interrégionales, ainsi que les groupes interrégionaux d'États membres à l'UNESCO (Commonwealth, Francophonie, Groupe des 77, groupe des non-alignés, Organisation de la Conférence islamique, pays russophones et ANASE), grâce à la participation aux réunions et conférences de leurs organes directeurs ainsi qu'à l'organisation de réunions ou d'activités conjointes dans des domaines d'intérêt commun (avec la coopération des secteurs de programme).

150. **Ressources extrabudgétaires** - Ces dernières années, les ressources extrabudgétaires sont devenues une importante source de financement des programmes de l'UNESCO. Leur augmentation, qui a coïncidé avec un déclin régulier, en valeur réelle, des ressources ordinaires, a intensifié un débat au sein de l'UNESCO sur la capacité de l'Organisation de mobiliser efficacement et d'agir de façon efficiente et transparente alors que la configuration de l'aide évolue très rapidement, notamment au niveau des pays. Afin de répondre aux questions soulevées, un Tableau de délégation de pouvoirs et d'obligation redditionnelle concernant les activités extrabudgétaires a été élaboré et publié. La mise à jour du Manuel administratif de l'UNESCO, ainsi que du Guide pratique des activités extrabudgétaires de l'UNESCO a également commencé. « **Communautés UNESCO** », **nouveau portail de l'ERC** - Enfin, dans le souci d'améliorer la visibilité de l'UNESCO et de proposer une information de qualité aux États membres et aux partenaires, un nouveau portail de l'ERC a été élaboré et lancé. Il comporte deux sites supplémentaires, l'un concernant les donateurs et les partenaires et présentant les activités extrabudgétaires, et l'autre expliquant le fonctionnement du Programme de participation.

Administration

151. L'exécution des plans de travail d'ADM a progressé grâce à la modernisation engagée par le Secteur en juin 2006 pour améliorer l'efficacité et sensibiliser le personnel à la nécessité d'une participation active à la prestation de services tournés vers le client. Dans une première étape, le Secteur ADM a réexaminé ses fonctions de base afin de parvenir à une utilisation plus ciblée de ses ressources, d'accroître le niveau des services et de transférer des ressources vers les domaines correspondant aux principales priorités, en mettant essentiellement l'accent sur les services d'achat. Les étapes suivantes prévoient un réexamen des pratiques administratives afin de s'assurer de leur adéquation et de leur cohérence, ainsi que de leur pertinence sur le plan de la délégation des pouvoirs. Un « Comité d'amélioration des processus », dirigé par l'ADG/ADM et rassemblant les services centraux, est chargé de superviser cet examen. Il a pour objet d'améliorer la gestion administrative de l'Organisation par la promotion de bonnes pratiques, en particulier de celles qui tendent à aligner les méthodes de gestion de l'UNESCO sur celles du régime commun, compte tenu de la réforme actuelle du système des Nations Unies.

Points forts

Coordination administrative, soutien et achats

- *Les procédures d'achat ont été clarifiées et améliorées, et le personnel a été formé à ces procédures.*

Comptabilité, gestion de la trésorerie et contrôle financier

- *Le projet de Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) a été lancé.*

Systèmes informatiques et télécommunications

- *Le module sur les ressources humaines a été mis en œuvre dans les temps.*
- *Les modules sur l'information financière ont été mis en place.*

Conférences, langues et documents

- *Désormais, les délais et les normes en matière de qualité et de coûts sont respectés.*

Services communs, sécurité, services collectifs et gestion des bâtiments et des équipements

- *Les opérations et les services sont maintenus à un niveau acceptable malgré les contraintes budgétaires.*



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Conseil exécutif
Cent soixante-dix-septième session

177 EX/4
Partie II

PARIS, le 31 août 2007
Original anglais/français

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

**RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR L'EXÉCUTION DU PROGRAMME
ADOPTÉ PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE**

PARTIE II

**Ajustements budgétaires autorisés à l'intérieur
de la Résolution portant ouverture de crédits pour 2006-2007**

et

**Tableau de bord de l'exécution du programme en 2006-2007
(document 33 C/5 approuvé)
État au 30 juin 2007 (non audité)**

N° 40

Résumé

La Partie II du document 177 EX/4 contient :

A. Un rapport du Directeur général sur les ajustements budgétaires autorisés à l'intérieur de la Résolution portant ouverture de crédits pour 2006-2007. Conformément à la Résolution portant ouverture de crédits pour 2006-2007 (résolution 33 C/96, paragraphes 1 (b), (d) et (e)), le Directeur général présente au Conseil exécutif :

- (i) un rapport sur les ajustements des crédits approuvés pour 2006-2007, pour tenir compte des dons et contributions spéciales reçus depuis la dernière session du Conseil exécutif ;
- (ii) les virements de crédits entre articles budgétaires proposés par suite de la réorientation du programme ;
- (iii) les virements de crédits du Titre IV du budget proposés afin de couvrir les augmentations des coûts des biens et services imputables à des facteurs statutaires et à l'inflation.

Décision requise : paragraphe 19.

B. Le Tableau de bord de l'exécution du programme en 2006-2007 (document 33 C/5 approuvé) au 30 juin 2007.

Table des matières

INTRODUCTION

A. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR LES AJUSTEMENTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS À L'INTÉRIEUR DE LA RÉOLUTION PORTANT OUVERTURE DE CRÉDITS POUR 2006-2007

- A.I Ajustements des crédits approuvés pour 2006-2007 pour tenir compte des dons et des contributions spéciales reçus depuis la dernière session du Conseil exécutif
- A.II Virements de crédits proposés entre articles budgétaires
- A.III Virements de crédits du Titre IV du budget proposés pour couvrir les augmentations des coûts des biens et services imputables à des facteurs statutaires et à l'inflation

ANNEXE I Situation du budget ordinaire pour 2006-2007 au 30 juin 2007

B. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ADOPTÉ PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE

TABLEAU DE BORD - Exécution du programme au 30 juin 2007

- | | |
|------------------------------------|---|
| Tableau 1 | Exécution globale par article budgétaire principal (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires, y compris les coûts de personnel et le Programme de participation) |
| Tableau 2 (A) | Exécution du programme par article budgétaire principal et par source de financement principale (budget ordinaire à l'exclusion des coûts de personnel, et ressources extrabudgétaires) |
| Tableau 2 (B) | Exécution, par article budgétaire principal, du programme financé par la contribution des États-Unis d'Amérique au budget de 2002-2003 |
| Tableau 2 (C) | Exécution, par article budgétaire principal, de l'ensemble d'éléments de programme supplémentaires financé par le compte spécial de 25 millions de dollars |
| Tableau 3 | Utilisation des fonds décentralisés par article budgétaire principal et par région (à l'exclusion des coûts de personnel) |
| Tableau 4 | Dépenses au titre de l'assistance temporaire, des voyages en mission et des services contractuels (budget ordinaire) |
| Tableau 5 | Programme de participation, exécution par région |
| Tableau 6 | État des effectifs et dépenses de personnel |
| <i>Ressources extrabudgétaires</i> | |
| Figure 1 | Programmes opérationnels extrabudgétaires par source de financement et par grand programme |

(ii)

Figure 2	Programmes opérationnels extrabudgétaires : allocations et dépenses
Tableau 7	Exécution des programmes extrabudgétaires par source de financement
Tableau 8	Exécution des programmes extrabudgétaires par donateur et par région
Tableau 9	Exécution des programmes extrabudgétaires par secteur
Tableau 10	Ressources extrabudgétaires gérées par l'UNESCO et ses instituts, par donateur
Tableau 11	Ventilation des fonds gérés par les instituts de l'UNESCO

ANNEXE II Tableau détaillé de la situation du budget ordinaire, par axe d'action

INTRODUCTION

1. Le présent document contient :

Partie A Un rapport du Directeur général sur les ajustements budgétaires autorisés à l'intérieur de la Résolution portant ouverture de crédits pour 2006-2007 ;

Partie B Le « Tableau de bord de l'exécution du programme » au 30 juin 2007.

2. La Partie A du présent document présente, comme à l'accoutumée, les ajustements budgétaires qui découlent des dons et des contributions spéciales. Toutefois, pour tenir compte du souhait exprimé par certains États membres de disposer de données concernant les contributions « en nature », en sus des contributions monétaires, il a été ajouté, à la fin de la Partie A, une liste des contributions sous forme de locaux mis gracieusement à la disposition des unités hors Siège de l'UNESCO. Cette tentative de rendre compte des contributions en nature reste à affiner, ce type de contributions n'étant pas limité à la mise à disposition de locaux à titre gracieux. Des efforts seront faits pour en élargir le champs dans les futurs rapports.

3. La Partie A du présent document comporte également les propositions de virements de crédits entre articles budgétaires en rapport avec :

- les virements entre articles budgétaires d'un montant de :
 - 1 850 000 dollars lié à la réaffectation de 2 % des ressources du Programme ordinaire pour la participation de l'UNESCO aux opérations de programmation menées au niveau des pays ;
 - 640 000 dollars des dépenses de personnel du Secteur de l'éducation vers l'Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (IUAV) (anciennement l'Institut de l'UNESCO pour l'éducation (IUE)) en vue de faire de cette Fondation allemande un institut de l'UNESCO de catégorie 1 ;
- l'utilisation du Titre IV du budget pour financer les dépenses supplémentaires imputables à l'incidence de l'inflation sur les coûts des biens et services, qui nécessitent des virements de crédits du Titre IV à divers articles budgétaires des Titres I à III.

4. Comme dans le document présenté à la précédente session du Conseil exécutif, la Partie B du Tableau de bord vise à présenter un état global des fonds du Programme ordinaire et des ressources extrabudgétaires. Les dépenses se rapportant aux fonds extrabudgétaires, qui servent habituellement à financer des projets pluriannuels, sont présentées sur une base annuelle afin de refléter le cycle effectif de gestion des ressources extrabudgétaires. Les chiffres qui figurent dans tout le Tableau de bord, quelle que soit la source de financement, n'ont pas été audités et couvrent la période allant du 1^{er} janvier 2006 au 30 juin 2007. Le Tableau de bord se présente sous la même forme que celui qui a été soumis au Conseil exécutif à sa précédente session, et indique l'état de l'utilisation du compte spécial de 25 millions de dollars créé pour l'ensemble des éléments de programme supplémentaires approuvé par la Conférence générale.

5. En application de la décision 166 EX/3.1.1, qui invite le Directeur général à continuer à fournir des informations par catégorie de dépense, en particulier en ce qui concerne les voyages, les services contractuels et l'assistance temporaire, ces informations figurent au **tableau 4**.

6. Conformément aux décisions 164 EX/3.1.1 et 160 EX/3.1.1, les activités prévues au titre du budget ordinaire pour lesquelles il existe un écart de plus de 15 % entre les dépenses effectives et les « dépenses prévues » sont assorties d'explications. Comme les dépenses prévues pour les activités varient en fonction de la période où celles-ci sont programmées, etc., un taux théorique de 75 % des dépenses prévues a été fixé, sur la base du nombre de mois écoulés de l'exercice biennal (il s'agit donc d'une cible correspondant à la période écoulée). Des explications sont donc fournies pour les taux de dépense supérieurs à 90 % ou inférieurs à 60 %.

PARTIE A

**RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR LES AJUSTEMENTS BUDGÉTAIRES
AUTORISÉS À L'INTÉRIEUR DE LA RÉOLUTION PORTANT OUVERTURE
DE CRÉDITS POUR 2006-2007**

I

**Ajustements des crédits approuvés pour 2006-2007 pour tenir compte des dons
et des contributions spéciales reçus depuis la dernière session du Conseil exécutif**

7. Aux termes du paragraphe 1 (b) de la Résolution portant ouverture de crédits pour 2006-2007, le Directeur général est autorisé à accepter et à ajouter aux crédits approuvés pour 2006-2007 des contributions volontaires, donations, dons, legs et subventions, ainsi que des montants versés par des gouvernements pour contribuer aux frais de fonctionnement d'unités permanentes hors Siège. Le Directeur général a le plaisir de fournir ci-dessous des informations sur les dons et les contributions spéciales reçus après la mise au point finale du document 176 EX/4 Partie II :

Source	But	Montant \$
--------	-----	---------------

Grand programme I - Éducation

A. Gouvernements

• Ministère de l'éducation (Samoa)	Contribution au renforcement des partenariats régionaux en matière d'EPT au niveau national dans les États membres du Pacifique	10 000
• Gouvernement israélien	Contribution aux activités menées au titre de la Division de l'enseignement supérieur (SIDA)	10 000
• Gouvernement mexicain	Contribution aux initiatives nationales visant à améliorer la mise en œuvre de l'EPT dans les États et municipalités les plus pauvres	36 463
• Gouvernement chinois	Contribution à l'Éducation pour tous	20 000
• Gouvernement de la République de Corée	Contribution au Centre Asie-Pacifique d'éducation pour la compréhension internationale (APCEIU) en vue de l'organisation du 7 ^e Atelier d'experts de l'éducation pour la compréhension internationale en Asie centrale (à Tachkent, du 25 au 29 juin 2007)	40 000
• Ministère de l'éducation du District fédéral, Mexique	Contribution à la création d'une « Cité de l'éducation » à Mexico	308 810
• Agence canadienne de développement international (CIDA)	Contribution à l'amélioration de la qualité de vie des enfants et des jeunes dans la région Asie-Pacifique	24 543

Source	But	Montant \$
B. Autres contributions		
• Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)	Contribution pour l'amélioration des conditions de vie des femmes par la maternité à moindre risque	39 352
• Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)	Contribution au programme relatif au VIH/sida	1 890
• Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)	Contribution au programme relatif au VIH/sida	10 075
• Organisation des Nations Unies	Contribution des Nations Unies (ONUSIDA, FNUAP, UNDOC) aux activités en rapport avec la Journée mondiale de la lutte contre le sida (1 ^{er} décembre 2006)	5 803
• Banque mondiale	Contribution au renforcement des partenariats régionaux en matière d'EPT au niveau national dans les États membres du Pacifique	27 800
• Banque mondiale	Contribution à la Journée mondiale de la lutte contre le sida 2006 : Chaîne de préservatifs pour le festival de la Vie (1 ^{er} décembre 2006)	3 200
• Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA)	Contribution à la Journée mondiale de la lutte contre le sida 2006 : Chaîne de préservatifs pour le festival de la Vie (1 ^{er} décembre 2006)	3 000
• Programme alimentaire mondial (PAM)	Contribution à la Journée mondiale de la lutte contre le sida 2006 : Chaîne de préservatifs pour le festival de la Vie (1 ^{er} décembre 2006)	3 000
• Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR)	Contribution au prix Jonathan Mann dans 4 pays d'Asie centrale, Journée mondiale de la lutte contre le sida (1 ^{er} décembre 2006)	1 000
• Organisation mondiale de la santé (OMS)	Contribution au prix Jonathan Mann dans 4 pays d'Asie centrale, Journée mondiale de la lutte contre le sida (1 ^{er} décembre 2006)	978
• Université des Nations Unies au Japon	Contribution à la réunion conjointe sur le programme de recherche (février 2006)	25 000
• Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)	Contribution à l'aide aux réformes de l'enseignement supérieur en Ouzbékistan grâce à la coopération et à la mobilité universitaire	2 000
• Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)	Contribution pour réduire la pauvreté par la pédagogie de l'entrepreneuriat dans les collèges et les Daras	58 549

Source	But	Montant \$
• Centre de recherches pour le développement international (CRDI)	Contribution au développement de stratégies intégrées d'éducation pour le développement durable dans les corridors biologiques	21 351
• Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO), Rabat	Contribution à l'atelier de formation et séminaire régional sur les approches d'apprentissage actif en matière d'éducation de base dans les États arabes	4 944
• Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO), Rabat	Contribution à l'atelier sur l'Éducation inclusive en faveur des enfants handicapés	9 975
• Organisation internationale du Travail	Contribution à la publication en portugais du document sur la politique relative au VIH/sida sur le lieu de travail pour le secteur de l'éducation en Afrique australe	2 750
• Institut suédois	Contribution au « Forum de l'UNESCO sur l'enseignement supérieur, la recherche et la connaissance », Alexandrie (Égypte), septembre 2005	10 000
• Organisation internationale de la Francophonie	Contribution à l'activité « Partenariat régional pour la réussite de LIFE en Afrique »	22 737
• Fondation IRINI	Contribution au Réseau des écoles associées de l'UNESCO	3 226
• Internationale de l'éducation	Contribution au renforcement des capacités pour faire face à l'impact du VIH et du sida sur le secteur éducatif à Nairobi (Kenya)	9 881
• <i>Movimento de Educação de Base</i> (Mouvement d'éducation de base)	Contribution à l'évaluation de l'alphabetisation des adultes	15 189
Total, GP I		731 516

Grand programme II - Sciences exactes et naturelles

A. Gouvernements

• Ministère britannique du développement international (DFID)	Contribution pour le jumelage de réserves de biosphère Royaume-Uni/Kenya	86 688
---	--	--------

Source	But	Montant \$
• Gouvernement israélien	Contribution pour un atelier international MAB sur les terres arides, à Jodhpur (Inde), novembre 2007	10 000
• Gouvernement israélien	Contribution pour les centres de recherche-développement en Afrique	10 000
• Commission nationale coréenne	Contribution pour l'appui au réseau de réserves de biosphère d'Asie de l'Est (EABRN)	15 500
B. Autres contributions		
• Gesellschaft fur Technische Zusammenarbeit (GTZ)	Contribution au renforcement des capacités pour des infrastructures sanitaires écologiques	6 487
• Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO)	Contribution pour l'appui à l'activité relative au mini-bibliothèques	19 473
• Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale (CESAO)	Contribution au renforcement des capacités pour l'utilisation, la gestion et la protection durables des eaux souterraines relevant de plusieurs pays dans la région méditerranéenne	37 095
• Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)	Contribution au projet UNESCO/PHI/ISARM sur les eaux souterraines partagées	42 682
• Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)	Contribution à un atelier conjoint UNESCO-PNUD sur le projet en cours relatif à l'élaboration d'un manuel pour la restauration et le réaménagement des structures vernaculaires et rurales au Cachemire, Srinagar (Inde)	14 000
• Qatar Shell GTL Limited (QSGTL)	Contribution à un projet de création de réserve de biosphère	30 000
• Organisation arabe pour l'éducation, la culture et la science (ALECSO)	Contribution à l'atelier régional pour la gestion des pâturages - janvier 2007	4 000
• International Society for Optical Engineering (SPIE)	Contribution à l'appui d'activités menées dans le cadre du projet de l'UNESCO pour l'enseignement de l'optique	20 000
• Comité d'organisation des Jeux asiatiques à Doha (DAGOC), Doha	Contribution pour le Forum des jeunes d'Asie	4 121

Source	But	Montant \$
• British Petroleum Angola	Contribution pour le transfert de deux containers d'ouvrages et revues scientifiques pour enrichir les fonds des bibliothèques de l'Université Agostinho Neto et de l'Institut polytechnique à Luanda	14 000
• Comité allemand du PHI	Contribution pour le colloque sur la gestion des eaux urbaines qui se tiendra à Paris en septembre 2007	6 831
• Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)	Contribution pour l'organisation d'un atelier sur les aspects juridiques des eaux souterraines	20 000
Total, GP II		340 877

Grand programme III - Sciences sociales et humaines

A. Gouvernements

• Gouvernement italien	Contribution à l'appui de l'activité « Forum des jeunes »	46 358
• Commission nationale israélienne	Contribution pour le programme d'éducation à l'éthique	20 000
• Commission nationale israélienne	Contribution pour la « Coalition contre le racisme »	25 000

B. Autres contributions

• Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO)	Contribution pour l'activité « Femmes, droits de la famille et système judiciaire dans les pays du Maghreb »	2 000
• Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO)	Contribution pour l'appui aux activités et réseaux de recherche dans les États arabes	2 000
• Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC)	Contribution aux frais de participation de l'UNESCO à la Conférence de Nantes (juillet 2006)	36 626
• Fondation Vale do Rio Doce	Contribution pour la systématisation du programme Écoles ouvertes	243 119

Source	But	Montant \$
● Centre de recherches pour le développement international (CRDI)	Contribution en vue d'un accord de recherche dans le cadre du programme MOST sur l'État-nation face aux défis de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest	42 182
Total, GP III		417 285

Grand programme IV - Culture

A. Gouvernements

● Gouvernement de l'Andorre	Contribution pour le développement du tourisme culturel et de l'écotourisme dans les régions montagneuses de l'Asie centrale et du Sud	20 992
● Gouvernement lituanien	Contribution pour la réunion intergouvernementale sur les objets culturels déplacés organisée par CLT/CH/INS en juillet 2006	9 223
● Gouvernement suisse	Contribution en vue de la Conférence intergouvernementale sur la Déclaration de principes concernant les objets culturels déplacés en relation avec la Seconde Guerre mondiale	10 000
● Délégation permanente de la Chine	Contribution pour l'interprétation en chinois des travaux de la deuxième session de la Conférence intergouvernementale sur la Déclaration de principes concernant les objets culturels déplacés en relation avec la Seconde Guerre mondiale	9 985
● Agence canadienne de développement international (ACDI)	Contribution en vue de la création d'un label d'excellence	10 202
● Gouvernement chilien	Contribution à une campagne d'information concernant la Convention sur la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques	41 905

B. Autres contributions

● Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Iraq	Contribution pour la mise en œuvre de la phase II des projets du GNUM	10 000
● Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)	Contribution à l'appui de l'atelier régional SIDACULT, La Havane, mai 2007	6 522

Source	But	Montant \$
• Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)	Contribution pour le concours de l'UNESCO à la réalisation du Rapport sur la coopération Sud-Sud de l'Unité spéciale du PNUD (élaboration du chapitre sur les industries créatives)	6 000
• Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO)	Contribution pour la promotion du secteur du livre dans les pays du Maghreb	17 000
• Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO)	Contribution pour la réunion d'experts sur la révision des manuels scolaires tenue au Caire du 25 au 27 novembre 2006	3 000
• Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO)	Contribution pour le renforcement de la sauvegarde du patrimoine immatériel menacé au Maghreb	8 475
• Université d'Oslo	Contribution pour la Table ronde d'Asie centrale sur l'échange et le partage des bonnes pratiques dans le domaine du dialogue interculturel	14 970
• Institut humaniste de coopération pour le développement (HIVOS)	Contribution à l'appui d'une série d'ateliers en Amérique centrale pour la diffusion de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles	4 000
• L'Association nationale des villes et pays d'art et d'histoire et des villes à secteur sauvegardé (ANVPAH et VSS)	Contribution au financement de la Conférence du Réseau des villes indiennes du patrimoine vivant, tenue à Jaipur du 25 au 27 septembre 2006	4 926
• La Maison de la Chine	Financement d'un projet de tourisme culturel en Inde (aménagement du site d'Hampi-Anegundi)	13 245
• Consejo Nacional para la Cultura y las Artes (CONACULTA, Mexique)	Appui pour la formation aux indicateurs culturels à l'échelon des municipalités	40 199
• Centre de recherche des sciences morales (Japon)	Contribution pour les publications de CLT-RP - 2 ^e versement	5 000
• Société SABR Aménagement	Contribution pour le renforcement des capacités des pays du Maghreb dans la gestion du patrimoine mondial	7 634
Total, GP IV		243 278

Source	But	Montant \$
--------	-----	---------------

Grand programme V - Communication et information

A. Gouvernements

- | | | |
|--|---|---------|
| • Délégation permanente du Royaume-Uni | Contribution à l'initiative Communication scientifique (duplication de 48 programmes de la BBC, à l'intention de 50 PMA participants) | 122 436 |
| • Gouvernement canadien | Contribution pour la réhabilitation de la maison de la presse en République centrafricaine | 25 047 |
| • Commission nationale de Nouvelle-Calédonie | Contribution au financement de l'atelier sur les médias du Pacifique dans le Plan d'action destiné aux médias | 10 000 |

B. Autres contributions

- | | | |
|--|---|--------|
| • Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), Iraq | Contribution pour la reconstruction des bibliothèques et des archives détruites | 15 678 |
| • Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) | Contribution à l'activité « Promotion des gisements de connaissances pour l'apprentissage ouvert et à distance » | 1 953 |
| • Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Oslo | Contribution aux coûts afférents à la participation de deux orateurs à la 10 ^e Table ronde sur la communication pour le développement, y compris les frais de voyage et l'indemnité journalière de subsistance ainsi que la publication du rapport de la table ronde | 9 980 |
| • Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) | Contribution pour la 10 ^e Table ronde sur la communication pour le développement | 10 000 |
| • Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO) | Contribution pour les ateliers nationaux sur la promotion d'une bonne gouvernance à l'intention des représentants des médias | 2 580 |
| • Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO) | Contribution pour l'activité « La femme journaliste dans l'éducation citoyenne en Mauritanie » | 2 000 |
| • Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO) | Contribution pour l'activité « Utilisation des TIC pour la préservation et la promotion de la culture au Maghreb » | 8 000 |

Source	But	Montant \$
• Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO)	Contribution pour les études et le renforcement des capacités en matière de politiques de l'audiovisuel	2 000
• Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO)	Contribution pour l'activité « Promotion de l'accès à l'information publique au Maghreb »	4 000
• Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO)	Contribution pour le renforcement du portail http://jeunessearabe.info	2 980
• Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO)	Contribution à la bibliothèque numérique sur la littérature arabe traditionnelle (Majaliss)	4 980
• Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO)	Contribution à l'atelier régional sur le journalisme tenu à Bamako (Mali) du 25 au 29 juin 2007	12 975
• Institut de recherche sur les technologies industrielles (ITRI), Minato-ku Tokyo	Contribution au lancement des activités du réseau Le pouvoir de la paix - réunion à Bali, janvier 2007	131 579
• PIKARD Trading Inc., Floride	Contribution au Prix mondial de la liberté de la presse UNESCO-Guillermo Cano	12 500
• INFODESARROLLO.EC	Contribution à la base de données et au réseau Infodesarrollo	18 380
• Kolin Business	Contribution au Prix mondial de la liberté de la presse UNESCO-Guillermo Cano	5 000
• The James H. Ottaway Jr Foundation	Contribution au Prix mondial de la liberté de la presse UNESCO-Guillermo Cano	20 000
Total, GP V		422 068

Titre I.B - Direction

Cabinet du Directeur général (ODG)

• Jordan River Foundation	Contribution à l'organisation de la « Nuit des trésors jordaniens » (spectacle présenté à l'UNESCO le 3 avril 2007) à l'occasion de la réunion annuelle des ambassadeurs de bonne volonté	13 245
Total, ODG		13 245

Source	But	Montant \$
--------	-----	---------------

Titre II.C - Services liés au programme

Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme (BSP)

A. Gouvernements

- | | | |
|-----------------------|---|-------|
| • Ambassade d'Andorre | Contribution à l'appui de la Division de la planification du programme, du suivi et des rapports (y compris de la coordination interinstitutions) | 3 953 |
|-----------------------|---|-------|

B. Autres contributions

- | | | |
|---|---|--------|
| • Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) | Contribution pour l'impression d'une publication élaborée par BSP/WGE et qui est distribuée aux Agences des Nations Unies | 10 073 |
|---|---|--------|

Total, BSP	14 026
-------------------	---------------

Titre III - Soutien de l'exécution du programme et administration

Coûts indirects pour les bureaux hors Siège au titre de la gestion et de la coordination des unités hors Siège (BFC)

Les contributions suivantes ont été versées par des gouvernements au titre des frais de fonctionnement des unités hors Siège :

- | | | |
|--------------|---------------------|---------|
| • Brésil | Bureau de Brasilia | 164 320 |
| • Roumanie | Bureau de Bucarest | 30 623 |
| • Costa Rica | Bureau de San José | 20 928 |
| • Mozambique | Bureau de Maputo | 9 782 |
| • Thaïlande | Bureau de Bangkok | 6 009 |
| • Cuba | Bureau de La Havane | 20 500 |

Total, Coûts indirects	252 162
-------------------------------	----------------

Secteur des relations extérieures et de la coopération (ERC)

A. Gouvernements

- | | | |
|---|--|-----|
| • Commission nationale maltaise pour l'UNESCO | Contribution au Fonds de solidarité pour la participation des membres des commissions nationales à la consultation menée par le Directeur général en Europe et en Amérique du Nord sur l'élaboration du 34 C/4 et du 34 C/5 (Athènes, 25-29 juin 2006) | 200 |
|---|--|-----|

Total, ERC	200
-------------------	------------

Source	But	Montant \$
--------	-----	---------------

Bureau de la gestion des ressources humaines (HRM)

- | | | |
|--|--|-------|
| • Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) | Contribution au coparrainage d'un atelier de formation | 4 212 |
|--|--|-------|

Total, HRM	4 212
-------------------	--------------

Total général, Dons et contributions spéciales	2 438 869
---	------------------

8. Outre les contributions monétaires susmentionnées, les gouvernements ci-après ont apporté des contributions en nature aux unités hors Siège en mettant gracieusement à leur disposition des locaux au cours de l'exercice biennal 2006-2007 :

Pays	Unité hors Siège
• République du Congo	Bureau de Brazzaville
• République-Unie de Tanzanie	Bureau de Dar es-Salaam
• Zimbabwe	Bureau de Harare
• Gabon	Bureau de Libreville
• Cameroun	Bureau de Yaoundé
• Jordanie	Bureau d'Amman et Bureau national pour l'Iraq au Moyen-Orient
• Liban	Bureau de Beyrouth
• Qatar	Bureau de Doha
• Maroc	Bureau de Rabat
• Kazakhstan	Bureau d'Almaty
• Thaïlande	Bureau de Bangkok
• Inde	Bureau de New Delhi
• Ouzbékistan	Bureau de Tachkent
• République islamique d'Iran	Bureau de Téhéran
• Roumanie	Bureau de Bucarest
• Italie	Bureau de Venise
• Brésil	Bureau de Brasilia - contribution partielle
• Cuba	Bureau de La Havane
• Jamaïque	Bureau de Kingston
• Pérou	Bureau de Lima
• Mexique	Bureau de Mexico
• Uruguay	Bureau de Montevideo
• Équateur	Bureau de Quito - contribution partielle
• Chili	Bureau de Santiago

Si nous avons tenté ici de faire apparaître les contributions en nature, il ne s'agit encore que d'une ébauche, car les contributions en nature ne se limitent pas à la mise à disposition de locaux à titre gracieux. Des efforts seront faits pour élargir le champ couvert par cette liste dans les prochains rapports.

II

Virements de crédits proposés entre articles budgétaires

9. Aux termes du paragraphe 1 (e) de la Résolution portant ouverture de crédits pour 2006-2007, « le Directeur général peut opérer des virements de crédits entre articles budgétaires avec l'approbation préalable du Conseil exécutif, étant entendu que pour ce qui est du Titre II.A du budget, les lignes budgétaires afférentes aux programmes et domaines d'action correspondant à une résolution de programme de la Conférence générale constitueront des articles budgétaires ». Le Directeur général propose en conséquence les virements de crédits ci-après entre articles budgétaires.

10. Montant supplémentaire de 640 000 dollars nécessaire pour l'Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (IUAV) (anciennement Institut de l'UNESCO pour l'éducation (IUE))

Conformément à la résolution 33 C/10, le Directeur général a été autorisé à dépenser jusqu'à 900 000 dollars (dans le cadre de l'allocation financière de 1,9 million de dollars attribuée à l'IUAV) afin de faire passer l'IUAV du statut de fondation allemande à celui d'institut de catégorie 1 de l'UNESCO. Toutefois, il n'a jusqu'à présent pas été possible de dégager des fonds dans le cadre des crédits alloués à l'IUAV (1,9 million de dollars) sans sacrifier le fonctionnement des activités de l'Institut. À ce jour, le montant requis pour procéder à sa transformation, en incluant les indemnités versées au personnel, s'élève à 640 000 dollars.

Étant donné qu'il est urgent de permettre le bon fonctionnement de l'IUAV en répondant à ses besoins en flux de trésorerie jusqu'à la fin de l'exercice biennal, le Directeur général demande au Conseil exécutif de l'autoriser à virer **640 000 dollars** du budget des dépenses de personnel du Secteur de l'éducation à l'IUAV.

11. Réallocation de 2 % des ressources du Programme ordinaire pour la participation de l'UNESCO aux exercices de programmation par pays, pour un total de 1 850 000 dollars

Conformément aux notes DG/Note/07/28 du 4 juillet 2007 et DG/Note/07/28 Rev. du 27 juillet 2007, le Directeur général a décidé d'affecter 2 % du total des ressources du Programme ordinaire disponibles pour les grands programmes dans le 33 C/5 approuvé et ajusté au renforcement de la participation de l'UNESCO aux activités de programmation au niveau des pays, et en particulier à la mise en œuvre du principe d'unité d'action du système des Nations Unies. Un montant d'environ 1,85 million de dollars prélevé sur les crédits alloués aux divers sous-programmes des cinq grands programmes sera en conséquence réaffecté à des codes budgétaires centralisés où ces fonds seront gérés en commun.

Dans ce contexte, le Directeur général demande au Conseil exécutif de l'autoriser à opérer un virement de crédits dans les limites du plafond total de **1 850 000 dollars**. Cependant, étant donné que le processus de virement de crédits est en cours et ne sera pas achevé avant la finalisation du présent document, le Directeur général ne sollicite de la part du Conseil exécutif à sa présente session qu'un accord de principe. De ce fait, les résultats finals ne figurent pas encore dans le nouveau tableau d'ouvertures de crédits proposé dans le présent document ; ils seront naturellement soumis au Conseil exécutif à sa prochaine session.

12. Montant de 175 000 dollars approuvé pour les activités de tutorat et de formation destinées aux bureaux hors Siège

Dans le document 176 EX/4, le Secrétariat a indiqué qu'un montant estimé à 175 000 dollars était nécessaire pour assurer un tutorat et une formation approfondis dans 22 unités hors Siège. Étant donné le caractère urgent de cette opération, le Directeur général a demandé au Conseil d'approuver le principe d'un financement de ce montant par transfert de fonds disponibles au

Bureau de coordination des unités hors Siège (Titre III.A), étant entendu que les lignes budgétaires dont les fonds seraient transférés seraient identifiées à une date ultérieure.

Au vu de l'urgence de cette question, après l'approbation de cette demande par le Conseil exécutif, le Bureau de coordination des unités hors Siège a été autorisé à commencer à dépenser les 175 000 dollars, étant entendu que la source de financement correspondante serait identifiée ultérieurement. Toutefois, compte tenu des autres besoins de reprogrammation indiqués plus haut, les sources de financement possibles de ces 175 000 dollars n'ont pas encore pu être clairement identifiées. Cette information sera cependant fournie au Conseil exécutif à sa prochaine session dans le document de clôture des comptes.

III

Virements de crédits proposés du Titre IV du budget pour couvrir les augmentations des coûts des biens et services imputables à des facteurs statutaires et inflationnistes

13. Aux termes du paragraphe 1 (d) de la Résolution portant ouverture de crédits pour 2006-2007, « Afin de couvrir les augmentations des dépenses de personnel et les hausses des coûts des biens et services, le Directeur général est autorisé à opérer, avec l'approbation du Conseil exécutif, des virements de crédits du Titre IV du budget (Augmentations prévisibles des coûts) aux articles budgétaires appropriés des Titres I à III du budget ». En conséquence, le Directeur général soumet ses propositions de virements de crédits du Titre IV à d'autres titres du budget en vue de couvrir les augmentations de coûts ci-après imputables à des facteurs statutaires ou inflationnistes :

\$

14. Augmentation des dépenses statutaires liées à la participation de l'UNESCO aux mécanismes communs du système des Nations Unies :

Montant supplémentaire nécessaire pour la contribution au Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail (Tribunal de l'OIT) : Dans le 33 C/5 approuvé, un montant total de 75 300 dollars a été inscrit au budget pour couvrir la contribution biennale aux frais généraux du Tribunal (qui sont répartis entre les différentes organisations participantes) ainsi que les coûts de chacune des sessions de l'OIT à laquelle prend part l'UNESCO.

Or, en juin 2007, les dépenses réelles s'élevaient à environ 147 000 dollars, d'où un déficit d'environ 71 700 dollars. Des efforts ont été faits pour réaliser des économies dans d'autres rubriques du même article budgétaire, ce qui a permis de réduire le déficit à environ

28 000

Montant supplémentaire pour la contribution aux activités liées aux enquêtes sur les traitements : Dans le 33 C/5 approuvé, un montant total de 70 000 dollars a été inscrit au budget afin de couvrir les activités liées aux enquêtes sur les traitements dans le cadre de l'article budgétaire concernant les mécanismes communs du système des Nations Unies. Or, les coûts réels pour l'exercice biennal sont estimés à 77 000 dollars, d'où un déficit de

7 000

\$

Montant supplémentaire pour la contribution au Corps commun d'inspection (CCI) des Nations Unies : dans le 33 C/5, un montant total de 360 000 dollars a été approuvé au titre de la contribution de l'UNESCO au Corps commun d'inspection des Nations Unies ; or, les dépenses effectives pour 2006 et 2007 se sont élevées approximativement à 469 877 dollars, d'où un déficit de 109 877 dollars. Après prise en compte du remboursement du CCI correspondant à la contribution pour 2004-2005, le déficit réel est ramené à environ **90 000 dollars**.

90 000

15. **Augmentation du coût des primes d'assurance :**

Dans le 33 C/5, un montant total de 713 000 dollars a été affecté aux primes d'assurances ; or, les dépenses effectives pour 2006 et 2007 se sont élevées à 1 342 047 dollars, d'où un déficit de 629 047 dollars. Après prise en compte d'une contribution de 187 844 dollars de la Division du Siège, le déficit réel a été ramené à **441 200 dollars**. Bien que ce déficit ne soit, au sens strict, pas uniquement imputable à l'inflation mais également aux contraintes budgétaires résultant, pour l'Unité d'administration, du 33 C/5, on a considéré que la meilleure solution était de financer cette dépense indispensable sur le solde résiduel du Titre IV, afin de ne pas sacrifier les budgets des domaines de programme. Dans le projet de 34 C/5, des crédits beaucoup plus importants sont prévus pour ce poste de dépense en vue d'éviter tout déficit.

441 200

16. **Augmentation des ressources nécessaires pour les bureaux hors Siège en raison de l'inflation** : Les dépenses générales de fonctionnement des bureaux hors Siège subissent fréquemment le contrecoup d'un taux élevé d'inflation sur le plan local et doivent donc être réexaminées périodiquement. Bien qu'il soit difficile d'évaluer le coût exact de l'inflation pour chaque poste de dépense dans chaque pays, l'analyse récemment entreprise a révélé que dans les pays où sont situés les bureaux hors Siège de l'UNESCO, un taux moyen d'inflation de 5,7 % peut être appliqué, pour l'année 2007, aux dépenses générales de fonctionnement telles que services collectifs, maintenance, matériel, assistance temporaire, etc. Si ce taux était appliqué, l'augmentation effective des ressources nécessaires pour 2007 imputable à l'inflation serait d'approximativement 458 600 dollars. Toutefois, compte tenu des ressources limitées, il est proposé que le solde résiduel du Titre IV, d'un montant de **279 700 dollars**, soit utilisé pour couvrir cette dépense.

279 700

Montant total des ressources nécessaires pour les biens et services

845 900

Montant estimatif total des virements proposés du Titre IV

845 900

Financement des augmentations

17. Sur la base de l'autorisation donnée par la Conférence générale (voir le paragraphe 13 ci-dessus), le Directeur général soumet au Conseil exécutif pour approbation une proposition tendant à ce qu'un montant de **845 900 dollars** soit prélevé sur le Titre IV et réparti entre les divers articles budgétaires comme indiqué dans le projet de décision figurant au paragraphe 19.

18. Si ce transfert est approuvé par le Conseil exécutif, la situation du Titre IV sera la suivante :

	\$
• Montant approuvé par la Conférence générale à sa 33 ^e session	13 765 700
• Moins prélèvement approuvé par le Conseil exécutif à sa 174 ^e session (décision 174 EX/24)	(5 200 000)
• Moins prélèvement approuvé par le Conseil exécutif à sa 175 ^e session (décision 175 EX/3)	(1 804 000)
• Moins prélèvement approuvé par le Conseil exécutif à sa 176 ^e session (décision 176 EX/4)	(5 915 800)
• Moins prélèvement proposé dans le présent document	(845 900)
Solde du Titre IV	0

IV

Projet de décision proposé

19. S'il entérine les propositions faites par le Directeur général dans le présent rapport, le Conseil exécutif souhaitera peut-être adopter une décision libellée comme suit :

Le Conseil exécutif,

1. Ayant examiné le rapport du Directeur général sur les dons et les contributions spéciales reçus depuis le début de l'exercice et ajoutés aux crédits du budget ordinaire, ainsi que les virements proposés du Titre IV aux Titres I à III du budget, conformément aux dispositions de la Résolution portant ouverture de crédits adoptée par la Conférence générale à sa 33^e session (résolution 33 C/96, paragraphes 1 (b), (d) et (e)), le document 177 EX/4 Partie II et les recommandations de sa Commission financière et administrative à ce sujet (177 EX/...),

I

2. Note qu'en conséquence de ces dons et de ces contributions spéciales, le Directeur général a ajouté aux crédits ouverts au budget ordinaire un montant total de **2 438 869 dollars** se répartissant comme suit :

	\$
Titre II.A - Grand programme I	731 516
Titre II.A - Grand programme II	340 877
Titre II.A - Grand programme III	417 285
Titre II.A - Grand programme IV	243 278
Titre II.A - Grand programme V	422 068
Titre I.B - Direction (ODG)	13 245
Titre II.C - Services liés au programme (BSP)	14 026
Titre III - Soutien de l'exécution du programme (coûts indirects pour les bureaux hors Siège)	252 162
Titre III - Soutien de l'exécution du programme (ERC)	200
Titre III - Gestion des ressources humaines (HRM)	4 212
Total	2 438 869

3. Exprime sa gratitude aux donateurs dont la liste figure au paragraphe 7 du document 177 EX/4 Partie II ;

II

4. Rappelant la disposition de la Résolution portant ouverture de crédits en vertu de laquelle le Directeur général peut opérer des virements de crédits entre articles budgétaires avec l'approbation préalable du Conseil exécutif,
5. Approuve les virements entre articles budgétaires de :
 - (i) 1 850 000 dollars de divers sous-programmes des grands programmes à des codes budgétaires centralisés où ces fonds seront gérés en commun, étant entendu que les détails de ces virements seront fournis à la prochaine session du Conseil exécutif ;
 - (ii) 640 000 dollars du Titre II.A - Secteur de l'éducation au Titre II.A - Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (IUAV) (anciennement Institut de l'UNESCO pour l'éducation (IUE)) ;
6. Approuve le virement de **845 900 dollars** du Titre IV aux Titres I à III du budget afin de couvrir les augmentations des coûts des biens et services imputables à des facteurs statutaires et inflationnistes ;
7. Prend note du tableau révisé des ouvertures de crédits figurant dans l'annexe I à la présente décision.

Annexe I
Tableau révisé des ouvertures de crédits pour 2006-2007

Article budgétaire	33 C/5 approuvé	33 C/5 approuvé et ajusté (174 EX/Déc., 24) (175 EX/Déc., 3) (176 EX/Déc., 4)	Virements proposés			33 C/5 approuvé et ajusté
			I	II	III	
			Dons reçus	Virements entre articles budgétaires	Virements du Titre IV Biens et services	
TITRE I POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION	\$	\$				
A. Organes directeurs						
1. Conférence générale	5 507 100	5 604 600 **	-			5 604 600
2. Conseil exécutif	7 779 400	7 918 100 **	-			7 918 100
Total, Titre IA	13 286 500	13 522 700	-			13 522 700
B. Direction <i>(Direction générale ; Cabinet du Directeur général ; Service d'évaluation et d'audit ; Office des normes internationales et des affaires juridiques)</i>	18 639 000	19 249 643	13 245			19 262 888
C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies	6 734 600	10 022 000	-		125 000	10 147 000
TOTAL, TITRE I	38 660 100	42 794 343	13 245	-	125 000	42 932 588
TITRE II PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME						
A. Programmes						
Grand programme I - Éducation						
I. Personnel	52 176 800	52 949 600	-	640 000		52 309 600
II. Activités						
L1 Renforcement de la coordination et de la planification pour l'EPT						
L1.1 Renforcement de la coordination internationale et du suivi pour l'EPT	3 913 600	4 235 871	72 989			4 308 860
L1.2 Élaboration de politiques, planification et évaluation pour l'EPT	5 153 400	5 379 928	36 463			5 416 391
L2 Réaliser l'éducation de base pour tous						
L2.1 Universalisation de l'éducation de base	7 867 000	8 256 683	323 729			8 580 412
L2.2 Initiative pour l'alphabétisation : savoir pour pouvoir (LIFE) et Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (DNUA)	6 272 800	6 399 537	28 540			6 428 077
L2.3 Formation des enseignants	3 417 000	3 441 000				3 441 000
L3 Améliorer la qualité de l'éducation						
L3.1 Une éducation de qualité pour apprendre à vivre ensemble	5 304 000	5 221 909	223 986			5 445 896
L3.2 VIH/sida et éducation	1 272 200	1 582 175	23 809			1 605 984
L4 Appuyer les systèmes d'éducation postprimaire						
L4.1 Enseignement secondaire et enseignement technique et professionnel	2 684 800	2 690 399				2 690 399
L4.2 L'enseignement supérieur au service d'une société du savoir	1 799 500	1 840 242	22 000			1 862 242
Instituts de l'UNESCO pour l'éducation						
Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE)	4 591 000	4 591 000				4 591 000
Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation (IPEE)	5 100 000	5 100 000				5 100 000
Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (IUAV) (ex IUE)	1 900 000	1 900 000		640 000		2 540 000
Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE)	1 100 000	1 100 000				1 100 000
Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (HIRCA)	2 000 000	2 000 000				2 000 000
Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC)	2 200 000	2 200 000				2 200 000
Projets relatifs aux thèmes transversaux*	1 050 000	1 050 000				1 050 000
Total, Grand programme I	107 802 100	109 938 345	731 516	-	-	110 669 861
Grand programme II - Sciences exactes et naturelles						
I. Personnel	32 992 500	33 902 700				33 902 700
II. Activités						
II.1 Science, environnement et développement durable						
II.1.1 Gestion de l'eau - Phénomènes d'interaction : systèmes menacés et défis sociaux	8 926 400	9 218 207	132 568			9 350 775
II.1.2 Les sciences écologiques et les sciences de la terre au service du développement durable	3 012 200	3 105 444	157 309			3 262 753
II.1.3 Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO (COI)	3 876 400	3 876 400				3 876 400
II.2 Renforcement des capacités en science et technologie au service du développement durable						
II.2.1 Sciences fondamentales et sciences de l'ingénieur, énergies renouvelables et atténuation des effets des catastrophes	3 785 100	3 911 590	51 000			3 962 590
II.2.2 Politiques scientifiques et technologiques au profit du développement durable	1 686 900	2 081 931				2 081 931
Instituts de l'UNESCO pour les sciences						
Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau (UNESCO-IHE)	-					-
Centre international de physique théorique (CIPT)	1 015 000	1 015 000				1 015 000
Projets relatifs aux thèmes transversaux*	700 000	700 000				700 000
Total, Grand programme II	55 994 500	57 811 272	340 877	-	-	58 152 149
Grand programme III - Sciences sociales et humaines						
I. Personnel	19 185 200	19 589 550				19 589 550
II. Activités						
III.1 Éthique des sciences et philosophie						
III.1.1 Éthique des sciences	3 234 300	3 330 997	20 000			3 350 997
III.1.2 Prospective, philosophie et sciences humaines, démocratie et sécurité humaine	2 913 900	2 351 574				2 351 574

Article budgétaire	33 C/5 approuvé	33 C/5 approuvé et ajusté (174 EX/Déc., 24) (175 EX/Déc., 3) (176 EX/Déc., 4)	Virements proposés			33 C/5 approuvé et ajusté
			I	II	III	
			Dons reçus	Virements entre articles budgétaires	Virements du Titre IV Biens et services	
	\$	\$				
III.2 Droits de l'homme et transformations sociales						
III.2.1 Promotion des droits de l'homme	1 827 800	1 903 775	308 745			2 212 520
III.2.2 Transformations sociales	2 576 800	3 311 854	88 540			3 400 394
Projets relatifs aux thèmes transversaux*	1 100 000	1 100 000				1 100 000
Total, Grand programme III	30 838 000	31 587 750	417 285	-	-	32 005 035
Grand programme IV - Culture						
I. Personnel	33 873 400	35 028 850				35 028 850
II. Activités						
IV.1 Protection et sauvegarde du patrimoine culturel dans le monde						
IV.1.1 Renforcement des capacités pour la protection du patrimoine mondial	3 304 900	3 405 291	7 634			3 412 925
IV.1.2 Identification et sauvegarde du patrimoine culturel immatériel	2 433 800	2 475 713	8 475			2 484 188
IV.1.3 Protection et réhabilitation du patrimoine culturel	2 315 100	2 346 587	39 208			2 385 794
IV.1.4 Protection des biens culturels	1 082 900	1 176 048				1 176 048
IV.2 Renforcement des politiques culturelles, des industries culturelles et du dialogue interculturel						
IV.2.1 Élaborer des politiques culturelles	2 061 300	2 440 601	68 892			2 509 493
IV.2.2 Promouvoir le dialogue interculturel	1 846 400	1 861 375	64 875			1 926 250
IV.2.3 Renforcer les industries culturelles et l'artisanat	2 606 800	2 621 968	33 202			2 655 169
Projets relatifs aux thèmes transversaux*	1 050 000	1 105 321	20 992			1 126 313
Total, Grand programme IV	50 574 600	52 461 753	243 278	-	-	52 705 031
Grand programme V - Communication et information						
I. Personnel	18 502 200	19 048 400				19 048 400
II. Activités						
V.1 Autonomiser les populations par l'accès à l'information et au savoir, l'accent étant mis sur la liberté d'expression						
V.1.1 Créer un environnement propice à la promotion de la liberté d'expression et de l'accès universel	3 489 600	3 543 024	81 127			3 624 151
V.1.2 Favoriser l'accès des communautés et la diversité des contenus	6 480 500	6 668 461	201 577			6 870 038
V.2 Promouvoir le développement de la communication et l'utilisation des TIC à des fins éducatives, scientifiques et culturelles						
V.2.1 Favoriser le développement des médias	2 382 500	2 382 500				2 382 500
V.2.2 Promouvoir l'utilisation des TIC à des fins éducatives, scientifiques et culturelles	595 600	599 158	135 411			734 569
Projets relatifs aux thèmes transversaux*	1 500 000	1 508 000	3 953			1 511 953
Total, Grand programme V	32 950 400	33 749 542	422 068	-	-	34 171 611
Institut de statistique de l'UNESCO (ISU)	9 020 000	9 020 000	-			9 020 000
Hors Siège - Gestion des programmes décentralisés	40 813 800	41 228 800				41 228 800
Total, Titre II.A	327 993 400	335 797 463	2 155 025	-	-	337 952 487
B. Programme de participation	20 000 000	20 000 000	-			20 000 000
C. Services liés au programme						
1. Coordination de l'action en faveur de l'Afrique	4 309 200	4 427 200	-			4 427 200
2. Programme de bourses	1 867 300	1 896 500	-			1 896 500
3. Information du public	13 657 600	14 073 500	-			14 073 500
4. Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme	6 258 600	6 170 512	14 026			6 184 538
5. Élaboration du budget et suivi de son exécution	4 306 200	4 469 500	-			4 469 500
6. Anticipation et prospective	-	713 425	-			713 425
Total, Titre II.C	30 398 900	31 750 637	14 026	-	-	31 764 663
TOTAL, TITRE II	378 392 300	387 548 100	2 169 050	-	-	389 717 150
TITRE III SOUTIEN DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ET ADMINISTRATION						
A. Gestion et coordination des unités hors Siège <i>(Activités au Siège et dépenses de fonctionnement des bureaux hors Siège)</i>	20 988 300	22 088 902	252 162		279 700	22 620 764
B. Relations extérieures et coopération	19 824 700	20 523 106	200			20 523 306
C. Gestion des ressources humaines	30 716 900	31 359 500	4 212			31 363 712
D. Administration	106 152 000	109 209 200 **	-		441 200	109 650 400
TOTAL, TITRE III	177 681 900	183 180 708	256 574	-	720 900	184 158 182
TOTAL, TITRES I - III	594 734 300	613 523 151	2 438 869	-	845 900	616 807 920
Réserve pour les reclassements	1 500 000	-				
TITRE IV AUGMENTATIONS PRÉVISIBLES DES COÛTS	13 765 700	845 900	-	-	845 900	-
TOTAL, CRÉDITS APPROUVÉS ET AJUSTÉS	610 000 000	614 369 051	2 438 869	-	-	616 807 920

* *Thèmes transversaux :*

- L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté.
- La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir.

** *Virements du Titre IV - Biens et services (176 EX/Déc., 4) :*

150 000 dollars virés du Titre IV au Titre III.D - Administration (ADM/CLD) afin de financer les services de surnuméraires pour la traduction, la production des documents, la planification et les conférences (80 000 dollars), et les services d'interprétation (70 000 dollars) ; ces montants approuvés à la 176^e session du Conseil exécutif (réf. : 176 EX/4 Partie II, par. 19 et 20) ont été virés au Titre I (Conférence générale : 70 000 dollars ; Conseil exécutif : 80 000 dollars) car ils devraient être principalement utilisés pour ces articles budgétaires mais continueraient à être gérés par ADM/CLD

Du fait des arrondis, les totaux peuvent ne pas être tout à fait égaux à la somme des chiffres.

PARTIE B

**RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR L'EXÉCUTION DU PROGRAMME
ADOPTÉ PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE
(Tableau de bord)**

Exécution du programme au 30 juin 2007

TABLEAU 1

EXÉCUTION GLOBALE PAR ARTICLE BUDGÉTAIRE PRINCIPAL

**Budget ordinaire et ressources extrabudgétaires
(y compris les coûts de personnel et le Programme de participation au 30 juin 2007)**

Le tableau 1 présente un état d'ensemble de l'exécution du Programme ordinaire et des programmes extrabudgétaires, faisant apparaître l'exécution globale, par article budgétaire principal, du Programme ordinaire et des programmes extrabudgétaires, y compris les coûts de personnel et le Programme de participation, la totalité des fonds se rapportant à chaque article budgétaire étant ainsi couverte.

En ce qui concerne le Programme ordinaire, le tableau inclut le Titre IV (Augmentations prévisibles des coûts) et tient compte des virements de crédits de ce titre aux autres titres du budget qui ont déjà été approuvés par le Conseil exécutif à ses 174^e, 175^e et 176^e sessions ainsi que des crédits additionnels correspondant aux dons reçus depuis la dernière session du Conseil exécutif qui ont été énumérés dans la Partie II.A du présent document.

S'agissant des ressources extrabudgétaires, les allocations et les dépenses se rapportent à une période d'un an.

Observations

Au 30 juin 2007, le taux global de dépense du budget ordinaire s'établissait à 76,2 %, ce qui correspond bien au taux théorique de 75 % pour la période écoulée. Les taux de dépense des ressources extrabudgétaires doivent être mesurés sur une base annuelle, et donc comparés à un taux théorique de 50 %. Le taux de dépense effectif des ressources extrabudgétaires se chiffre à 49,3 %, ce qui est également conforme au taux théorique.

Les dépenses dont il est fait état dans le présent document incluent les fonds se rapportant à des engagements anticipés. Il s'agit là de la pratique habituelle concernant les coûts de programme et d'activité, pratique qui explique pourquoi les taux de dépense au titre des coûts d'activité ne coïncident pas exactement avec l'évolution linéaire de la mise en œuvre. Pour la majorité des activités, et c'est particulièrement vrai à ce moment de l'exercice biennal où les trois quarts de la période se sont écoulés, les dépenses peuvent inclure de tels engagements pour l'avenir, ce qui se traduit par des taux de dépense certes élevés mais qui n'indiquent pas nécessairement un risque de dépassement de crédits en fin d'exercice biennal. Par ailleurs, les dépenses au titre des coûts de personnel, qui sont principalement constituées par le paiement des salaires en cours, ne comportent pas beaucoup d'engagements, si bien qu'elles sont plus ou moins conformes au taux de dépense pour la période écoulée, sauf lorsqu'elles répercutent les augmentations statutaires qui surviennent de temps à autre. Compte tenu de ces tendances et de toutes les informations disponibles sur la planification de l'exécution du programme ainsi que la situation en termes d'effectifs, une analyse a périodiquement été menée, par **article budgétaire**, afin de prévoir toute éventualité d'excédent ou de déficit qui pourrait survenir pour chaque article budgétaire.

À ce stade, il apparaît qu'un article budgétaire pourrait être déficitaire avant la fin de l'exercice biennal ; il s'agit du **Titre II.A - « Hors Siège - Gestion des programmes décentralisés »**. Cet article n'inclut que les coûts de personnel afférents aux postes de directeurs, au personnel administratif du cadre organique et à l'ensemble du personnel local hors Siège. Couvrant plus de 360 postes pour un total de 41 millions de dollars environ, il représente de loin le plus important budget de coûts de personnel. Le budget se rapportant au personnel hors Siège est calculé sur la base de « coûts standard » estimés pour chaque lieu d'affectation et chaque classe, de sorte que le budget global correspondant à l'article budgétaire concerné est établi à partir d'un très grand nombre de coûts standard. Si les coûts standard relatifs au personnel du Siège sont calculés sur la base d'hypothèses relativement exactes et d'un grand nombre de données, il n'est pas toujours aisé de les calculer pour les unités hors Siège car les échantillons sont souvent insuffisants, et la prévision d'indicateurs économiques tels que le taux de change local et le taux d'inflation est souvent difficile à réaliser avec précision. En outre, la rotation du personnel hors Siège peut donner lieu à d'importants écarts entre les coûts standard estimés au départ et les coûts réels. Le taux de dépense au titre de l'article budgétaire « Titre II.A - Hors Siège - Gestion des programmes décentralisés » s'établit, au 30 juin 2007, à 81,3 %. Sans tenir compte des futurs mouvements ou rotations de personnel dans les unités hors Siège, une prévision linéaire des dépenses à la fin de l'exercice biennal indique un déficit probable de 3,4 millions de dollars pour cet article budgétaire.

Cependant, ayant cette tendance à l'esprit, le Secrétariat a mis l'accent sur le suivi centralisé des coûts de personnel, c'est-à-dire qu'il a rigoureusement contrôlé le budget correspondant en veillant à ce que les dépenses globales au titre des coûts de personnel effectuées par l'Organisation dans son ensemble soit contenues par tous les moyens dans les limites du budget approuvé, afin de ne pas devoir sacrifier le budget des activités. À ce stade, l'évolution globale des dépenses de l'Organisation au titre des coûts de personnel assure l'absence de risque de dépassement pour ce poste. Le déficit au titre de l'article budgétaire « Titre II.A - Hors Siège - Gestion des programmes décentralisés » sera compensé par les excédents qui apparaîtront inévitablement dans le budget des coûts de personnel d'autres articles budgétaires. Un rapport détaillé sur la situation budgétaire à la fin de l'exercice biennal sera soumis au Conseil exécutif à sa prochaine session.

TABLEAU 1

EXÉCUTION GLOBALE PAR ARTICLE BUDGÉTAIRE PRINCIPAL

(Budget ordinaire et ressources extrabudgétaires, y compris les coûts de personnel et le Programme de participation)

du 1^{er} janvier 2006 au 30 juin 2007*

(en milliers de dollars des États-Unis)

Article budgétaire	Budget ordinaire				Ressources extrabudgétaires		
	33 C/5 approuvé	Allocation pour le plan de travail	Dépenses (effectives/ engagées)	Taux de dépense	Allocation	Dépenses (effectives/ engagées)	Taux de dépense
	\$	\$	\$	%	\$	\$	%
TITRE I POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION							
A. Organes directeurs							
1. Conférence générale	5 507	5 605	1 239	22,1	-	-	-
2. Conseil exécutif	7 779	7 918	6 152	77,7	-	-	-
Total, Titre IA	13 286	13 523	7 391	54,7	-	-	-
B. Direction							
3. Direction générale	3 137	3 223	2 702	83,8			
4. Cabinet du Directeur général	6 526	6 813	5 028	73,8	510	417	81,8
5. Évaluation et audit	5 717	5 866	3 363	57,3	243	19	7,8
6. Normes internationales et affaires juridiques	3 259	3 360	2 344	69,8	70	70	100
Total, Titre IB	18 639	19 263	13 437	69,8	823	506	61,5
C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies	6 735	10 022	6 926	69,1	-	-	-
TOTAL, TITRE I	38 660	42 808	27 754	64,8	823	506	61,5
TITRE II PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME							
A. Programmes							
I Éducation	107 802	110 670	86 108	77,8	182 187	89 640	49,2
II Sciences exactes et naturelles	55 994	58 152	43 006	74,0	52 200	25 380	48,6
III Sciences sociales et humaines	30 838	32 005	24 710	77,2	31 419	14 538	46,3
IV Culture	50 575	52 705	40 943	77,7	59 341	32 413	54,6
V Communication et information	32 950	34 172	26 060	76,3	25 661	11 069	43,1
Institut de statistique de l'UNESCO	9 020	9 020	9 020	100,0	-	-	-
Hors Siège - Gestion des programmes décentralisés	40 814	41 229	33 506	81,3	-	-	-
Total, Titre IIA	327 993	337 952	263 353	77,9	350 808	173 040	49,3
B. Programme de participation	20 000	20 000	12 170	60,8			
C. Services liés au programme							
1. Coordination de l'action en faveur de l'Afrique	4 309	4 427	2 912	65,8	374	161	43,0
2. Programme de bourses	1 867	1 897	1 565	82,5	-	-	-
3. Information du public	13 658	14 074	10 060	71,5	5	-	-
4. Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme	6 259	6 185	4 447	71,9	372	123	33,1
5. Élaboration du budget et suivi de son exécution	4 306	4 470	3 113	69,6	13	-	-
6. Prospective	-	713	214	30,0	-	-	-
Total, Titre IIC	30 399	31 765	22 311	70,2	764	284	37,2
TOTAL, TITRE II	378 392	389 717	297 834	76,4	351 572	173 324	49,3
TITRE III SOUTIEN DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ET ADMINISTRATION							
A. Gestion et coordination des unités hors Siège	20 988	22 341	19 319	86,5	1 439	684	47,5
B. Relations extérieures et coopération	19 825	20 523	15 191	74,0	2 588	1 141	44,1
C. Gestion des ressources humaines	30 717	31 364	25 002	79,7	202	120	59,4
D. Administration, maintenance et rénovation des bâtiments du Siège	106 152	109 209	85 179	78,0	140	24	17,1
TOTAL, TITRE III	177 682	183 437	144 691	78,9	4 369	1 969	45,1
TOTAL, TITRES I-III	594 734	615 962	470 279	76,3	356 764	175 799	49,3
Réserve pour les reclassements	1 500	-	-	-	-	-	-
TITRE IV AUGMENTATIONS PRÉVISIBLES DES COÛTS	13 766	846	-	-	-	-	-
TOTAL, TITRES I-IV	610 000	616 808	470 279	76,2	356 764	175 799	49,3

* Les chiffres fournis pour les ressources extrabudgétaires portent sur la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2007.

TABLEAU 2 (A)

EXÉCUTION DU PROGRAMME PAR ARTICLE BUDGÉTAIRE PRINCIPAL ET PAR SOURCE DE FINANCEMENT PRINCIPALE

Budget ordinaire (à l'exclusion des coûts de personnel) et ressources extrabudgétaires

(au 30 juin 2007)

Le tableau 2 (A) présente un état d'ensemble de l'exécution des **activités de programme** pour le budget ordinaire, à l'exclusion des coûts de personnel, par article budgétaire principal. Les chiffres annuels correspondant aux ressources extrabudgétaires figurent également dans ce tableau, classés sous la rubrique « Sources des Nations Unies » ou « Autres sources », ainsi que par article budgétaire.

Comme d'habitude, le tableau inclut les crédits additionnels correspondant aux dons énumérés dans la Partie A du présent document. S'agissant des ressources extrabudgétaires, les allocations et les dépenses se rapportent à une période d'un an.

Observations

L'exécution globale des activités du budget ordinaire (Titres I à IV) au 30 juin 2007 s'établit à 81,6 %, taux relativement élevé par rapport à l'objectif théorique de 75 % pour la période écoulée. Ceci s'explique en règle générale par les efforts particuliers récemment déployés par les secteurs de programme pour accélérer la mise en œuvre des activités. Conformément aux décisions 164 EX/3.1.1 et 160 EX/3.1.1, des explications sont fournies ci-après en ce qui concerne les taux de dépense supérieurs à 90 % ou inférieurs à 60 % :

Titre I - Politique générale et Direction

Conférence générale (15,2 %) : Le taux de dépense pour cet article budgétaire est naturellement faible à ce stade, puisque la prochaine Conférence générale ne se tiendra qu'en octobre - novembre 2007.

Direction générale (172,5 %) : Le taux de dépense élevé enregistré au titre de la Direction générale est dû à des dépenses supplémentaires qui n'avaient pas été prévues au moment d'établir le budget initial, ainsi qu'à l'augmentation de certains coûts d'activité inévitables et incompressibles.

Prospective (31,9 %) : Ce faible taux de dépense est dû au fait que l'Office de la prospective a prévu de publier dans les prochains mois deux anthologies des Entretiens et Dialogues du XXI^e siècle, pour lesquelles les dépenses n'ont pas encore été enregistrées. Ces anthologies doivent être publiées dans plusieurs langues, et les Éditions de l'UNESCO sont encore en train de négocier les contrats de coédition avec des éditeurs pour le français, l'anglais et l'espagnol. Les fonds seront engagés une fois que les contrats de coédition seront validés par les Éditions de l'UNESCO et les éditeurs. Deux autres publications ainsi que les dépenses liées aux Entretiens du XXI^e siècle, qui se sont tenus en mai 2007, doivent être facturées, et l'on prévoit que les fonds seront intégralement dépensés d'ici à la fin de l'exercice biennal.

TABLEAU 2 (A)
EXÉCUTION DU PROGRAMME PAR ARTICLE BUDGÉTAIRE PRINCIPAL ET PAR SOURCE DE FINANCEMENT PRINCIPALE
Budget ordinaire (à l'exclusion des coûts de personnel) et ressources extrabudgétaires
du 1^{er} janvier 2006 au 30 juin 2007*
(en milliers de dollars des États-Unis)

Article budgétaire	Budget ordinaire				Ressources extrabudgétaires					
	33 C/5 approuvé	Allocation pour le plan de travail	Dépenses (effectives/ engagées)	Taux de dépense	Sources des Nations Unies			Autres sources		
					Allocation	Dépenses (effectives/ engagées)	Taux de dépense	Allocation	Dépenses (effectives/ engagées)	Taux de dépense
	\$	\$	\$	%	\$	\$	%	\$	\$	%
TITRE I POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION										
A. Organes directeurs										
1. Conférence générale	4 671	4 741	720	15,2	-	-	-	-	-	-
2. Conseil exécutif	6 314	6 394	4 995	78,1	-	-	-	-	-	-
Total, Titre I.A	10 985	11 135	5 714	51,3	-	-	-	-	-	-
B. Direction										
3. Direction générale	459	459	791	172,5	-	-	-	-	-	-
4. Cabinet du Directeur général	446	504	440	87,4	-	-	-	510	417	81,8
5. Évaluation et audit	1 148	1 152	734	63,7	-	-	-	243	19	7,8
6. Normes internationales et affaires juridiques	103	103	81	78,8	-	-	-	70	70	100,0
Total, Titre I.B	2 154	2 217	2 046	92,3	-	-	-	823	506	61,5
C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies	6 735	10 022	6 926	69,1	-	-	-	-	-	-
TOTAL, TITRE I	19 874	23 374	14 686	62,8	-	-	-	823	506	61,5
TITRE II PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME										
A. Programmes										
I Éducation	55 625	57 720	49 195	85,2	22 300	10 539	47,3	159 887	79 101	49,5
II Sciences exactes et naturelles	23 002	24 249	19 767	81,5	3 536	1 798	50,8	48 664	23 582	48,5
III Sciences sociales et humaines	11 653	12 415	11 292	91,0	609	436	71,6	30 810	14 102	45,8
IV Culture	16 701	17 676	15 865	89,8	11 623	7 928	68,2	47 718	24 485	51,3
V Communication et information	14 448	15 123	12 816	84,7	1 690	1 117	66,1	23 971	9 952	41,5
Institut de statistique de l'UNESCO	9 020	9 020	9 020	100,0	-	-	-	-	-	-
Total, Titre II.A	130 450	136 205	117 955	86,6	39 758	21 818	54,9	311 050	151 222	48,6
B. Programme de participation	20 000	20 000	12 170	60,8						
C. Services liés au programme										
1. Coordination de l'action en faveur de l'Afrique	1 055	1 055	950	90,1	-	-	-	374	161	43,0
2. Programme de bourses	1 262	1 262	1 039	82,3	-	-	-	-	-	-
3. Information du public	2 900	2 900	2 090	72,1	-	-	-	5	-	-
4. Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme	1 214	1 210	1 019	84,2	47	23	49	325	100	30,8
5. Élaboration du budget et suivi de son exécution	206	206	153	74,2	-	-	-	13	-	-
6. Prospective	-	190	60	31,9	-	-	-	-	-	-
Total, Titre II.C	6 637	6 822	5 311	77,9	47	23	49	717	261	36,4
TOTAL, TITRE II	157 086	163 027	135 436	83,1	39 805	21 841	54,9	311 767	151 483	48,6
TITRE III SOUTIEN DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ET ADMINISTRATION										
A. Gestion et coordination des unités hors Siège	16 680	17 847	15 497	86,8	-	-	-	1 439	684	47,5
B. Relations extérieures et coopération	3 368	3 460	2 711	78,4	-	-	-	2 588	1 141	44,1
C. Gestion des ressources humaines	14 752	14 756	13 072	88,6	38	5	13	164	115	70,1
D. Administration, maintenance et rénovation des bâtiments du Siège	41 798	42 133	36 509	86,7	-	-	-	140	24	17,1
TOTAL, TITRE III	76 598	78 196	67 789	86,7	38	5	13	4 331	1 964	45,3
TOTAL, TITRES I-III	253 558	264 597	217 911	82,4	39 843	21 846	54,8	316 921	153 953	48,6
TITRE IV AUGMENTATIONS PRÉVISIBLES DES COÛTS	6 570	2 339	-	-						
TOTAL, TITRES I-IV	260 128	266 936	217 911	81,6	39 843	21 846	54,8	316 921	153 953	48,6

* Les chiffres fournis pour les ressources extrabudgétaires portent sur la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2007.

TABLEAU 2 (B)**EXÉCUTION, PAR ARTICLE BUDGÉTAIRE PRINCIPAL, DU PROGRAMME FINANCÉ
PAR LA CONTRIBUTION DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE AU BUDGET 2002-2003****(Dépenses au 30 juin 2007)**

À sa 32^e session, la Conférence générale s'est félicitée du retour des États-Unis d'Amérique à l'UNESCO, prenant effet le 1^{er} octobre 2003, et a pris note du montant de 15 093 141 dollars représentant la contribution de ce pays pour la période allant du 1^{er} octobre au 31 décembre 2003. Elle a en outre invité le Directeur général à faire rapport au Conseil exécutif sur la mise en œuvre du plan d'action à financer sur cette contribution. En conséquence, le tableau 2 (B) présente l'état d'utilisation de ces fonds. Il convient de noter que cette contribution est utilisée dans le cadre d'un mécanisme de compte spécial opérant sur une base pluriannuelle.

Observations**Éducation (65,7 %) :**

Depuis la fin de 2006 jusqu'à ce jour, la mise en œuvre du programme pour la reconstruction des systèmes éducatifs financé par la contribution des États-Unis a été particulièrement lente faute de progression dans l'exécution des projets en Afghanistan qui représentent 37 % du montant total des fonds alloués aux huit pays bénéficiaires et au Réseau interinstitutionnel pour l'éducation dans les situations d'urgence (3,5 millions de dollars sur 9,5 millions). En outre, une reprogrammation et une dernière allocation des fonds restants récemment approuvées par le Directeur général ont eu un effet négatif sur le taux de dépense.

Lorsqu'on analyse la performance globale du programme dans les sept autres pays concernés à l'exception de l'Afghanistan (3,5 millions de dollars) et à l'exception également des activités récemment reprogrammées par le Directeur général (590 000 dollars), des fonds alloués aux activités de suivi (167 000 dollars) et des dépenses administratives et frais de suivi du programme (425 000 dollars), le taux de dépense s'établit à 94 %. Ce montant correspond à une description plus nuancée de l'état d'avancement du programme car il ne tient pas compte de l'Afghanistan dont la situation particulièrement complexe explique dans une large mesure la baisse du chiffre global des dépenses. En outre, la rotation récente du personnel du Secteur de l'éducation au Bureau de l'UNESCO à Kaboul a ralenti le taux d'exécution. Cette question de personnel est actuellement à l'étude, l'objectif étant d'améliorer la capacité d'exécution du programme du Bureau et, fait particulièrement important, le Ministère de l'éducation signera un Mémorandum d'accord avec le Bureau de Kaboul afin que la majeure partie des fonds restants soit utilisée avant la fin de l'année.

Culture (67,8 %) :

Le taux global d'exécution s'établit actuellement à 67,8 %. Toutefois, si l'on ne tient compte que des 11 projets pilotes et des dix partenariats entre musées approuvés en 2004 pour un montant d'environ 3,5 millions de dollars, le taux d'exécution s'établit à 80 %.

Six projets pilotes sont aujourd'hui achevés avec succès ou sur le point de l'être (Afghanistan, Guatemala, Kirghizistan, Mali, Pakistan, Soudan) et trois en sont à la phase finale (Kenya, Mongolie et Tadjikistan). Pour les projets menés dans ce dernier pays, les problèmes logistiques initiaux ont été résolus avec succès.

En outre, à la suite du programme de tutorat mis en place par BFC et de la nomination par l'ADG/CLT d'un coordonnateur chargé d'assurer les activités de soutien, le projet à Accra a été placé sous l'autorité directe du Directeur du Bureau d'Accra. Des échanges et des consultations ont permis de démarrer ce projet de façon très satisfaisante et son taux d'exécution s'établit aujourd'hui à 42 %.

En raison de l'insécurité qui persiste dans la région pour laquelle le projet concernant le Yémen avait été initialement prévu, il a été décidé en février dernier de recentrer les activités sur la sauvegarde des objets culturels provenant de la même région mais qui se trouvent déjà à Sanaa. Cette décision permettra de développer le projet, ce qui aura un effet véritablement bénéfique sur les collections du Musée national.

Enfin, les dix projets de **partenariats entre musées** ont tous été mis en place et neuf ont été ou sont sur le point d'être achevés mais la mise en œuvre d'un d'entre eux (au Myanmar) a été retardée en raison de difficultés liées à la situation locale. Toutefois, nous avons reçu récemment des autorités nationales des nouvelles positives et nous espérons que ce projet de partenariat sera mis en œuvre avant la fin de l'année.

Les activités dont le Directeur général a approuvé le financement par la dernière allocation d'un million de dollars en septembre 2006, qui ont nécessité une phase de préparation, ont maintenant démarré. Parmi elles, le projet concernant le Honduras est déjà achevé avec succès et celui concernant la Géorgie progresse de façon très satisfaisante.

WHC (92.7 %) :

Le taux de dépense a progressé, passant de 84,7 % au 31 décembre 2006 à 92,7 % à la date du présent rapport, et la totalité des fonds devrait être dépensée avant la fin de l'année.

TABLEAU 2 (C)

**EXÉCUTION, PAR ARTICLE BUDGÉTAIRE PRINCIPAL,
DE L'ENSEMBLE D'ÉLÉMENTS DE PROGRAMME SUPPLÉMENTAIRES FINANÇÉ
PAR LE MONTANT DE 25 MILLIONS DE DOLLARS**

(Dépenses au 30 juin 2007)

Au paragraphe 2 de sa résolution 33 C/96, la Conférence générale a accepté « l'ensemble d'éléments de programme soumis par le Directeur général en vue de renforcer les priorités principales du document 33 C/5 pour un montant de 25 millions de dollars des États-Unis à financer à titre exceptionnel par des contributions volontaires », et a invité « les États membres et d'autres sources de financement à fournir les contributions volontaires requises ». Le tableau 2 (C) fait apparaître la mise en œuvre de l'ensemble d'éléments de programme supplémentaires financé par le montant de 25 millions de dollars. Au 30 juin 2007, 5,4 millions de dollars étaient disponibles à cet effet, dont 3,7 millions étaient alloués. Sur les montants alloués, 42,2 % avaient déjà été utilisés.

TABLEAU 2 (B)
EXÉCUTION, PAR ARTICLE BUDGÉTAIRE PRINCIPAL, DU PROGRAMME
FINANCÉ PAR LA CONTRIBUTION DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE AU BUDGET DE 2002-2003

Budget ordinaire
du 1^{er} janvier 2004 au 30 juin 2007
(en milliers de dollars des États-Unis)

Article budgétaire	Allocation pour le plan de travail	Dépenses (effectives/ engagées)	Taux de dépense
	\$	\$	%
TITRE II PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME			
A. Programmes			
I Éducation	9 550	6 278	65,7
II Sciences exactes et naturelles	-	-	-
III Sciences sociales et humaines	-	-	-
IV Culture	4 543	3 080	67,8
Centre du patrimoine mondial	1 000	927	92,7
V Communication et information	-	-	-
Institut de statistique de l'UNESCO	-	-	-
Total, Titre II.A	15 093	10 285	68,1
Solde non alloué	-	-	-
TOTAL	15 093	10 285	68,1

TABLEAU 2 (C)

EXÉCUTION, PAR ARTICLE BUDGÉTAIRE PRINCIPAL, DE L'ENSEMBLE D'ÉLÉMENTS DE PROGRAMME
SUPPLÉMENTAIRES FINANCÉ PAR LE MONTANT DE 25 MILLIONS DE DOLLARS

du 1^{er} janvier 2006 au 30 juin 2007
(en milliers de dollars des États-Unis)

Article budgétaire	Répartition entre les plans de travail (33 C/5 approuvé)	Fonds reçus 2006-2007	Allocation au 30.06.2007*	Dépenses (effectives/ engagées)	Taux de dépense (dépenses par rapport à l'allocation au 30.06.2007)
	\$	\$	\$	\$	%
TITRE I POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION					
Évaluation et audit	500	336	342	-	-
TITRE II PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME					
A. Programmes					
I Éducation	15 000	4 211	2 829	1 428	50,5
II Sciences exactes et naturelles	2 500	75	75	43	57,4
III Sciences sociales et humaines	-	-	-	-	-
IV Culture	2 500	677	422	78	18,4
V Communication et information	1 000	-	-	-	-
Institut de statistique de l'UNESCO	1 000	-	-	-	-
Total, Titre II.A	22 000	4 962	3 326	1 548	46,6
B. Programme de participation	2 000	-	-	-	-
TITRE III SOUTIEN DE L'EXECUTION DU PROGRAMME ET ADMINISTRATION					
Gestion des ressources humaines	500	-	-	-	-
Intérêts perçus	-	128	-	-	-
TOTAL	25 000	5 426	3 668	1 548	42,2

* L'allocation au 30.06.2007 inclut les intérêts perçus qui sont répartis entre les lignes budgétaires respectives.

TABLEAU 3

**UTILISATION DES FONDS DÉCENTRALISÉS
PAR ARTICLE BUDGÉTAIRE PRINCIPAL ET PAR RÉGION**

**Ressources du budget ordinaire
(à l'exclusion des coûts de personnel) et ressources extrabudgétaires**

(au 30 juin 2007)

Le **tableau 3** fait apparaître l'utilisation des fonds décentralisés au 30 juin 2007, **ventilée par région**, pour le Titre II - Programmes et services liés au programme et le Titre III - Soutien de l'exécution du programme et administration. Afin de présenter de manière intégrée l'état de l'exécution des activités financées par des fonds décentralisés, ce tableau met en regard les deux sources de financement : **budget ordinaire et ressources extrabudgétaires**.

Il est à noter que les chiffres pour le budget ordinaire ne comprennent pas les coûts de personnel. S'agissant des ressources extrabudgétaires, les allocations et les dépenses se rapportent à une période d'un an.

Observations

Les fonds décentralisés représentent 39 % du budget ordinaire total pour les activités et leur taux de dépense s'établissait à 82,8 % au 30 juin 2007.

Dans le cas du Secteur de l'éducation, les fonds décentralisés s'entendent à l'exclusion des allocations financières destinées aux instituts IIPE, BIE, ITIE et IUAV (anciennement IUE), car le mécanisme de transfert de ces allocations financières aux comptes spéciaux ne prévoit pas de répartition du programme par région pour ces instituts. Pour la même raison, l'allocation financière destinée au CIPT n'est pas comprise dans les fonds décentralisés au titre des Sciences exactes et naturelles. Cette approche donne aussi une vue plus exacte des dépenses des secteurs, étant donné qu'elle exclut les taux de dépense des instituts qui s'établissent déjà à 100 %. En revanche, les allocations financières destinées à l'IIRCA, à l'IESALC et à l'ISU figurent sous les régions Afrique, Amérique latine et Caraïbes et Europe et Amérique du Nord, respectivement, les programmes de ces instituts étant exécutés entièrement dans ces régions.

En ce qui concerne le Titre II - Programmes et services liés au programme, 52,6 % du montant total des crédits ouverts au budget ordinaire pour les activités sont décentralisés et alloués aux unités hors Siège, où le taux de dépense s'établit à 81,4 %.

Des explications sont fournies ci-après en ce qui concerne les cas dans lesquels les taux de dépense des crédits du budget ordinaire sont supérieurs à 90 % ou inférieurs à 60 %. Pour les cinq grands programmes, la tendance générale observée est à un taux de dépense relativement élevé. Cela est souvent dû aux activités en cours d'exécution ainsi qu'à l'achèvement avancé/anticipé de certaines activités prévues pour la suite de l'exercice biennal et pour lesquelles les fonds sont déjà engagés. C'est la conséquence des efforts accomplis par la direction pour accélérer la mise en œuvre du programme et achever les activités plus tôt dans l'exercice afin d'atteindre les objectifs du programme. Un suivi rigoureux est toutefois mis en place afin de maintenir les dépenses globales dans les limites du budget.

Titre II - Programmes et services liés au programme

Information du public - Europe et Amérique du Nord (92 %)

Le taux de dépense relativement élevé enregistré par cette région au titre de BPI s'explique par le fait que le Bureau de New York a organisé un nombre plus important de manifestations qu'il n'était prévu initialement lors de la planification du budget, ainsi que par des dépenses

supplémentaires imprévues liées à la mission au Mexique pour le Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau. Les dépenses globales au titre de BPI ne devraient pas dépasser le budget alloué.

Titre III - Soutien de l'exécution du programme et administration

Gestion et coordination des unités hors Siège (coûts de fonctionnement)

Afrique (93,9 %)

Les bureaux réservent des fonds en début d'année pour couvrir les coûts de fonctionnement incompressibles tels que la location des bureaux et les services collectifs et prélèvent sur ces réserves à mesure qu'ils reçoivent les factures. De même, ils bloquent/réservent toujours des fonds pour l'assistance temporaire en début d'année sur lesquels ils prélèvent les montants nécessaires à mesure que les contrats sont établis et les dépenses engagées.

États arabes (102 %)

Ce taux de dépense élevé est dû au non-recouvrement de la contribution du Gouvernement libanais qui est normalement comprise dans les ressources extrabudgétaires pour financer les traitements du personnel pour les postes établis au titre de l'accord de contribution conclu avec ce gouvernement. Le versement de la contribution a été retardé en raison des événements qui se sont produits dans le pays l'année dernière. Ce déficit a été financé, à titre de mesure exceptionnelle, par les fonds alloués au Bureau de Beyrouth au titre du budget ordinaire.

Relations extérieures et coopération

États arabes (38,1 %)

Ce faible taux de dépense tient principalement au fait que l'activité prévue à Beyrouth, à savoir le Forum des parlementaires des États arabes, n'a pas pu avoir lieu dans le pays en raison des troubles civils. Le Forum, qui s'est tenu à Rabat, a été financé par d'autres fonds. Des efforts sont actuellement déployés pour rapatrier les fonds de Beyrouth et la situation ne devrait plus tarder à se régulariser d'ici la fin de l'exercice biennal.

Gestion des ressources humaines

Afrique (94,9 %)

Europe et Amérique du Nord (95,6 %)

Amérique latine et Caraïbes (91,1 %)

Les montants décentralisés pour HRM correspondent généralement aux budgets consacrés à la formation dans les bureaux hors Siège. La Commission de la formation et du développement a suivi de près tous les plans de formation des unités hors Siège et a prié les différents secteurs et bureaux de planifier à l'avance les formations individuelles ou collectives destinées aux membres du personnel, avant les sessions du Conseil exécutif et de la Conférence générale.

TABLEAU 3
UTILISATION DES FONDS DÉCENTRALISÉS PAR ARTICLE BUDGÉTAIRE PRINCIPAL ET PAR RÉGION
 (à l'exclusion des coûts de personnel)

du 1^{er} janvier 2006 au 30 juin 2007*
 (en milliers de dollars des États-Unis)

Article budgétaire principal	Budget ordinaire						Ressources extrabudgétaires					
	Montant total des crédits alloués pour les programmes (Siège et hors Siège) (Plans de travail)	Crédits alloués pour toutes les unités hors Siège (Plans de travail)	Taux de décentralisation	Ventilation des crédits décentralisés par région	Dépenses (effectives/ engagées)	Taux de dépense	Montant total des ressources pour les programmes (Siège et hors Siège)	Allocations pour toutes les unités hors Siège	Taux de décentralisation	Ventilation des allocations décentralisées par région	Dépenses (effectives/ engagées)	Taux de dépense
	\$	\$	%	%	\$	%	\$	\$	%	%	\$	%
TITRE I POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION	23 374						823		-	-	-	-
TITRE II PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME												
A. Programmes												
I Éducation	57 720	26 790	46,4		22 346	83,4	182 187	149 448	82,0		75 391	50,4
- Afrique		9 347		34,9	7 435	79,5		9 156		6,1	4 525	49,4
- États arabes		3 612		13,5	3 122	86,4		18 550		12,4	9 931	53,5
- Asie et Pacifique		7 951		29,7	6 707	84,4		8 432		5,6	4 682	55,5
- Europe et Amérique du Nord		657		2,5	582	88,5		3 997		2,7	2 419	60,5
- Amérique latine et Caraïbes		5 224		19,5	4 501	86,2		109 313		73,1	53 834	49,2
II Sciences exactes et naturelles	24 249	7 746	31,9		6 455	83,3	52 200	34 209	65,5		17 294	50,6
- Afrique		2 052		26,5	1 816	88,5		748		2,2	185	24,7
- États arabes		1 316		17,0	1 088	82,7		8 632		25,2	2 415	28,0
- Asie et Pacifique		2 172		28,0	1 731	79,7		1 964		5,7	732	37,3
- Europe et Amérique du Nord		466		6,0	365	78,4		9 757		28,5	6 971	71,4
- Amérique latine et Caraïbes		1 740		22,5	1 455	83,6		13 108		38,3	6 991	53,3
III Sciences sociales et humaines	12 415	4 824	38,9		4 077	84,5	31 419	30 325	96,5		14 026	46,3
- Afrique		1 453		30,1	1 306	89,8		559		1,8	295	52,8
- États arabes		905		18,8	731	80,8		129		0,4	92	71,3
- Asie et Pacifique		946		19,6	805	85,1		502		1,7	414	82,5
- Europe et Amérique du Nord		300		6,2	291	97,0		150		0,5	129	86,0
- Amérique latine et Caraïbes		1 220		25,3	944	77,4		28 985		95,6	13 096	45,2
IV Culture	17 676	8 639	48,9		8 016	92,8	59 341	29 952	50,5		17 378	58,0
- Afrique		2 391		27,7	2 331	97,5		2 518		8,4	1 489	59,1
- États arabes		1 612		18,7	1 390	86,3		9 278		31,0	6 976	75,2
- Asie et Pacifique		1 923		22,3	1 773	92,2		5 183		17,3	3 789	73,1
- Europe et Amérique du Nord		684		7,9	649	94,9		3 799		12,7	2 208	58,1
- Amérique latine et Caraïbes		2 030		23,5	1 872	92,2		9 174		30,6	2 916	31,8
V Communication et information	15 123	8 625	57,0		7 623	88,4	25 661	22 620	88,1		9 286	41,1
- Afrique		2 855		33,1	2 586	90,6		571		2,5	371	65,0
- États arabes		1 032		12,0	813	78,8		1 712		7,6	1 119	65,4
- Asie et Pacifique		2 517		29,2	2 164	86,0		2 426		10,7	1 111	45,8
- Europe et Amérique du Nord		423		4,9	399	94,4		42		0,2	25	59,5
- Amérique latine et Caraïbes		1 799		20,9	1 661	92,3		17 869		79,0	6 660	37,3
Institut de statistique de l'UNESCO	9 020	9 020		100,0	9 020	100,0	-	-	-	-	-	-
- Europe et Amérique du Nord		9 020		100,0	9 020	100,0						
Total, Titre II.A	136 205	65 645	48,2		57 537	87,6	350 808	266 554	76,0		133 375	50,0

Article budgétaire principal	Budget ordinaire						Ressources extrabudgétaires					
	Montant total des crédits alloués pour les programmes (Siège et hors Siège) (Plans de travail)	Crédits alloués pour toutes les unités hors Siège (Plans de travail)	Taux de décentralisation	Ventilation des crédits décentralisés par région	Dépenses (effectives/ engagées)	Taux de dépense	Montant total des ressources pour les programmes (Siège et hors Siège)	Allocations pour toutes les unités hors Siège	Taux de décentralisation	Ventilation des allocations décentralisées par région	Dépenses (effectives/ engagées)	Taux de dépense
B. Programme de participation	20 000	20 000	100,0		12 170	60,8	-	-	-	-	-	-
C. Services liés au programme												
1. Coordination de l'action en faveur de l'Afrique	1 055	-					374	29	7,8		6	20,7
- Afrique								29		100,0	6	
2. Programme de bourses	1 262	-										
3. Information du public	2 900	95	3,3		84	88,4	5	-	-	-	-	-
- Afrique												
- Asie et Pacifique		25			20	78,5						
- Europe et Amérique du Nord		70			64	92,0						
- Amérique latine et Caraïbes												
4. Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme	1 210	-					372	-	-	-	-	-
5. Elaboration du budget et suivi de son exécution	206	-					13	-	-	-	-	-
6. Prospective	190	-										
Total, Titre ILC	6 822	95	1,4		84	88,4	764	29	3,8	-	6	20,7
TOTAL, TITRE II	163 027	85 740	52,6		69 791	81,4	351 572	266 583	75,8	-	133 381	50,0
TITRE III SOUTIEN DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ET ADMINISTRATION												
A. Gestion et coordination des unités hors Siège	17 847	16 505	92,5		14 882	90,2	1 439	1 303	90,5		622	47,7
- Afrique		5 006		30,3	4 703	93,9						
- États arabes		2 201		13,3	2 246	102,0		140		10,7	141	100,7
- Asie et Pacifique		4 487		27,2	3 957	88,2		9		0,7		
- Europe et Amérique du Nord		1 011		6,1	868	85,9		1 154		88,6	481	41,7
- Amérique latine et Caraïbes		3 800		23,0	3 108	81,8						
B. Relations extérieures et coopération	3 460	46	1,3		17	38,1	2 588					
- Afrique												
- États arabes		46		100,0	17	38,1						
- Asie et Pacifique												
- Europe et Amérique du Nord												
- Amérique latine et Caraïbes												
C. Gestion des ressources humaines	14 756	810	5,5		712	87,9	202					
- Afrique		198		24,5	188	94,9						
- États arabes		92		11,3	68	74,3						
- Asie et Pacifique		232		28,6	189	81,5						
- Europe et Amérique du Nord		87		10,7	83	95,6						
- Amérique latine et Caraïbes		201		24,9	184	91,1						
D. Administration	42 133						140					
TOTAL, TITRE III	78 196	17 361	22,2		15 612	89,9	4 369	1 303	29,8		622	47,7
TOTAL (Titre I - Titre III)	264 597	103 101	39,0		85 403	82,8	356 764	267 886	75,1		134 003	50,0

* Les chiffres fournis pour les ressources extrabudgétaires portent sur la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2007.

TABLEAU 4

DÉPENSES AU TITRE DE L'ASSISTANCE TEMPORAIRE, DES VOYAGES EN MISSION ET DES SERVICES CONTRACTUELS

(Budget ordinaire au 30 juin 2007)

L'accent étant placé de plus en plus sur la programmation et la gestion axées sur les résultats, le Secrétariat examine d'autres outils d'information qui pourraient remplacer le suivi traditionnel par objet de dépenses. Toutefois, tenant compte des observations précédemment formulées par les États membres sur le suivi de certaines catégories de dépenses (voir décision 166 EX/3.1.1), le **tableau 4** fournit des détails sur trois postes de dépenses : **assistance temporaire, voyages en mission et services contractuels**.

Le tableau indique, par article budgétaire principal, les crédits prévus pour ces postes dans le 33 C/5 (budget indicatif) au titre du budget ordinaire pour ces postes. Il convient de noter que :

- l'assistance temporaire est ventilée en deux catégories : « assistance temporaire et surnuméraires » et « consultants » dont le financement relève des coûts d'activités ;
- les voyages en mission sont eux aussi ventilés en deux catégories : voyages des délégués (voyages des participants et voyages des membres du Conseil exécutif à la rubrique Organes directeurs) et voyages en mission du personnel. Pour chacune de ces catégories, le budget indicatif et les dépenses sont indiqués aux fins de comparaison ;
- les services contractuels comprennent les contrats de recherche et les contrats d'auteur, les contrats de traduction externes, les contrats d'impression et de publication, les contrats pour l'organisation de réunions ou de séminaires de formation, les études d'évaluation et les honoraires du Commissaire aux comptes.

Observations

Pour ces catégories, les taux de dépense par rapport à l'« allocation indicative » s'établissent à 59 % pour l'assistance temporaire, 91,1 % pour les voyages et 73,4 % pour les services contractuels, affichant des écarts par rapport au taux théorique correspondant à la période écoulée de 75 % pour lesquels plusieurs raisons peuvent être avancées. En premier lieu, le taux théorique de 75 % repose sur l'hypothèse que l'utilisation des fonds est linéaire, ce qui n'est pas toujours réaliste, car il faut parfois grouper les activités sur certaines périodes de l'exercice biennal au lieu de les étaler de façon régulière sur tout l'exercice. En deuxième lieu, il est très difficile pour les secteurs de prévoir les coûts par objet de dépenses au moment de la préparation du budget présenté dans le C/5, près de deux ans avant son exécution effective. En troisième lieu, le tableau 4 indique les dépenses par poste en les mettant en regard du budget indicatif présenté dans le 33 C/5 approuvé. Il ne prend donc pas en compte les modifications qui ont pu être apportées aux plans de travail au cours de l'exercice biennal en fonction de l'évolution de l'exécution du programme.

L'Organisation continue néanmoins de s'employer à gérer avec plus de rigueur les principales catégories d'objets de dépenses. Ainsi, pour les frais de voyage, le Secrétariat s'est efforcé de suivre les plans de voyage approuvés et de contrôler les dépenses correspondantes. Les secteurs et bureaux ont l'obligation de choisir pour les voyages le parcours le plus économique, après s'être assurés qu'il n'est pas possible d'utiliser un autre moyen de communication tel que la téléconférence. Le contrôle sera encore plus efficace dès qu'un module pour les voyages sera mis en place hors Siège.

TABLEAU 4
DÉPENSES AU TITRE DE L'ASSISTANCE TEMPORAIRE, DES VOYAGES EN MISSION ET DES SERVICES CONTRACTUELS
(budget ordinaire)
du 1^{er} janvier 2006 au 30 juin 2007
(en milliers de dollars des États-Unis)

Article budgétaire principal	Budget ordinaire												Budget indicatif (33 C/5)	Dépenses	Taux de dépense		
	Assistance temporaire					Voyages						Services contractuels					
	Budget indicatif (33 C/5)	Assistance temporaire et surnuméraires	Consultants	Dépenses totales	Taux de dépense	Voyages des délégués			Voyages du personnel			Budget indicatif (33 C/5)				Dépenses	Taux de dépense
						Budget indicatif (33 C/5)	Dépenses	Taux de dépense	Budget indicatif (33 C/5)	Dépenses	Taux de dépense						
\$	\$	\$	\$	%	\$	\$	%	\$	\$	%	\$	\$	%				
TITRE I POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION																	
A. Organes directeurs																	
1. Conférence générale	462	50	7	56	12,2	122	24	19,5	-	3	-	695	556	80,0			
2. Conseil exécutif	3 650	2 442	6	2 448	67,1	2 125	1 182	55,6	5	34	680,2	20	137	685,3			
Total, Titre IA	4 112	2 491	12	2 504	60,9	2 247	1 206	53,7	5	37	738,2	715	693	96,9			
B. Direction																	
3. Direction générale	45	27	16	43	95,5	-	5	-	300	380	126,7	14	-	-			
4. Cabinet du Directeur général	80	12	15	27	34,1	-	9	-	124	54	43,7	101	71	70,0			
5. Évaluation et audit	100	12	-	12	12,3	-	43	-	538	132	24,5	442	420	94,9			
6. Normes internationales et affaires juridiques	20	2	-	2	12,5	-	-	-	18	11	59,6	30	13	43,4			
Total, Titre IB	245	54	31	85	34,7	-	58	-	980	577	58,9	587	503	85,8			
C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies																	
	-	20	-	20	-	-	-	-	61	20	32,3	360	28	7,7			
TOTAL, TITRE I	4 357	2 566	44	2 609	59,9	2 247	1 263	56,2	1 046	634	60,6	1 662	1 224	73,6			
TITRE II PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME																	
A. Programmes																	
I. Éducation	4 250	2 349	1 927	4 276	100,6	4 050	3 246	80,2	4 150	3 919	94,4	21 322	13 080	61,3			
II. Sciences exactes et naturelles	2 737	661	1 205	1 866	68,2	1 559	2 539	162,9	1 988	2 140	107,7	10 986	8 072	73,5			
III. Sciences sociales et humaines	400	425	226	651	162,7	2 300	2 133	92,7	1 400	1 231	88,0	5 300	3 742	70,6			
IV. Culture	1 958	968	517	1 485	75,8	1 272	1 207	94,8	1 837	1 202	65,4	7 275	7 067	97,1			
V. Communication et information	1 539	418	371	789	51,3	647	913	141,3	1 274	1 110	87,1	6 434	6 897	107,2			
Institut de statistique de l'UNESCO	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-			
Hors Siège - Gestion des programmes décentralisés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-			
Total, Titre IIA	10 883	4 822	4 246	9 068	83,3	9 828	10 038	102,1	10 650	9 602	90,2	51 318	38 859	75,7			
B. Programme de participation																	
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-			
C. Services liés au programme																	
1. Coordination de l'action en faveur de l'Afrique	503	64	56	120	23,9	71	74	104,7	175	130	74,0	46	233	506,3			
2. Programme de bourses	6	3	-	3	45,9	-	-	-	-	-	-	6	1	20,0			
3. Information du public	294	91	-	91	30,9	3	2	60,0	347	164	47,2	1 368	929	67,9			
4. Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme	392	87	9	97	24,7	70	27	38,7	349	274	78,6	179	235	131,3			
5. Élaboration du budget et suivi de son exécution	9	-	-	-	-	-	-	-	45	37	82,1	75	58	77,9			
6. Prospective	-	-	-	-	-	-	-	-	-	17	-	-	6	-			
Total, Titre IIC	1 203	245	65	310	25,8	144	103	71,7	916	622	67,9	1 674	1 462	87,4			
TOTAL, TITRE II	12 087	5 066	4 311	9 378	77,6	9 972	10 141	101,7	11 566	10 224	88,4	52 991	40 321	76,1			
TITRE III SOUTIEN DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ET ADMINISTRATION																	
A. Gestion et coordination des unités hors Siège	4 731	2 647	2	2 649	56,0	-	29	-	1 451	1 209	83,4	234	179	76,5			
B. Relations extérieures et coopération	480	212	32	244	50,9	668	418	62,6	666	581	87,2	987	777	78,7			
C. Gestion des ressources humaines*	1 215	124	51	175	14,4	50	305	609,9	392	883	225,3	313	2 517	803,2			
D. Administration, maintenance et rénovation des bâtiments du Siège	3 831	688	13	701	18,3	125	81	64,5	253	139	55,1	6 654	1 090	16,4			
TOTAL, TITRE III	10 257	3 671	98	3 769	36,7	843	833	98,8	2 762	2 813	101,9	8 189	4 563	55,7			
TOTAL, TITRES I-III	26 701	11 303	4 453	15 756	59,0	13 062	12 237	93,7	15 373	13 670	88,9	62 842	46 108	73,4			
Réserve pour les reclassements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-			
TITRE IV AUGMENTATIONS PRÉVISIBLES DES COÛTS																	
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-			
TOTAL, TITRES I-IV	26 701	11 303	4 453	15 756	59,0	13 062	12 237	93,7	15 373	13 670	88,9	62 842	46 108	73,4			

* La majorité des dépenses au titre de HRM sont liées au budget pour la formation décentralisé vers les secteurs bureaux et unités hors Siège.

TABLEAU 5
EXÉCUTION DU PROGRAMME DE PARTICIPATION PAR RÉGION
(au 30 juin 2007)

Le **tableau 5** présente l'exécution du Programme de participation (PP) par région ainsi que l'utilisation des fonds fournis à des organisations internationales non gouvernementales et en réponse à des demandes d'aide d'urgence. Les montants indiqués correspondent aux fonds versés au 30 juin 2007.

Observations

Le taux global de dépense des fonds alloués au PP a été de **78,2 %** au 30 juin 2007. La faiblesse relative du taux de dépense dans la région arabe tient essentiellement au fait que nombre des rapports financiers et des rapports d'évaluation sur les activités de l'année précédente, que les États membres doivent soumettre avant que les activités prévues au titre de l'exercice biennal en cours puissent commencer, n'avaient pas été reçus.

Au 30 juin 2007, 1 732 demandes au titre du Programme de participation représentant un montant total de 40 226 017 dollars avait été reçues, dont 825 (représentant 14 496 032 dollars) avaient été approuvées et satisfaites (à l'exclusion de l'aide d'urgence). Trente-deux demandes au titre de l'aide d'urgence avaient été approuvées et satisfaites au 30 juin 2007, pour un montant total de 1 063 300 dollars.

De surcroît, au cours de la septième réunion du Comité intersectoriel qui s'est tenue le 7 juin 2007, 41 demandes pour un montant total de 748 000 dollars ont été approuvées par le Directeur général. Cependant, ces 41 demandes n'ont pu être réservées dans FABS avant le 30 juin 2007 pour des raisons techniques, et elles n'ont donc pas été portées au tableau 5. Ces demandes additionnelles pour lesquelles des fonds ont été réservés après le 30 juin 2007 se répartissent par région comme suit :

Région	\$
Afrique	164 000
Asie et Pacifique	117 000
États arabes	143 000
Europe 1 (Europe occidentale, États-Unis d'Amérique, Canada)	17 000
Europe 2 (Europe centrale et orientale)	114 000
Amérique latine et Caraïbes	162 100
Organisations internationales non gouvernementales	31 500
Total	748 600

Un rapport détaillé du Directeur général sur la mise en œuvre du Programme de participation et de l'aide d'urgence, y compris sur les fonds alloués en juillet 2007, est présenté dans le document 177 EX/56.

TABLEAU 5

PROGRAMME DE PARTICIPATION

EXÉCUTION PAR RÉGION

du 1^{er} janvier 2006 au 30 juin 2007
(en milliers de dollars des États-Unis)

Région	Fonds alloués	Dépenses	Taux de dépense
	\$	\$	%
AFRIQUE	3 822	3 022	79,1
ASIE ET PACIFIQUE	3 450	3 001	87,0
ÉTATS ARABES	1 131	553	48,9
EUROPE 1 (Europe occidentale, États-Unis d'Amérique, Canada)	644	644	100,0
EUROPE 2 (Europe orientale et centrale)	1 704	1 181	69,3
AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES	2 833	2 133	75,3
ORGANISATIONS INTERNATIONALES NON GOUVERNEMENTALES	912	572	62,7
PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE	1 063	1 063	100,0
Total partiel	15 559	12 170	78,2
SOLDE NON ALLOUÉ	4 441	-	-
TOTAL	20 000	12 170	60,8

TABLEAU 6

ÉTAT DES EFFECTIFS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

(budget ordinaire au 30 juin 2007)

Le **tableau 6** indique l'évolution mois par mois des postes pourvus et des postes vacants de janvier 2006 à juin 2007. Les postes figurant dans ce tableau correspondent aux postes qui sont **budgétairement vacants**, c'est-à-dire qui génèrent des économies, déduction faite de ceux qui sont employés pour financer une assistance temporaire. Ces informations ne sont donc pas directement comparables aux données qui peuvent être publiées par HRM et qui comptabilisent tous les postes vacants ouverts au recrutement. Le nombre de postes indiqué par HRM sera donc en général plus important que le nombre de postes budgétairement vacants présentés dans ce tableau.

Le tableau 6 récapitule aussi les dépenses totales de personnel au 30 juin 2007, ventilées entre le Siège et les bureaux hors Siège.

Observations

Du 1^{er} janvier 2006 au 30 juin 2007 le nombre moyen de postes budgétairement vacants a été de 73. De manière générale, la tendance observée pendant cette période est à la baisse du nombre de postes vacants. Cela est dû à l'accélération du recrutement et à l'engagement de personnel pour l'assistance temporaire financée sur les fonds des postes vacants.

Le Bureau du budget assure un suivi rigoureux des coûts de personnel afin que ceux-ci restent dans les limites des crédits ouverts à cet effet. Au 30 juin 2007 les coûts effectifs de personnel étaient de 252,4 millions de dollars, soit 71,8 % de l'allocation totale de 351,4 millions (Titres I à III). Ce taux de dépense de 71,8 % est proche de la cible de 75 % correspondant à la période écoulée.

TABLEAU 6

SITUATION DES POSTES ET COÛTS DE PERSONNEL

A. Ventilation mois par mois, de janvier 2006 à juin 2007, des postes budgétairement vacants

33 C/5 approuvé

Nombre total de postes établis au titre du budget ordinaire : 1 879

ANNÉE/MOIS	Nombre de postes pourvus sur le total indiqué dans le 33 C/5 approuvé (1 879)			Nombre de postes vacants sur le total indiqué dans le 33 C/5 approuvé (1 879)					
	Siège	Hors Siège	TOTAL	Siège		Hors Siège		TOTAL	
				P	GS	P	L		
2006	Janvier	1 207	540	1 747	31	30	34	37	132
	Février	1 223	543	1 766	24	21	34	34	113
	Mars	1 212	554	1 766	32	24	28	29	113
	Avril	1 217	564	1 781	26	25	21	26	98
	Mai	1 220	565	1 785	30	18	20	26	94
	Juin	1 220	555	1 775	30	18	25	31	104
	Juillet	1 235	558	1 793	20	13	36	17	86
	Août	1 238	576	1 814	15	15	31	4	65
	Septembre	1 234	566	1 800	24	10	37	8	79
	Octobre	1 242	577	1 819	15	11	23	11	60
	Novembre	1 248	578	1 826	11	9	24	9	53
	Décembre	1 253	586	1 839	12	3	23	2	40
2007	Janvier	1 242	585	1 827	24	2	26	0	52
	Février	1 241	593	1 834	21	6	18	0	45
	Mars	1 240	595	1 835	23	5	17	-1	44
	Avril	1 249	594	1 843	15	4	17	0	36
	Mai	1 242	583	1 825	19	7	21	7	54
	Juin	1 242	587	1 829	22	4	20	4	50
	Moyenne	1 234	572	1 806	22	13	25	14	73

B. État cumulé des coûts de personnel du 1^{er} janvier 2006 au 30 juin 2007
(en milliers de dollars des États-Unis)

	Allocations \$	Dépenses \$	%
SIÈGE	255 755	181 150	70,8
HORS SIÈGE	95 610	71 218	74,5
Réserve pour les reclassements	-	-	-
TOTAL	351 365	252 368	71,8

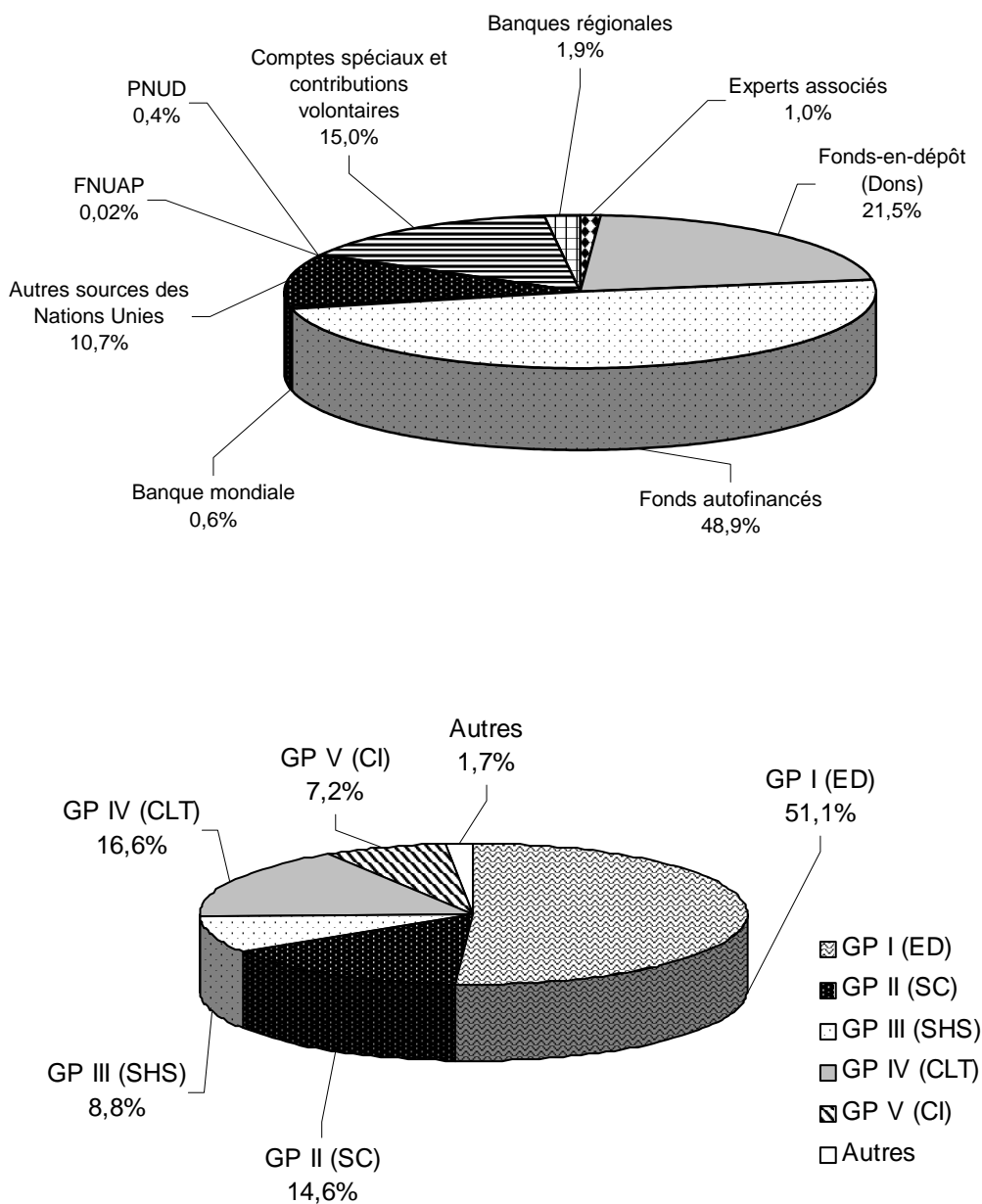
ANALYSE DES RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES

FIGURE 1

**PROGRAMMES OPÉRATIONNELS EXTRABUDGÉTAIRES
PAR SOURCE DE FINANCEMENT ET PAR GRAND PROGRAMME**

ALLOCATIONS AU 30 JUIN 2007

TOTAL : 356,8 millions de dollars



Les dépenses se rapportant aux fonds extrabudgétaires, qui servent habituellement à financer des projets pluriannuels, sont présentées sur une base annuelle afin de refléter le cycle effectif de gestion des ressources extrabudgétaires.

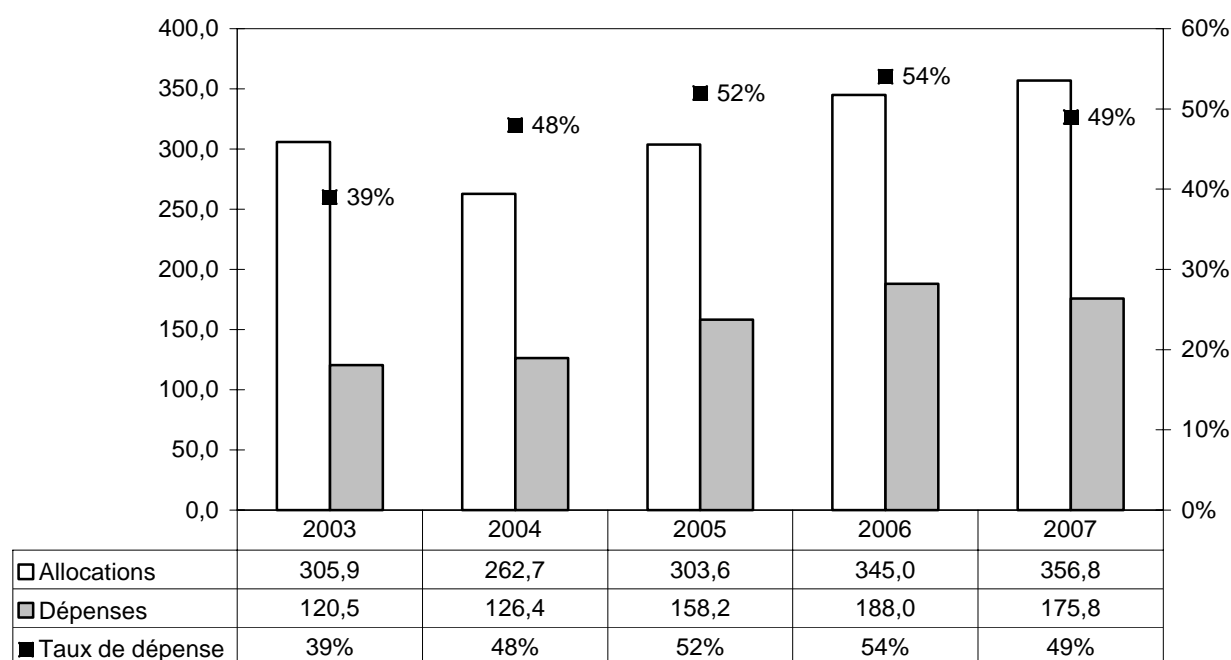
La **figure 1** comprend deux graphiques qui indiquent les allocations au 30 juin 2007 par source de financement et par grand programme, respectivement.

- Les fonds-en-dépôt constitués au profit des donateurs (fonds autofinancés) représentent toujours la majeure partie des ressources extrabudgétaires, puisqu'ils constituent 48,9 % du montant total des allocations, en raison principalement de l'envergure du programme de coopération avec le Brésil, qui représente à lui seul 45,7 % du total des allocations.
- Le Secteur de l'éducation, qui a reçu 51,1 % du montant total des fonds alloués, reste le principal bénéficiaire des programmes extrabudgétaires.

FIGURE 2

**PROGRAMMES OPÉRATIONNELS EXTRABUDGÉTAIRES :
ALLOCATIONS ET DÉPENSES**

(au 30 juin 2007)



La **figure 2** illustre l'évolution des allocations et dépenses sur les cinq dernières années. Par rapport à la même période en 2006, les allocations avaient augmenté en juin 2007 de 3,4 %. Le taux de dépense s'établit à 49 % en 2007 contre 54 % en 2006.

La section qui suit contient les observations relatives aux tableaux 7 à 11, présentés ensuite.

Le **tableau 7** montre dans le détail la répartition des ressources extrabudgétaires par source de financement. Le volume global des fonds s'établissait, au 30 juin 2007, à 356,8 millions de dollars, soit une augmentation de 11,7 millions de dollars par rapport au montant enregistré au 30 juin 2006.

Ce tableau appelle les observations suivantes :

- Les allocations au titre des **fonds-en-dépôt**, qui représentent 21,5 % du montant total des allocations en juin 2007, ont connu une nette diminution de 16 %, soit 14,6 millions de dollars, par rapport à juin 2006. La raison en est que les allocations versées par d'importants donateurs comme le Japon, l'Italie ou la Commission européenne ont sensiblement baissé. Par ailleurs, les allocations versées par l'Espagne, les Flandres, la France et les sources privées ont nettement augmenté.
- La coopération avec les sources de financement des Nations Unies continue de se développer, puisque les allocations ont augmenté de 20,9 %. Si la coopération traditionnelle avec le PNUD et le FNUAP continue de diminuer sensiblement, les allocations venant d'autres institutions des Nations Unies comme le GNUM, ONUSIDA et le FNUPI ont augmenté.
- Dans le cadre de la réorientation du Bureau de l'UNESCO de Brasilia lancée en 2006, le volume de ressources au titre du programme de coopération avec le Brésil continue de représenter la part du lion des ressources extrabudgétaires, puisqu'il est de 163,1 millions de dollars. Le taux de dépense pour ce programme est de 45,9 %, ce qui représente une diminution par rapport à la même période l'année précédente. Le taux global de dépense pour les projets extrabudgétaires dans l'ensemble a subi le contrecoup (passant de 54,5 % à 49,3 %) de cette diminution du taux de dépense au titre du programme de coopération avec le Brésil. En 2007, le taux de dépense ailleurs que pour le programme de coopération avec le Brésil est de 52,1 %, ce qui est comparable au taux de 52,5 % en 2006.

Le **tableau 8** présente les dépenses extrabudgétaires par source de fonds et région bénéficiaire. La région « Amérique latine et Caraïbes » reste la principale bénéficiaire des ressources extrabudgétaires du fait de l'ampleur de la coopération de l'UNESCO avec le Brésil. Les États arabes arrivent en deuxième position en raison de l'importance des projets mis en œuvre en Iraq. Il convient de noter que, déduction faite du programme de coopération avec le Brésil et des activités menées en Iraq, c'est la région « Afrique » qui obtient la majeure partie des ressources.

Le **tableau 9** détaille la répartition des allocations et des dépenses par grand secteur de programme. Le Secteur de l'éducation reste le premier bénéficiaire de ressources extrabudgétaires et il a profité de l'augmentation des allocations du fonds-en-dépôt brésilien, qui représentent la moitié (51,1 %) du montant total des ressources extrabudgétaires de ce secteur. Les ressources extrabudgétaires pour le Secteur des sciences sociales et humaines ont diminué de 13,6 millions de dollars, essentiellement en raison de la diminution au titre du fonds-en-dépôt brésilien. L'augmentation de 13,7 millions pour le Secteur de la culture est essentiellement due au développement de la coopération avec des institutions du système des Nations Unies.

Le **tableau 10** récapitule les ressources extrabudgétaires au 30 juin 2007 en fonction des donateurs, des fonds alloués dans le cadre du Programme des experts associés et des contributions reçues par les instituts. On constate que l'Italie et le Japon occupent des places prépondérantes parmi les fonds-en-dépôt, avec, respectivement, 40,5 millions de dollars et 20,3 millions, soit à eux deux 15,3 % de l'ensemble des ressources extrabudgétaires. Dans le cas de l'Italie, cette place s'explique notamment par l'ampleur de sa coopération avec le Centre international de physique théorique, auquel elle a versé 24,7 millions de dollars. Comme l'indique le précédent Tableau de bord, la France, en tant que pays hôte du Siège de l'UNESCO, a accepté de régler le montant des intérêts du prêt destiné à financer la Phase II du Plan Belmont. Au 30 juin 2007, le montant total versé par la France à cette fin s'élevait à 2 459 695 dollars.

Le **tableau 11** présente la répartition globale des ressources dont disposent les instituts, avec les composantes que sont :

- l'allocation financière du Programme ordinaire (33 C/5) ;
- les activités du Programme ordinaire décentralisées ;
- les projets extrabudgétaires décentralisés pour 2007 ;
- les contributions reçues, par donateur.

Le Centre international de physique théorique (CIPT) a reçu la plus grande part des ressources (29,5 millions de dollars, soit 36,8 % du total) grâce aux contributions importantes de l'Italie (24,7 millions) et de l'Agence internationale de l'énergie atomique (1,6 million de dollars). L'ISU et l'IIPE viennent ensuite, avec, respectivement, 13,7 millions de dollars (soit 17,1 % du total) et 12,6 millions de dollars (soit 15,7 % du total).

TABLEAU 7

EXÉCUTION DES PROGRAMMES EXTRABUDGÉTAIRES PAR SOURCE DE FINANCEMENT

du 1^{er} janvier au 30 juin 2007
(en milliers de dollars des États-Unis)

SOURCE DE FONDS	2007			2006		
	Allocations	Dépenses	Taux de dépense %	Allocations	Dépenses	Taux de dépense %
SOURCES NATIONS UNIES						
PNUD	1 589	792	49,8	2 506	1 603	64,0
FNUAP	71	71	100,0	153	79	51,6
Autres sources Nations Unies						
GNUD	22 007	12 590	57,2	14 420	10 644	73,8
OMS/ONUSIDA	6 983	3 393	48,6	6 016	2 875	47,8
FNUPI	5 377	2 522	46,9	4 411	2 267	51,4
PNUE	1 117	884	79,1	1 251	888	71,0
Programmation conjointe Nations Unies	779	198	25,4	0	0	0,0
Autres	1 920	1 396	72,7	4 195	2 593	61,8
Total partiel, Sources Nations Unies	39 843	21 846	54,8	32 952	20 949	63,6
AUTRES PROGRAMMES						
Banque mondiale	1 965	1 082	55,1	1 378	919	66,7
Banques régionales de développement	6 773	4 137	61,1	6 913	2 778	40,2
Fonds-en-dépôt constitués par voie de dons						
Japon	19 458	9 975	51,3	21 622	10 342	47,8
Italie	15 264	7 333	48,0	18 073	6 889	38,1
Norvège	4 179	1 772	42,4	4 238	2 203	52,0
Espagne	3 993	1 479	37,0	3 274	1 059	32,3
Flandres	3 087	1 283	41,6	2 625	1 533	58,4
Arabie saoudite	2 820	2 465	87,4	7 530	7 219	95,9
Suède	2 504	1 562	62,4	2 222	586	26,4
France	2 318	1 609	69,4	1 085	554	51,1
Commission européenne	3 721	2 311	62,1	7 356	2 879	39,1
Sources de financement privées	4 790	2 519	52,6	4 382	1 960	44,7
Autres	14 488	7 270	50,2	18 802	9 692	51,5
Fonds-en-dépôt autofinancés						
Brésil	163 112	74 906	45,9	155 570	88 526	56,9
Libye	5 139	1 670	32,5	6 128	3 426	55,9
Iraq	2 855	1 773	62,1	0	0	0,0
Nigéria	1 018	574	56,4	1 530	1 494	97,6
Autres	2 454	636	25,9	1 780	976	54,8
Experts associés, comptes spéciaux et contributions volontaires	56 983	29 597	51,9	47 573	24 053	50,6
Total partiel, Autres programmes	316 921	153 953	48,6	312 081	167 088	53,5
Total	356 764	175 799	49,3	345 033	188 037	54,5

TABLEAU 8

EXÉCUTION DES PROGRAMMES EXTRABUDGÉTAIRES PAR RÉGION
du 1^{er} janvier au 30 juin 2007
(en milliers de dollars des États-Unis)

SOURCE DE FONDS	Total	Afrique	États arabes	Asie et Pacifique	Europe et Amérique du Nord	Amérique latine et Caraïbes	Projets interrégionaux et mondiaux
SOURCES NATIONS UNIES							
PNUD	792	114	157	82	10	429	-
FNUAP	71	-	-	71	-	-	-
Autres sources Nations Unies							
GNUD	12 590	-	12 590	-	-	-	-
OMS/ONUSIDA	3 393	512	41	664	-	33	2 143
FNUPI	2 522	457	-	396	-	1 076	593
PNUE	884	525	-	-	-	-	359
Programmation conjointe Nations Unies	198	74	-	124	-	-	-
Autres	1 396	492	413	330	151	-	10
Total partiel, Sources Nations Unies	21 846	2 174	13 201	1 667	161	1 538	3 105
AUTRES PROGRAMMES							
Banque mondiale	1 082	38	-	19	-	1 025	-
Banques régionales de développement	4 137	2 125	-	233	-	1 088	691
Fonds-en-dépôt constitués par voie de dons							
Japon	9 975	1 914	199	4 967	646	899	1 350
Italie	7 333	2 345	530	1 092	2 156	-	1 210
Norvège	1 772	451	114	469	-	52	686
Espagne	1 479	177	-	197	-	446	659
Flandres	1 283	435	203	113	13	135	384
Arabie saoudite	2 465	-	2 295	170	-	-	-
Suède	1 562	650	-	-	-	-	912
France	1 609	1 248	52	17	19	12	261
Commission européenne	2 311	458	418	2	4	-	1 429
Sources de financement privées	2 519	207	199	307	796	374	636
Autres	7 270	1 549	671	2 306	-	67	2 677
Fonds-en-dépôt autofinancés							
Brésil	74 906	-	-	-	-	74 906	-
Libye	1 670	-	1 670	-	-	-	-
Iraq	1 773	-	1 773	-	-	-	-
Nigéria	574	574	-	-	-	-	-
Autres	636	44	24	21	-	465	82
Experts associés, comptes spéciaux et contributions volontaires	29 597	867	1 128	1 134	808	4 051	21 609
Total partiel, Autres programmes	153 953	13 082	9 276	11 047	4 442	83 520	32 586
Total	175 799	15 256	22 477	12 714	4 603	85 058	35 691

TABLEAU 9
EXÉCUTION DES PROGRAMMES EXTRABUDGÉTAIRES PAR SECTEUR
du 1^{er} janvier au 30 juin 2007
(en milliers de dollars des États-Unis)

Secteur	2007			2006		
	Allocations	Dépenses	Taux de dépense %	Allocations	Dépenses	Taux de dépense %
ED	182 187	89 640	49,2	158 178	95 886	60,6
SC	52 200	25 380	48,6	58 249	31 310	53,8
SHS	31 419	14 538	46,3	45 059	22 085	49,0
CLT	59 341	32 413	54,6	45 656	22 572	49,4
CI	25 661	11 069	43,1	32 744	14 185	43,3
Autres	5 956	2 759	46,3	5 147	1 999	38,8
TOTAL	356 764	175 799	49,3	345 033	188 037	54,5

TABLEAU 10

RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES GÉRÉES PAR L'UNESCO
ET SES INSTITUTS, PAR DONATEUR*du 1^{er} janvier au 30 juin 2007
(en milliers de dollars des États-Unis)

SOURCE DE FONDS	Total	Fonds de l'UNESCO à l'exclusion des experts associés	Experts associés	Contributions reçues par les instituts
SOURCES NATIONS UNIES				
PNUD	1 618	1 589	-	29
FNUAP	71	71	-	-
Autres sources Nations Unies				
GNUD	22 007	22 007	-	-
OMS/ONUSIDA	6 983	6 983	-	-
FNUPI	5 377	5 377	-	-
AIEA	1 727	-	-	1 727
PNUE	1 117	1 117	-	-
Programmation conjointe Nations Unies	779	779	-	-
HCR	559	559	-	-
PNUD	419	419	-	-
UNICEF	84	70	-	14
Autres	896	872	-	24
Total, Sources Nations Unies	41 637	39 843	-	1 794
AUTRES PROGRAMMES				
Banque mondiale	6 117	1 965	-	4 152
Banques régionales de développement	6 786	6 773	-	13
Fonds-en-dépôt constitués par voie de dons				
Italie	40 503	15 264	577	24 662
Japon	20 284	19 458	826	-
Sources de financement privées	4 790	4 790	-	-
Norvège	4 271	4 179	63	29
Suède	4 152	2 504	231	1 417
Espagne	3 993	3 993	-	-
Commission européenne	3 860	3 721	-	139
Flandres	3 087	3 087	-	-
Arabie saoudite	2 820	2 820	-	-
Allemagne	2 601	2 100	257	244
Pays-Bas**	2 531	1 367	102	1 062
France***	2 502	2 318	184	-
Canada	2 130	279	-	1 851
Suisse	1 978	1 028	154	796
Fondation du Qatar	1 453	1 453	-	-
Corée	1 405	1 117	288	-
États-Unis d'Amérique	1 377	1 177	-	200
Belgique	1 367	1 010	327	30
Royaume-Uni	1 206	993	19	194
Argentine	971	-	-	971
Nouvelle-Zélande	788	788	-	-
Finlande	785	262	398	125
Danemark	398	345	53	-
AGFUND	338	338	-	-
Autres	4 042	2 231	72	1 739
Fonds-en-dépôt autofinancés				
Brésil	163 112	163 112	-	-
Autres	11 466	11 466	-	-
Comptes spéciaux et contributions volontaires	53 432	53 432	-	-
Total, Autres programmes	354 545	313 370	3 551	37 624
Total	396 182	353 213	3 551	39 418

* Les contributions aux comptes spéciaux (projets multidonateurs) ne sont pas ventilées par donateur.

** Le Gouvernement néerlandais a versé à l'Institut UNESCO-IHE une contribution de 5 481 000 dollars, qui ne figure toutefois pas ici en raison du mécanisme comptable particulier qui lui est appliqué.

*** Il convient de noter qu'en ce qui concerne le Plan Belmont, l'UNESCO bénéficie d'un prêt sans intérêt, étant donné que la France verse le montant des intérêts. En juin 2007, ce montant s'élève à 2 459 695 dollars des États-Unis mais il n'apparaît pas dans le tableau car il n'entre pas dans les comptes.

TABLEAU 11
VENTILATION DES FONDS GÉRÉS PAR LES INSTITUTS DE L'UNESCO
 du 1^{er} janvier au 30 juin 2007
 (en milliers de dollars des États-Unis)

SOURCE DE FONDS	Total	BIE	IESALC	IIRCA	ITIE	CIPT	IIFE	ISU	IUAV	UNEVOC	TWAS
Fonds reçus de UNESCO											
Programme ordinaire - Allocation financière	26 926	4 591	2 200	2 000	1 100	1 015	5 100	9 020	1 900	-	-
Programme ordinaire - Activités décentralisées	569	10	5	12	22	-	57	255	4	205	-
Projets extrabudgétaires décentralisés	13 227	601	238	200	-	295	479	956	348	1 709	8 401
Total partiel	40 722	5 202	2 443	2 212	1 122	1 310	5 636	10 231	2 252	1 914	8 401
Autres sources de financement											
Organismes des Nations Unies											
AIEA	1 727	-	-	-	-	1 580	147	-	-	-	-
PNUD	29	-	-	-	-	-	29	-	-	-	-
UIT	24	-	-	-	-	24	-	-	-	-	-
UNICEF	14	-	-	-	-	-	14	-	-	-	-
Banques et fonds régionaux											
Banque mondiale	4 152	-	-	-	-	-	2 352	1 800	-	-	-
Banque interaméricaine de développement	13	-	-	-	-	-	13	-	-	-	-
Gouvernements											
Italie	24 662	-	-	-	-	24 662	-	-	-	-	-
Canada	1 851	-	-	-	-	-	421	1 430	-	-	-
Suède	1 417	-	-	-	-	723	694	-	-	-	-
Pays-Bas*	1 062	-	-	-	-	-	1 062	-	-	-	-
Argentine	971	-	-	-	-	-	971	-	-	-	-
Suisse	796	490	-	-	-	-	306	-	-	-	-
Allemagne	244	-	-	-	-	-	-	-	244	-	-
États-Unis d'Amérique	200	-	-	-	-	-	200	-	-	-	-
Royaume-Uni	194	-	-	-	-	-	-	194	-	-	-
Commission européenne	139	-	-	-	-	139	-	-	-	-	-
Finlande	125	-	-	-	-	-	125	-	-	-	-
Belgique	30	-	-	-	-	-	-	-	30	-	-
Norvège	29	-	-	-	-	-	-	29	-	-	-
Chine	29	-	-	-	-	-	29	-	-	-	-
Égypte	27	-	-	-	-	-	27	-	-	-	-
Irlande	18	-	-	-	-	-	18	-	-	-	-
Iran	15	-	-	-	-	15	-	-	-	-	-
Botswana	14	-	-	-	-	-	3	-	11	-	-
Mozambique	9	-	-	-	-	-	9	-	-	-	-
Afrique du Sud	5	-	-	-	-	-	5	-	-	-	-
Lesotho	3	-	-	-	-	-	3	-	-	-	-
Swaziland	3	-	-	-	-	-	3	-	-	-	-
Éthiopie	2	-	-	-	-	-	2	-	-	-	-
Tanzanie	2	-	-	-	-	-	2	-	-	-	-
Gambie	1	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-
Autres	1 611	-	-	-	7	1 071	501	-	32	-	-
Total partiel	39 418	490	-	-	7	28 214	6 937	3 453	317	-	-
Total	80 140	5 692	2 443	2 212	1 129	29 524	12 573	13 684	2 569	1 914	8 401

* L'Institut UNESCO-IHE a reçu du Gouvernement néerlandais une contribution de 5 481 000 dollars, qui ne figure toutefois pas ici en raison du mécanisme comptable particulier qui lui est appliqué.

ANNEXE II (PARTIE B)

TABLEAU DÉTAILLÉ DE LA SITUATION DU BUDGET ORDINAIRE PAR AXE D'ACTION

(au 30 juin 2007)

L'**annexe II** fait apparaître l'exécution du Programme ordinaire en fonction des axes d'action, tels qu'ils figurent à l'annexe I du document 33 C/5 approuvé.

Comme dans les précédents tableaux de bord, les allocations et les dépenses relatives aux coûts de personnel sont indiquées au niveau de l'article budgétaire principal, et celles qui concernent les coûts d'activité au niveau des axes d'action.

Le tableau inclut les crédits additionnels correspondant aux dons énumérés dans la Partie II.A du présent document.

Conformément aux décisions 160 EX/3.1.1 et 164 EX/3.1.1, des explications sont fournies pour les activités financées sur le budget ordinaire pour lesquelles le taux de dépense est supérieur à 90 % ou inférieur à 60 %. Cependant, pour éviter de répéter des explications déjà données, seuls les points qui n'ont pas été abordés précédemment font l'objet d'explications dans la présente section.

Observations

Le taux global de dépense au 30 juin 2007, Titre IV compris, s'établit à 81,6 % pour les coûts d'activités et à 72,1 % pour les coûts de personnel, soit un taux d'ensemble de 76,2 % (voir tableau 1), ce qui est en gros conforme à la cible de 75 % correspondant à la période écoulée. Si l'on exclut le Titre IV et la Réserve pour les reclassements, le taux de dépense s'établit à 82,4 % pour les activités et à 71,8 % pour les coûts de personnel.

On trouvera ci-dessous des explications sur le taux de dépense des **activités** dans les cas où il est supérieur à 90 % ou inférieur à 60 % au 30 juin 2007, si ces explications n'ont pas été données à propos du tableau 2 A. **Pour plusieurs axes d'action des cinq grands programmes**, la tendance générale est à des taux de dépense relativement élevés. La raison en est souvent dans les activités qui sont en cours et au fait que certaines activités prévues pour la suite de l'exercice ont été réalisées plus tôt ou doivent l'être en avance, et que les dépenses engagées à ce titre ont déjà été enregistrées. C'est là l'effet des efforts de la Direction pour accélérer la mise en œuvre des programmes et les mener à bien avant la fin de l'exercice pour atteindre les objectifs de programme. Toutefois, un contrôle strict est exercé pour maintenir l'ensemble des dépenses dans le cadre du budget.

Titre II - Programmes et services liés au programme

Éducation

- **I.1.1 Axe d'action 2 : Suivi de l'EPT et amélioration de la qualité des données (57,7 %) :** La faiblesse relative du taux de dépense est principalement due à deux raisons. Premièrement, des fonds ont été réservés pour financer des activités dans le domaine des médias et de la communication liées au lancement du Rapport mondial 2008 de suivi sur l'EPT et ils seront utilisés au cours du dernier semestre de l'exercice. Deuxièmement, les activités de soutien à l'évaluation de l'EPT à mi-parcours de la Décennie dans les différentes régions ont eu du mal à démarrer, notamment en raison du départ de membres importants du personnel de l'ISU ; cependant, elles se déroulent désormais à un rythme soutenu et seront achevées à la fin de l'exercice.

- **I.3.1 Axe d'action 4 : Éducation physique et sports (99,9 %)** : Le taux de dépense est élevé à la suite du transfert à titre de comparaison de la moitié de l'allocation et des dépenses afférentes au titre de ce programme à SHS, comme le Conseil exécutif l'a demandé à sa 176^e session en avril 2007. Il n'y aura donc pas de nouvelles dépenses à engager à ce titre.

Sciences sociales et humaines

- **III.1.2 Axe d'action 3 : Anticipation et prospective (100 %)** : Le taux de dépense est élevé à la suite du transfert à titre de comparaison du reste de l'allocation et des dépenses afférentes à ce programme au Titre III.C.6 - Prospective, comme le Conseil exécutif l'a demandé à sa 176^e session en avril 2007. Il n'y aura donc pas de nouvelles dépenses à engager à ce titre.

Titre III - Soutien de l'exécution du programme et administration

Titre III.D - Administration

- **Services communs, sécurité, services collectifs et gestion des bâtiments et des équipements (94,1 %)** : Ce taux de dépense élevé est dû aux charges d'exploitation et aux contrats d'entretien, où les engagements représentent quelque 32,5 % de l'ensemble des dépenses. Les activités d'ADM/HQD exigent la passation de nombreux contrats, avec des décaissements échelonnés pendant toute la période fixée par des échéanciers convenus, ce qui explique le niveau d'engagement en question ; d'où un taux de dépense global élevé qui n'est pas conforme à la tendance linéaire, sans toutefois qu'il y ait un risque de dépassement de crédits.

ANNEXE II

TABLEAU DÉTAILLÉ DE LA SITUATION DU BUDGET ORDINAIRE PAR AXE D'ACTION

du 1^{er} janvier 2006 au 30 juin 2007
(en milliers de dollars des États-Unis)

Article budgétaire	Coûts d'activités				Coûts de personnel			
	Allocation pour le plan de travail	Dépenses (effectives/engagées)	Allocation non utilisée	Taux de dépense	Allocation pour le plan de travail	Dépenses (effectives/engagées)	Allocation non utilisée	Taux de dépense
	\$	\$	\$	%	\$	\$	\$	%
TITRE I POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION								
A. Organes directeurs								
1. Conférence générale	4 741	720	4 021	15,2%	864	520	344	60,2%
2. Conseil exécutif	6 394	4 995	1 399	78,1%	1 524	1 157	367	75,9%
Total, I.A	11 135	5 714	5 420	51,3%	2 388	1 677	711	70,2%
B. Direction								
3. Direction générale	459	791	(332)	172,5%	2 765	1 911	853	69,1%
4. Cabinet du Directeur général	504	440	64	87,4%	6 310	4 588	1 722	72,7%
5. Évaluation et audit	1 152	734	418	63,7%	4 714	2 629	2 085	55,8%
6. Normes internationales et affaires juridiques	103	81	22	78,8%	3 257	2 263	995	69,5%
Total, I.B	2 217	2 046	171	92,3%	17 046	11 391	5 655	66,8%
C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies	10 022	6 926	3 096	69,1%	-	-	-	-
TOTAL, TITRE I	23 374	14 686	8 688	62,8%	19 434	13 068	6 366	67,2%
TITRE II PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME								
A. Programmes								
I ÉDUCATION								
I.1 Renforcement de la coordination et de la planification pour l'EPT								
I.1.1 Renforcement de la coordination internationale et du suivi pour l'EPT								
1 Coordination entre les partenaires de l'EPT et maintien de la dynamique collective	3 390	2 782	609	82,0%				
2 Suivi de l'EPT et amélioration de la qualité des données	850	490	360	57,7%				
Total, I.1.1	4 241	3 272	968	77,2%				
I.1.2 Élaboration de politiques, planification et évaluation pour l'EPT								
1 Élaboration de politiques et de programmes nationaux	3 045	2 512	533	82,5%				
2 Soutien des stratégies régionales et coordination	2 274	1 640	633	72,1%				
Total, I.1.2	5 318	4 152	1 166	78,1%				
Total, I.1	9 559	7 424	2 135	77,7%				
I.2 Réaliser l'éducation de base pour tous								
I.2.1 Universalisation de l'éducation de base								
1 Élargir l'accès à une éducation et protection de la petite enfance de qualité (EPPE)	1 892	1 721	171	91,0%				
2 Universaliser l'enseignement primaire	2 767	1 988	780	71,8%				
3 Promouvoir l'équité et l'égalité entre les sexes	2 088	1 668	420	79,9%				
4 Améliorer les politiques et les systèmes d'éducation dans une perspective d'intégration	1 713	1 280	433	74,7%				
Total, I.2.1	8 461	6 657	1 804	78,7%				
I.2.2 Initiative pour l'alphabétisation : savoir pour pouvoir (LIFE) et Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (DNUA)								
1 Mise en œuvre de l'Initiative pour l'alphabétisation : savoir pour pouvoir (LIFE)	4 200	2 985	1 215	71,1%				
2 Offrir à tous des possibilités d'apprendre par l'éducation non formelle dans le cadre de la DNUA	2 122	1 856	267	87,4%				
Total, I.2.2	6 322	4 841	1 481	76,6%				
I.2.3 Formation des enseignants								
1 Mise en œuvre de l'Initiative pour la formation des enseignants en Afrique subsaharienne	2 299	1 822	477	79,3%				
2 Perfectionnement professionnel des enseignants et des personnels de l'éducation	1 085	876	209	80,7%				
Total, I.2.3	3 383	2 698	686	79,7%				
Total, I.2	18 166	14 195	3 971	78,1%				
I.3 Améliorer la qualité de l'éducation								
I.3.1 Une éducation de qualité pour apprendre à vivre ensemble								
1 Promouvoir les droits de l'homme, la paix, la citoyenneté démocratique et la compréhension entre les cultures par l'éducation	2 199	1 797	402	81,7%				
2 L'éducation au service du développement durable	2 099	1 799	300	85,7%				
3 Évaluer les résultats de l'apprentissage	757	626	130	82,8%				
4 Éducation physique et sports	301	301	0	99,9%				
Total, I.3.1	5 356	4 524	832	84,5%				
I.3.2 VIH/sida et éducation								
1 Piloter l'Initiative mondiale VIH/sida et éducation (EDUSIDA)	863	669	194	77,5%				
2 Soutenir la mise en œuvre d'interventions globales contre le VIH/sida par l'éducation	722	659	63	91,2%				
Total, I.3.2	1 584	1 327	257	83,8%				
Total, I.3	6 941	5 851	1 089	84,3%				
I.4 Appuyer les systèmes d'éducation postprimaire								
I.4.1 Enseignement secondaire et enseignement technique et professionnel								
1 Étendre et rénover l'enseignement secondaire général	803	591	211	73,7%				
2 Améliorer l'enseignement et la formation techniques et professionnels	1 218	931	286	76,5%				
3 Promouvoir l'enseignement scientifique et technologique pour tous	625	558	67	89,3%				
Total, I.4.1	2 645	2 081	564	78,7%				
I.4.2 L'enseignement supérieur au service d'une société du savoir								
1 Proposer des pistes pour l'enseignement supérieur	864	692	172	80,1%				
2 Promouvoir la solidarité entre les universités au service du développement	526	392	134	74,6%				
3 Promouvoir l'utilisation des technologies de l'information et de la communication en éducation	442	332	110	75,2%				
Total, I.4.2	1 832	1 417	415	77,4%				
Total, I.4	4 477	3 498	979	78,1%				
Instituts de l'UNESCO pour l'éducation								
<i>(Les allocations financières au titre du budget ordinaire couvrent les coûts de personnel et d'activités)</i>								
Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE)	4 591	4 591	-	100,0%				
Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation (IIPÉ)	5 100	5 100	-	100,0%				
Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (IUAV)	1 900	1 900	-	100,0%				

Article budgétaire	Coûts d'activités				Coûts de personnel			
	Allocation pour le plan de travail	Dépenses (effectives/ engagées)	Allocation non utilisée	Taux de dépense	Allocation pour le plan de travail	Dépenses (effectives/ engagées)	Allocation non utilisée	Taux de dépense
	\$	\$	\$	%	\$	\$	\$	%
Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE)	1 100	1 100	-	100,0%				
Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA)	2 000	2 000	-	100,0%				
Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC)	2 200	2 200	-	100,0%				
Total, Instituts de l'UNESCO pour l'éducation	16 891	16 891	-	100,0%				
Projets relatifs aux thèmes transversaux								
o L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté	350	303	47	86,5%				
o La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir	700	609	91	86,9%				
Total, Projets relatifs aux thèmes transversaux	1 050	911	139	86,8%				
Siège - Coûts indirects de programme	637	424	213	66,6%				
Coûts de personnel					52 950	36 913	16 036	69,7%
TOTAL, GRAND PROGRAMME I	57 720	49 195	8 525	85,2%	52 950	36 913	16 036	69,7%
II SCIENCES EXACTES ET NATURELLES								
II.1 Sciences, environnement et développement durable								
II.1.1 Gestion de l'eau - Phénomènes d'interaction : systèmes menacés et défis sociaux								
1 Évaluer et gérer les effets du changement planétaire sur le cycle de l'eau	1 584	1 201	383	75,8%				
2 Gérer l'eau comme une ressource rare par rapport aux besoins humains	3 185	2 695	490	84,6%				
3 Atténuer les risques liés à l'eau et affronter les défis sociaux	2 548	2 085	463	81,8%				
4 Gérer les interactions terre-eau-habitat grâce à une approche écosystémique	1 908	1 521	387	79,7%				
Total, II.1.1	9 226	7 502	1 724	81,3%				
II.1.2 Les sciences écologiques et les sciences de la terre au service du développement durable								
1 Réduire au minimum la perte de biodiversité par la recherche et le renforcement des capacités concernant la gestion des écosystèmes	892	761	132	85,2%				
2 Réserves de biosphère : promotion d'un environnement durable	1 191	966	225	81,1%				
3 Valoriser les liens entre diversité biologique et diversité culturelle	289	222	66	77,1%				
4 Partenariats mondiaux en matière de sciences de la terre et de surveillance du système terrestre	848	600	248	70,7%				
Total, II.1.2	3 220	2 549	671	79,2%				
II.1.3 Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO								
1 Résoudre les incertitudes scientifiques concernant la gestion de l'environnement marin et les changements climatiques	835	792	43	94,8%				
2 Développer les capacités opérationnelles aux fins de la gestion et du développement durable de l'océan côtier et de la haute mer	1 480	1 181	299	79,8%				
3 Renforcement des capacités des États membres dans le domaine des sciences de la mer relatives à l'océan côtier	1 507	1 265	242	84,0%				
Total, II.1.3	3 822	3 238	584	84,7%				
Total, II.1	16 267	13 289	2 978	81,7%				
II.2 Renforcement des capacités en science et technologie au service du développement durable								
II.2.1 Sciences fondamentales et sciences de l'ingénieur, énergies renouvelables et atténuation des effets des catastrophes								
1 Le PISF et les partenariats dans les sciences fondamentales	2 563	2 002	560	78,1%				
2 Renforcement des capacités pour l'enseignement des sciences, de l'ingénierie et de la technologie	563	473	90	84,0%				
3 Sources d'énergie renouvelables pour le développement	539	419	120	77,8%				
4 Prévention des catastrophes et préparation à y faire face	474	360	114	76,0%				
Total, II.2.1	4 139	3 255	884	78,6%				
II.2.2 Politiques scientifiques et technologiques au profit du développement durable								
1 Promotion de la concertation et du renforcement des capacités pour la formulation des politiques dans le domaine des sciences, des technologies et de l'innovation	1 065	800	264	75,2%				
2 Coopération entre les îles et les régions pour un développement durable des petits États insulaires en développement (PEID)	644	497	147	77,2%				
3 Savoirs locaux et autochtones pour le développement durable et la gestion des ressources naturelles	120	98	23	81,3%				
Total, II.2.2	1 829	1 395	434	76,3%				
Total, II.2	5 967	4 650	1 317	77,9%				
Instituts de l'UNESCO pour les sciences								
(Les allocations financières couvrent les coûts de personnel et d'activités)								
Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau (UNESCO-IHE)	-	-	-	-				
Centre international de physique théorique (CIPT)	1 015	1 015	-	100,0%				
Total, Instituts de l'UNESCO pour les sciences	1 015	1 015	-	100,0%				
Projets relatifs aux thèmes transversaux								
o L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté	350	292	58	83,3%				
o La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir	350	282	68	80,5%				
Total, Projets relatifs aux thèmes transversaux	700	573	127	81,9%				
Siège - Coûts indirects de programme	300	240	60	80,0%				
Coûts de personnel					33 903	23 239	10 663	68,5%
TOTAL, GRAND PROGRAMME II	24 249	19 767	4 482	81,5%	33 903	23 239	10 663	68,5%
III SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES								
III.1 Éthique des sciences et philosophie								
III.1.1 Éthique des sciences								
1 Bioéthique	2 262	2 202	60	97,3%				
2 Éthique des sciences et des technologies	1 028	956	72	93,0%				
Total, III.1.1	3 290	3 158	132	96,0%				
III.1.2 Prospective, philosophie et sciences humaines, démocratie et sécurité humaine								
1 Réflexion philosophique et sciences humaines	777	765	12	98,4%				
2 Promotion de la sécurité humaine et de la paix	1 237	1 105	132	89,3%				
3 Anticipation et prospective	283	282	0	100,0%				
Total, III.1.2	2 297	2 152	145	93,7%				
Total, III.1	5 587	5 311	276	95,1%				

Article budgétaire	Coûts d'activités				Coûts de personnel			
	Allocation pour le plan de travail	Dépenses (effectives/ engagées)	Allocation non utilisée	Taux de dépense	Allocation pour le plan de travail	Dépenses (effectives/ engagées)	Allocation non utilisée	Taux de dépense
	\$	\$	\$	%	\$	\$	\$	%
III.2 Droits de l'homme et transformations sociales								
III.2.1 Promotion des droits de l'homme								
1 Développement des droits de l'homme	766	679	87	88,6%				
2 Égalité des sexes et développement	817	654	162	80,1%				
3 Lutte contre le racisme et la discrimination	596	390	206	65,5%				
Total, III.2.1	2 178	1 723	455	79,1%				
III.2.2 Transformations sociales								
1 Formulation de politiques, coopération internationale et partage des connaissances en sciences sociales	2 157	1 984	172	92,0%				
2 Migrations internationales et intégration sociale, en particulier en milieu urbain	684	644	40	94,2%				
3 Jeunesse, sports et éducation physique	511	460	51	90,0%				
Total, III.2.2	3 352	3 089	263	92,1%				
Total, III.2	5 530	4 812	719	87,0%				
Projets relatifs aux thèmes transversaux								
o L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté	1 000	882	118	88,2%				
o La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir	100	90	10	90,2%				
Total, Projets relatifs aux thèmes transversaux	1 100	972	128	88,3%				
Siège - Coûts indirects de programme	198	198	0	100,0%				
Coûts de personnel					19 590	13 418	6 172	68,5%
TOTAL, GRAND PROGRAMME III	12 415	11 292	1 123	91,0%	19 590	13 418	6 172	68,5%
IV CULTURE								
IV.1 Protection et sauvegarde du patrimoine culturel dans le monde								
IV.1.1 Renforcement des capacités pour la protection du patrimoine mondial								
1 Coordination des réunions statutaires du Comité du patrimoine mondial	815	810	5	99,4%				
2 Promotion d'une représentation équitable sur la Liste du patrimoine mondial	393	389	4	99,0%				
3 Renforcement de la protection des biens du patrimoine mondial et en particulier des biens en péril	2 171	2 017	155	92,9%				
Total, IV.1.1	3 379	3 216	163	95,2%				
IV.1.2 Identification et sauvegarde du patrimoine culturel immatériel								
1 Promotion de l'entrée en vigueur de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel	1 012	844	167	83,4%				
2 Renforcement des capacités pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel	1 439	1 201	238	83,4%				
Total, IV.1.2	2 451	2 045	406	83,4%				
IV.1.3 Protection et réhabilitation du patrimoine culturel								
1 Réhabilitation du patrimoine culturel en situation de post-conflit et dans les PMA	1 507	1 231	276	81,7%				
2 Promotion et mise en œuvre des conventions sur la protection du patrimoine culturel	913	835	78	91,4%				
Total, IV.1.3	2 421	2 066	355	85,4%				
IV.1.4 Protection des biens culturels								
1 Améliorer la protection des biens culturels meubles	874	820	54	93,8%				
2 Promotion des pratiques de conservation du patrimoine et élaboration de politiques des musées	210	167	43	79,7%				
Total, IV.1.4	1 084	987	97	91,1%				
Total, IV.1	9 335	8 315	1 020	89,1%				
IV.2 Renforcement des politiques culturelles, des industries culturelles et du dialogue interculturel								
IV.2.1 Élaborer des politiques culturelles								
1 Promotion de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles	1 469	1 303	166	88,7%				
2 Promotion, élaboration, mise en œuvre et actualisation des politiques culturelles	1 012	950	63	93,8%				
Total, IV.2.1	2 481	2 253	228	90,8%				
IV.2.2 Promouvoir le dialogue interculturel								
1 Élaboration de politiques favorisant le pluralisme culturel et le dialogue interculturel	1 014	924	90	91,1%				
2 Renforcement des compétences en matière de communication interculturelle	885	829	56	93,7%				
Total, IV.2.2	1 898	1 752	146	92,3%				
IV.2.3 Renforcer les industries culturelles et l'artisanat								
1 Développement des industries culturelles et renforcement de partenariats	1 571	1 445	127	91,9%				
2 Promotion de l'artisanat et du design aux fins du développement durable	1 048	956	93	91,2%				
Total, IV.2.3	2 619	2 400	219	91,6%				
Total, IV.2	6 999	6 405	593	91,5%				
Projets relatifs aux thèmes transversaux								
o L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté	789	686	102	87,0%				
o La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir	338	309	29	91,4%				
Total, Projets relatifs aux thèmes transversaux	1 126	995	131	88,3%				
Siège - Coûts indirects de programme	216	150	66	69,6%				
Coûts de personnel					35 029	25 078	9 951	71,6%
TOTAL, GRAND PROGRAMME IV	17 676	15 865	1 811	89,8%	35 029	25 078	9 951	71,6%
V COMMUNICATION ET INFORMATION								
V.1 Autonomiser les populations par l'accès à l'information et au savoir, l'accent étant mis sur la liberté d'expression								
V.1.1 Créer un environnement propice à la promotion de la liberté d'expression et de l'accès universel								
1 Promouvoir la liberté d'expression	1 809	1 636	173	90,5%				
2 Accès universel à l'information - Promouvoir des politiques et des normes, sensibiliser et mener des activités de suivi	1 759	1 440	319	81,9%				
Total, V.1.1	3 568	3 076	492	86,2%				

Article budgétaire	Coûts d'activités				Coûts de personnel			
	Allocation pour le plan de travail	Dépenses (effectives/ engagées)	Allocation non utilisée	Taux de dépense	Allocation pour le plan de travail	Dépenses (effectives/ engagées)	Allocation non utilisée	Taux de dépense
	\$	\$	\$	%	\$	\$	\$	%
V.1.2 Favoriser l'accès des communautés et la diversité des contenus								
1 Formation des professionnels de l'information et des médias et renforcement des institutions dans ce domaine	2 108	1 910	199	90,6%				
2 Renforcer l'accès et la participation des communautés aux sociétés du savoir	2 157	1 852	305	85,9%				
3 Création et préservation de contenus diversifiés	2 500	2 110	389	84,4%				
Total, V.1.2	6 765	5 872	893	86,8%				
Total, V.1	10 333	8 948	1 385	86,6%				
V.2 Promouvoir le développement de la communication et l'utilisation des TIC à des fins éducatives, scientifiques et culturelles								
V.2.1 Favoriser le développement des médias								
1 Promouvoir le développement de médias indépendants et pluralistes	1 290	1 155	135	89,5%				
2 Développer les médias dans les zones de conflit et les situations consécutives à des catastrophes	1 054	797	257	75,6%				
Total, V.2.1	2 344	1 952	392	83,3%				
V.2.2 Promouvoir l'utilisation des TIC à des fins éducatives, scientifiques et culturelles								
1 Renforcer l'alphabétisation, la formation des enseignants et l'éducation de qualité à tous les niveaux au moyen des médias et des TIC	329	289	40	87,8%				
2 Élargir l'accès à l'information scientifique et technologique grâce aux médias et aux TIC	396	312	84	78,7%				
Total, V.2.2	725	601	124	82,9%				
Total, V.2	3 069	2 553	516	83,2%				
Projets relatifs aux thèmes transversaux								
o L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté	150	101	49	67,1%				
o La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir								
Total, Projets relatifs aux thèmes transversaux	1 512	1 161	351	76,8%				
Siège - Coûts indirects de programme	209	153	56	73,2%				
Coûts de personnel					19 048	13 244	5 804	69,5%
TOTAL, GRAND PROGRAMME V	15 123	12 816	2 308	84,7%	19 048	13 244	5 804	69,5%
Institut de statistique de l'UNESCO <i>(Les allocations financières couvrent les coûts de personnel et d'activités)</i>	9 020	9 020	-	100,0%	-	-	-	-
Hors Siège - Gestion des programmes décentralisés	-	-	-	-	41 229	33 506	7 723	81,3%
Total, II.A	136 205	117 955	18 250	86,6%	201 748	145 398	56 350	72,1%
B. Programme de participation	20 000	12 170	7 830	60,8%	-	-	-	-
C. Services liés au programme								
1. Coordination de l'action en faveur de l'Afrique	1 055	950	105	90,1%	3 372	1 962	1 410	58,2%
2. Programme de bourses	1 262	1 039	223	82,3%	635	526	109	82,8%
3. Information du public	2 900	2 090	810	72,1%	11 174	7 971	3 203	71,3%
4. Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme	1 210	1 019	191	84,2%	4 975	3 428	1 547	68,9%
5. Élaboration du budget et suivi de son exécution	206	153	53	74,2%	4 264	2 960	1 303	69,4%
6. Prospective	190	60	129	31,9%	524	154	370	29,3%
Total, II.C	6 822	5 311	1 511	77,9%	24 943	17 000	7 942	68,2%
TOTAL, TITRE II	163 027	135 436	27 591	83,1%	226 691	162 398	64 292	71,6%
TITRE III SOUTIEN DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ET ADMINISTRATION								
A. Gestion et coordination des unités hors Siège <i>(activités au Siège et dépenses de fonctionnement des bureaux hors Siège)</i>	17 847	15 497	2 351	86,8%	4 494	3 822	671	85,1%
B. Relations extérieures et coopération	3 460	2 711	749	78,4%	17 064	12 480	4 584	73,1%
C. Gestion des ressources humaines	14 756	13 072	1 684	88,6%	16 607	11 930	4 678	71,8%
D. Administration								
1. Coordination administrative, soutien et achats	353	292	60	82,9%	6 027	4 323	1 703	71,7%
2. Comptabilité, gestion de la trésorerie et contrôle financier	1 627	1 339	288	82,3%	7 831	5 748	2 082	73,4%
3. Systèmes informatiques et télécommunications	10 625	9 314	1 311	87,7%	13 237	9 261	3 977	70,0%
4. Conférences, langues et documents	3 908	2 997	911	76,7%	23 071	16 945	6 127	73,4%
5. Services communs, sécurité, services collectifs et gestion des bâtiments et des équipements	11 421	10 743	678	94,1%	16 911	12 393	4 518	73,3%
6. Maintenance, conservation et rénovation des bâtiments du Siège	14 200	11 825	2 375	83,3%	-	-	-	-
Total, III.D	42 133	36 509	5 624	86,7%	67 077	48 670	18 407	72,6%
TOTAL, TITRE III	78 196	67 789	10 407	86,7%	105 241	76 901	28 340	73,1%
TOTAL, TITRES I-III	264 597	217 911	46 685	82,4%	351 365	252 368	98 998	71,8%
Réserve pour les reclassements	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE IV AUGMENTATIONS PRÉVISIBLES DES COÛTS	2 339	-	2 339	-	(1 493)	-	(1 493)	-
TOTAL, TITRES I-IV	266 936	217 911	49 024	81,6%	349 872	252 368	97 505	72,1%



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Conseil exécutif
Cent soixante-dix-septième session

177 EX/4
Partie II Corr.

PARIS, le 25 septembre 2007
Original anglais

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

**RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR L'EXÉCUTION DU PROGRAMME
ADOPTÉ PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE**

PARTIE II

**Ajustements budgétaires autorisés à l'intérieur
de la Résolution portant ouverture de crédits pour 2006-2007**

et

**Tableau de bord de l'exécution du programme en 2006-2007
(document 33 C/5 approuvé)
État au 30 juin 2007 (non audité)**

N° 40

CORRIGENDUM

Résumé

On trouvera dans le présent document, qui complète la Section A.II du document 177 EX/4 Partie II, des propositions supplémentaires de transferts entre lignes budgétaires formulées par le Directeur général en vue d'assurer le financement de trois grandes activités pour lesquelles il n'a pu être prévu initialement des crédits suffisants dans le 33 C/5 à cause de contraintes budgétaires, ou dont la nécessité est apparue dans le contexte de la récente réforme des Nations Unies et des activités conjointes du système. Ces transferts se rapportent au développement du nouveau système d'information sur les ressources humaines (STEPS) ainsi que de FABS, à l'objectif consistant à établir les pages essentielles du portail Web de l'UNESCO dans les six langues officielles des Nations Unies, ainsi qu'au Programme de formation interne du personnel sur les politiques et la planification de l'éducation dans le contexte des exercices conjoints de programmation par pays des Nations Unies, proposé par le Secteur de l'éducation.

Décision requise : paragraphe 10.

INTRODUCTION

1. Le Directeur général rend compte régulièrement, au moyen du Tableau de bord, de l'exécution du programme adopté par la Conférence générale, le dernier rapport en date ayant été établi sur la base des données budgétaires au 30 juin 2007. Les données actualisées sur la situation des dépenses budgétaires au 31 août 2007 seront également disponibles lors de l'examen du document 177 EX/4 Partie II.

2. Comme il est normal en fin d'exercice biennal, certaines activités envisagées dans les plans de travail initialement établis par les secteurs ont été modifiées de façon à tenir compte des faits nouveaux, dont certains sont indépendants de la volonté du Secrétariat et auront une incidence sur les plans de dépense. Dans la mesure du possible, ces modifications ont été portées à la connaissance du Conseil exécutif dans le Tableau de bord. Toutefois, étant donné que la préparation initiale du document 177 EX/4 a commencé en juillet, il n'a pas été possible de prendre en compte les éléments les plus récents résultant des examens en cours dans les différents secteurs, bureaux ou offices, et sur lesquels se sont penchés le Collège des ADG et le Comité du budget et des finances.

3. Dans ce contexte, le Directeur général a estimé que les économies anticipées au titre de certaines activités pourraient utilement donner lieu à réaffectation de façon à mettre en œuvre d'autres activités prioritaires, pour lesquelles les ressources budgétaires spécifiquement inscrites dans le 33 C/5 n'étaient pas suffisantes, avant la fin de l'exercice biennal ou de nouvelles activités qui n'étaient pas prévues à l'origine dans les plans de travail. Ainsi, les travaux relatifs au nouveau système d'information concernant les ressources humaines (STEPS) ont suffisamment progressé pour que des éléments supplémentaires puissent être achevés d'ici la fin de l'année en cours, si les financements sont fournis. De même, on peut effectuer le travail nécessaire pour que le portail de l'UNESCO soit en mesure d'offrir des services essentiels dans l'ensemble des six langues officielles. En outre, le Secteur de l'éducation, agissant par l'intermédiaire de l'Institut international pour la planification de l'éducation (IIEP), envisage un programme de formation à l'analyse et à la planification des politiques de l'éducation, destiné à améliorer les compétences et les capacités du personnel du secteur de manière qu'il participe pleinement aux mécanismes de programmation conjointe des Nations Unies par pays. Des détails complémentaires sur ces activités sont fournis ci-après.

4. Si, de prime abord, les ressources disponibles dans le cadre de l'enveloppe budgétaire globale sont suffisantes pour couvrir ces dépenses proposées, il n'est pas possible à l'heure actuelle de déterminer le montant exact des économies qui pourraient être réalisées au titre des différentes lignes budgétaires. Le financement de ces dépenses implique donc des virements de crédits « entre articles budgétaires », comme prévu au paragraphe 1 (e) de la Résolution portant ouverture de crédits pour 2006-2007 ; en règle générale, de tels virements nécessitent l'approbation préalable du Conseil exécutif. Comme cela a été le cas pour les activités de tutorat et de formation destinées aux bureaux hors Siège (voir 176 EX/4 Partie II, paragraphes 10 et 11), le Directeur général demande au Conseil exécutif d'approuver, dans leur principe, les virements susmentionnés, étant entendu que les lignes budgétaires dont les fonds seraient transférés seraient déterminées à la clôture des comptes et signalées au Conseil exécutif à sa 179^e session.

I

Virements additionnels proposés entre articles budgétaires

5. Aux termes du paragraphe 1 (e) de la Résolution portant ouverture de crédits pour 2006-2007, « Le Directeur général peut opérer des virements de crédits entre articles budgétaires avec l'approbation préalable du Conseil exécutif, étant entendu que, pour ce qui est du Titre II.A du budget, toutes les lignes budgétaires afférentes aux programmes et domaines d'action correspondant à une résolution de programme de la Conférence générale constitueront des articles budgétaires ». En conséquence, le Directeur général soumet ses propositions concernant

les virements de crédits ci-après entre articles budgétaires en sus des propositions présentées dans le document 177 EX/4 Partie II.

6. Nouveaux outils de gestion (STEPS et FABS)

Le projet relatif à la mise en place du nouveau système intégré de gestion des ressources humaines - **STEPS** (Système destiné à améliorer les services du personnel) - a été lancé en mars 2006. Comme prévu dans les documents 171 EX/6 Partie II et 33 C/25 et confirmé dans les documents 174 EX/6 Partie II et 176 EX/6 Partie II, le budget disponible à cette fin dans le 33 C/5 n'était pas suffisant pour mener à bien le déploiement de la totalité du système. Le projet a donc été divisé en deux phases. Ainsi, la phase 1 ne couvre que les modules de base indispensables à la gestion de la paie, et la phase 2 permettra d'enrichir le nouveau système de fonctionnalités offrant une véritable valeur ajoutée, telles que libres-services pour les cadres et les employés, recrutement par voie électronique, formation et perfectionnement du personnel, et de l'étendre aux unités hors Siège. Le module relatif à la paie et d'autres modules de base ont été mis en place et sont opérationnels depuis avril 2007. Mais beaucoup de fonctionnalités clés qui n'étaient pas couvertes par le budget initial demeurent indisponibles. C'est pourquoi le Directeur général propose de virer **780 000 dollars** à DIT pour permettre la mise en œuvre de fonctionnalités supplémentaires requises par les utilisateurs de HRM, BOC et BB pendant la phase 1, ainsi que le démarrage de la phase 2. En ce qui concerne **FABS** (Système financier et budgétaire), le degré de priorité le plus élevé a été accordé, pendant les deux derniers exercices biennaux, à son extension progressive aux bureaux hors Siège et aux instituts. Les résultats importants obtenus dans ce processus sont notamment l'intégration de 40 bureaux hors Siège pour le suivi budgétaire, la réservation de fonds et l'enregistrement de dépenses, ainsi que la pleine intégration de FABS dans trois instituts clés de l'UNESCO (BIE, IPE et ISU). Toutefois, aucun nouveau progrès, par exemple en ce qui concerne le déploiement des modules gestion des voyages et du matériel, n'a pu être fait depuis plusieurs mois faute de fonds. En conséquence, le Directeur général propose qu'un montant de **250 000 dollars** soit transféré à DIT pour relancer l'extension de FABS hors Siège, en particulier pour ce qui est des modules de gestion des voyages et du matériel. Par conséquent, compte tenu de ce qui précède et pour accélérer la mise en place complète du système d'information pour la gestion intégrée, y compris STEPS et FABS, le Directeur général propose de réaffecter un montant total de **1 030 000 dollars à DIT.**

7. Fourniture des services essentiels du site Web de l'UNESCO dans les six langues officielles

En dépit des efforts faits après la dernière session de la Conférence générale, en octobre 2005, pour mettre à disposition les pages essentielles du portail UNESCO dans les six langues officielles des Nations Unies (anglais, français, espagnol, russe, arabe et chinois), seul un nombre limité de pages est actuellement disponible en espagnol, russe, arabe et chinois. Faute de trouver sur le Web, dans ces quatre langues, des informations concernant des questions liées aux domaines de compétence de l'UNESCO, le portail de l'Organisation pourrait représenter une source exclusive et indispensable de renseignements si des sites essentiels pouvaient être consultés dans ces langues. Afin de fournir les informations du portail de l'UNESCO dans les six langues officielles, il faudrait notamment :

- traduire les services essentiels, tels que les communiqués de presse, les avis aux médias, les entretiens, les nouvelles, ainsi qu'une sélection de pages Web, déjà disponibles en anglais et en français ;
- gérer les services du portail, ce qui nécessiterait une assistance temporaire en vue de mettre à jour le système de gestion des contenus pour les langues non latines ;
- créer et développer des pages dans différentes langues, ce qui impliquerait de faire appel à un rédacteur adjoint, qui entrerait les contenus dans le système de gestion et intégrerait les graphiques et illustrations nécessaires ;

- adapter les éléments de la banque audiovisuelle et photographique dans un format multilingue et produire des versions en arabe, chinois, russe, espagnol et français des vidéos de la chaîne NHK sur le patrimoine mondial ;
- produire du matériel de promotion concernant l'UNESCO, notamment traduire et imprimer la brochure de présentation de l'Organisation en arabe, russe et chinois, produire une série d'affiches multilingues et produire et diffuser un CD-ROM contenant un dossier d'information relatif à l'UNESCO.

Le coût de ces activités est évalué à **740 000 dollars**.

8. **Programme de formation interne du personnel de ED en matière de politiques et planification de l'éducation dans le contexte des exercices conjoints de programmation par pays des Nations Unies.** Cette formation a pour objectif d'améliorer les compétences techniques en matière d'analyse, de planification et de financement du Secteur de l'éducation de l'UNESCO. Les bureaux hors Siège de l'UNESCO sont placés en première ligne dans les négociations avec les gouvernements et les institutions partenaires et ce sont eux qui, dans la pratique, sont chargés de traduire les accords internationaux et la réforme du système des Nations Unies en changements concrets au niveau des pays. Or, nombre de bureaux hors Siège de l'UNESCO sont mal équipés pour faire face aux difficultés nouvelles. Souvent, le personnel d'éducation sur le terrain n'a pas participé au travail « en amont » et il est peu au courant des méthodes de planification, des problèmes de financement du secteur ou des modalités de financement par les bailleurs de fonds qui, aujourd'hui, orientent le développement du secteur de l'éducation dans de nombreux pays. Il est donc essentiel que soit entrepris au sein de l'UNESCO un effort sensible de renforcement des capacités pour reconstruire les savoirs et les compétences techniques en matière de politiques, de planification et de financement de l'éducation, conformément aux priorités définies par le GNUM. La formation intensive du personnel qui est proposée sera directement utile aux activités de la Stratégie d'appui de l'UNESCO à l'éducation nationale (UNESS) actuellement en cours en consolidant l'assise professionnelle. Le Bureau de la gestion des ressources humaines de l'UNESCO pourra tirer parti de cette formation, compte tenu de l'expérience acquise dans toutes les régions. Le programme de base sera un stage pratique intensif de deux semaines pour au moins 150 fonctionnaires de ED. Il sera proposé six fois sur une période de 20 mois. De plus, des modules brefs seront fournis sur des points spécifiques, des matériels d'enseignement à distance seront mis au point et une version abrégée du cours sera proposée aux chefs de bureaux pour leur donner une initiation aux questions de gestion et de politique sectorielle qui leur soit utile pour négocier avec les partenaires nationaux et les Nations Unies sur le terrain. Le coût de ces activités est estimé à **1 056 000 dollars**.

9. Le Directeur général demande au Conseil exécutif d'approuver, dans leur principe, les virements susmentionnés, étant entendu que les lignes budgétaires sur lesquelles les fonds seraient prélevés seraient déterminées à la clôture des comptes et signalées au Conseil exécutif à sa 179^e session. En outre, étant donné que les lignes de crédits sur lesquelles les fonds seraient prélevés pour financer ces activités ne sont pas encore connues, les virements proposés pourraient faire l'objet d'un tableau d'ouverture de crédits révisé. En conséquence, il n'y a pas lieu de modifier le tableau d'ouverture de crédits figurant dans l'annexe I du document 177 EX/4 Partie II.

II

Projet de décision proposé

10. Si le Conseil exécutif approuve les propositions supplémentaires présentées par le Directeur général dans le présent rapport, il voudra peut-être ajouter le paragraphe suivant à la décision figurant au paragraphe 19 du document 177 EX/4 Partie II :

Le Conseil exécutif,

« 6.bis Prend note des virements de crédits proposés dans le document 177 EX/4 Partie II, Corrigendum, et accepte en principe que des virements de régularisation soient effectués à la clôture des comptes de l'exercice financier 2006-2007 et signalés au Conseil exécutif à sa 179^e session. »